



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 39 (1940), p. 1-136

Paul Collart

Les papyrus Théodore Reinach. Tome II [avec préface p. vii-ix].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711714	<i>La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne</i>	Sylvie Ayari
9782724711899	<i>BCAI 40</i>	
9782724711288	<i>Karnak-Nord XI</i>	Colin Hope
9782724711622	<i>BIFAO 126</i>	
9782724711059	<i>Les Inscriptions de visiteurs dans les Tombes thébaines</i>	Chloé Ragazzoli
9782724711455	<i>Les émotions dans l'Égypte Ancienne</i>	Rania Y. Merzeban (éd.), Marie-Lys Arnette (éd.), Dimitri Laboury, Cédric Larcher
9782724711639	<i>AnIsl 60</i>	
9782724711448	<i>Athribis XI</i>	Marcus Müller (éd.)

PRÉFACE.

Le tome premier des *Papyrus Th. Reinach* a paru en 1905. Quand Théodore Reinach est mort, 23 ans plus tard, à la fin de 1928, il légua, avec une libéralité de prince de la science, toute sa collection de papyrus et d'ostraca, édités et inédits, à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris pour son Institut de Papyrologie. Mon cher maître et ami, Pierre Jouguet, qui avait fondé cet Institut était parti quelques mois plus tôt pour l'Égypte, appelé à la direction de notre *Institut français d'Archéologie orientale* et on venait de me confier sa succession. Mon désir était de publier aussitôt que possible un second volume des *Papyrus Th. Reinach*. Mais il me fallut, d'abord, achever des travaux précédemment entrepris : *Nonnos de Panopolis* et *Les Papyrus d'Achmém*, qui ont paru en 1930. C'est, d'ailleurs, seulement vers cette époque que la Faculté des Lettres est entrée en possession du legs généreux de Th. Reinach.

Dès que j'eus pris rapidement connaissance de cette riche collection, je me rendis compte que les textes les plus beaux, les plus complets, les moins difficiles à lire étaient renfermés dans le premier volume. Les autres — un nombre de fragments si considérable, qu'ils sont loin d'être encore tous inventoriés — sont, en général, ou tronqués ou déchiquetés ou d'un déchiffrement très pénible, et souvent tout cela à la fois. Néanmoins, nous nous sommes mis courageusement au travail, mes élèves et moi, et ce n'est ni leur faute, ni la mienne, si, accablé par de pesantes obligations professionnelles, retardé par

des collaborations inéluctables et parfois obsédantes, comme le *Bulletin papyrologique* de la *Revue des Études grecques* depuis 1932, j'ai dû remettre jusqu'à ce jour la publication de notre œuvre commune.

Bien que plusieurs textes de ce recueil, comme les *Fragments d'Homère* (65-76), aient été publiés par André Bataille et moi-même, bien que certains autres l'aient été par moi seul, notre œuvre collective est anonyme. La contribution de chacun de nous ne peut guère être fixée. Nos papyrus ont servi d'exercices de déchiffrement à des séries successives d'étudiants, Français et étrangers, qui ont peiné et discuté sur ces humbles reliques, sans toujours réussir à assurer les lectures. Je veux en citer ici au moins quelques-uns : André BATAILLE, actuellement professeur au Lycée de Troyes, ancien membre de l'*Institut français d'Archéologie orientale*, qui a fait apprécier déjà sa science dans plusieurs articles; André VERNET, actuellement secrétaire de l'*École des Chartes*; le R. P. E. SMOTHERS S. J., de West Baden College (Indiana), auteur de plusieurs études, notamment sur *Les Papyrus Chester Beatty*; H. C. YOUTIE et O. M. PEARL de l'Université de Michigan, bien connus des papyrologues pour leurs publications (*P. Michigan* III et IV) et leurs autres travaux; N. LEWIS, que sa monographie sur *L'Industrie du papyrus* et plusieurs études ont déjà fait estimer; Miss Margaret THOMSON, M^{lles} E. P. WEGENER, éditeur averti de beaux papyrus anglais, Geneviève DEFLASSIEUX, Anita GELIN, Annette PRZYLUKI; MM. Paul FAVRE, Georges LOPUSZANSKI, Constantin ZACHAROPOULOS. Je voudrais les nommer tous, mais je tiens à signaler à part Jean COLLÉRIS, professeur au gymnase d'Athènes, qui, sans ménager ses yeux ni ses recherches, a contribué plus que tout autre à faire avancer le travail. Sans vouloir non plus la préciser,

j'ai fourni ma part à l'effort commun; j'ai assumé, en outre, la direction de l'ouvrage et j'en porte seul la responsabilité.

Les textes de ce recueil ont été choisis de façon à donner une image à peu près exacte de notre collection. Il nous en reste encore beaucoup à éditer, fragments littéraires et fragments documentaires, grands et petits. Le troisième volume est sur le chantier. Nous espérons pouvoir donner désormais un rythme plus accéléré à la publication.

Que le fondateur de notre Institut de Papyrologie, resté notre protecteur, que Pierre Jouguet, à qui ce recueil doit de voir le jour, veuille bien accepter l'hommage public de notre reconnaissance et de notre affection.

Paul COLLART.

Neuilly-sur-Seine, 15 janvier 1939.

59. “EXODE” XL 5-14 ET 19-25⁽¹⁾.

Provenance inconnue.

III^e siècle.

14 × 12

Inv. 2166.

Haut d'un feuillet tout déchiqueté d'un codex, soit deux pages numérotées ριγ, ριδ. La marge supérieure n'a plus guère que la hauteur des chiffres de numérotage. Ce sont les dernières pages d'un codex — environ 28 lignes à la page — qui contenait tout l'*Exode*. Les papyrus de l'*Exode*, à notre connaissance, ne sont pas très nombreux. Ce sont : *Exode VIII*, *P. Bade IV*, 56; *XV*, WESSELY, *Studien IX*; *XV* (gréco-copte), DEISSMANN, *Sept. Pap. Heidelb.*; *XIX*, *P. Amh. II*, 191; *XXIII* et *XXXI*, *BKT VIII*; *XXIX*, *P. R. Univ. Milano 22*; *XXXI-XXXII*, *P. Oxy. 1074*; *XXXIV*, *BKT VIII*; *XL 25-fin*, *P. Oxy. 1075*. L'onciale de l'écriture ressemble par beaucoup de traits au papyrus de *Daniel* des *P. Chester Beatty* et à *P. Oxy. 1075*, fin d'un *volumen* qui contenait aussi l'*Exode*; mais les κ sont plus anguleux, les υ plus hauts et un peu plus creusés et, d'une manière générale, les traits sont plus épais. L'encre fortement pâlie et les fibres tirillées ne facilitent pas la lecture. Le texte est collationné sur Swete I 186-187.

ριγ

- XL 5-14 [τ]ῆς σκηνῆς καὶ τὸ Φυσιασῆριον τῶν [καρπωμάτων]
 [Θήσ]εις παρ[ὰ] τὰς Θύρας τῆς σκηνῆς [καὶ περι-]
 [θήσ]εις τὴν αὐλήν κύκλωι [καὶ λήμψι] τὸ ἔλαι[ον τοῦ]
 [χρίσ]ματος καὶ χρ[ί]σεις [τὴν σκηνὴν καὶ πάντα] τὰ ἐν
 5 [αὐτῇ καὶ χρ]ῖσεις τὸ Φυ[σιασῆριον τῶν καρ-]
 [πωμάτων καὶ] πάντα τὰ σκεύη α[ὐτοῦ καὶ ἔσ]αι τὸ
 [Φυσιασῆριον] ἅγιον [τῶν ἀγίων καὶ προσάξεις]
 [Ἀαρὼν καὶ τοὺς] υ[ιοὺς] αὐτ[οῦ ἐπὶ] τὰς [Θύρας τῆς]
 [σκηνῆς τοῦ] μαρτυρίου καὶ λ[ο]ύ[σεις αὐτοὺς ὕδατι]
 10 [καὶ ἐ]νδύσεις Ἀαρὼν τὰς στολὰς [τὰς ἀγίας καὶ]
 [χρίσ]εις αὐτὸν καὶ ἀγιάσεις αὐτὸν [ιερατεύειν μοι]

⁽¹⁾ Pour les n^{os} 1-58 voir Théodore REINACH, *Papyrus grecs et démotiques*, Paris, E. Leroux, 1905.

[καὶ τ]οὺς υἱοὺς αὐτοῦ προσάξεις κ[αί] ἐνδύσεις [αὐτοὺς]
 [χι]τῶνας καὶ ἀλ[εῖψεις αὐτοὺς ὃν τρόπον ἤλειψας]
 [τ]ὸν ᾠρᾶ αὐτῶν [καὶ ἱερατεύσουσίν μοι καὶ ἔσται]
 15 [ὥστε εἶναι αὐτοῖς χρίσμα ἱερατίας εἰς τὸν]
 [αἰῶνα εἰς τὰ]ς γε[νεὰς αὐτῶν καὶ ἐποίησεν]

L. 1 et 2. τῆς σκηνηῆς τοῦ μαρτυρίου Swete — L. 3. τὴν σκηνην Swete
 αὐλήν AF; καὶ πάντα τὰ αὐτῆς ἀγιάσεις Swete, om. AF — L. 4. τοῦ χρίσ-
 ματος Swete τῆς χρίσεως AF — L. 5. καὶ ἀγιάσεις αὐτὴν καὶ πάντα τὰ
 σκεύη αὐτῆς καὶ ἔσται ἅγια Swete — L. 6. καὶ πάντα αὐτοῦ τὰ σκεύη
 Swete F — L. 7. καὶ ἔσται ἅγιον τῶν ἁγίων Swete, ἔσται τὸ Φυσιασθήριον
 B^{ab} super. AF — L. 11. ἱερατεύει B καὶ ἱερατεύσει B^{ab} AF.

ριδ

XL 19-25 [-ην καὶ ἐπέ]θηκεν τὸ κάλυμμα τοῦ καταπ[ετάσμα-]
 τ[ος] κ[αί] ἐ[σκέ]πασεν τὴν κιβωτὸν τοῦ μαρτυ[ρίου ὃν]
 [τρόπον] συνέταξεν κ̄ρς τῷ Μωϋσῆ καὶ προσέθη[κεν]
 20 [τὴν τρ]άπεζαν εἰς τὴν σκηνην [τοῦ μαρτυρίου]
 [ἐπὶ τὸ κλίτ]ος τῆς σκηνηῆς τὸ πρὸς β[ορρᾶν]
 [ἔξω]θεν τοῦ καταπετάσμα[τος τῆς σκηνηῆς]
 [καὶ προσ]έθηκεν [ἄρ]τους τῆς [προσθέσεως ὃν τρό-]
 [πον συνέταξ]εν κ̄ρς τῷ [Μωϋσῆ καὶ ἔθηκεν]
 25 [τὴν λυχνίαν εἰς τ]ὴν σκηνην τοῦ μαρτυρί[ου εἰς τὸ]
 [κλίτος τῆς σκηνηῆς] τὸ πρὸς [νότον] καὶ ἐπέθ[ηκεν] τοὺς
 [λύχνους αὐτῆς ἔναντι] κ̄ρυ [ὃ]ν τρόπον συνέταξεν [κ̄ρς]
 [τῷ Μωϋσῆ καὶ ἔθηκεν τὸ Φυσιασθήριον τὸ χρυσ]οῦν ἐν τῇ [σκηνηῇ]
 [τοῦ μαρτυρίου] ἀπέν[αντι τοῦ κ]αταπε-
 30 [τάσματος καὶ ἐθυσίασε]ν ἐπ' α[ὐτοῦ τὸ Φυμιάμα]
 [τῆς συνθέσεως καθάπερ συνέταξ]εν κ̄ρς [τῷ Μωϋσῆ]

L. 17. τὸ κατακάλυμμα Swete — L. 19. καὶ ἐπέθηκεν Swete, ἔθηκεν B^a
 AF — L. 21. τῆς σκηνηῆς τοῦ μαρτυρίου Swete — L. 23. προσέθηκεν ἐπ'
 αὐτῆς Swete, προσέθηκεν AF; προσθέσεως ἔναντι Κυρίου Swete.

60. "PSAUMES" C 1-4 ET 8 — CI 1-3.

Provenance inconnue.

19 × 9

VIII^e siècle.

Inv. 2125.

Haut d'un feuillet de codex très inégalement déchiqueté. Nous en avons donné ci-dessus les dimensions extrêmes; vers le milieu, il ne reste que la marge de 0 m. 03. L'écriture est une calligraphie de chancellerie, du type copte, très remarquable, qui ressemble tout à fait à celle de SCHUBART, *Pap. Gr. Berol.* 50 b = *Schmidt-Schubart BKT VI*, pl. 1 et 2, peut-être un peu plus épaisse et malheureusement très pâlie. Le nombre de lignes à la page devait être sans doute de 25, la hauteur de la page 0 m. 23 environ. Les blancs ne correspondent pas à notre division en versets. Malgré son exigüité, notre texte n'est pas sans intérêt au point de vue critique. Nous donnons les diverses leçons d'après SWETE, *Old testament in Greek according to the Septuagint*. Nous ne reproduisons pas le texte entier, mais seulement les mots dont une partie se lit sur le papyrus. Les papyrus des *Psaumes* sont très nombreux (75 environ), d'autant plus nombreux qu'ils étaient fréquemment inscrits sur des amulettes. On ne peut songer à les citer ici. Mais c'est la première fois, sauf erreur, qu'on lit le *Ps. C* sur un papyrus et c'est le deuxième exemple du *Ps. CI*, cf. WESSELY, *Studien IX* 17 a, qui donne *CI* 12-23 (V^e siècle).

RECTO.

	ἔλεος καὶ κ[ρίσιν ἅ]σομαί σοι κ̄ε	C 1
	ψαλῶ καὶ σ[υνήσω] ἐν ὁ[δ]ῶ ἀμώμῳ	2
	[πό]τε [.....] μέ blanc	
5	✕ ἀ]κακία καρδ[ίας]	
	τ]ῶ οἴκῳ μου	
	πρ]ὸ ὀφθαλμῶν μ[ου]	3
]ν blanc	
	παραβάσ]εις ἐμείσησα	
] καρδ[ία] σκαμ[βή]	4
10] τοῦ πο[νη-]	
		1.

VERSO.

πάντας τοῦ[ς] ἐρ[γαζομέ]νους τὴν	G 8
ἀνομ[ία]ν	blanc
Προσε[υχ]ῆ [ἀκη]διάση	CI 1
καὶ ἐνα[ντίον] δέησι]ν αὐτοῦ	
15 κ̄]ε̄ εισάκουσο]ν μ]ου	
κ]αὶ ἡ κραυγὴ μ[ου	
M]ῆ ἀποσ[τρέψ]ης	
ἡ]μέ[ρα	
<i>traces de lettres</i>	

Recto. L. 1. ελεος B ελεον $\frac{5}{6}$ ^{c. a} ελαιον A — L. 2. ωδη B οδω ART —
L. 5. του οικου B $\frac{5}{6}$ ^{c. a} τω οικω $\frac{5}{6}$ *.
Verso. L. 12. αδικιαν B ανομιαν $\frac{5}{6}$ ART — L. 14. ενωπιον $\frac{5}{6}$ εναντι A
εναντιον B — L. 15. εισακουσον κυριε B κ̄ε̄ εισακουσον $\frac{5}{6}$ AT.

61. "PSAUME" 140 SUR UNE AMULETTE.

Provenance inconnue.

12 × 9

VII^e siècle.

Inv. 2136.

Rectangle de papyrus frangé en haut et à gauche, coupé net en bas et à droite; marge supérieure de 0 m. 02, inférieure de 0 m. 01. L'écriture, perpendiculaire aux fibres, est comparable par plusieurs traits à SCHUBART, *Pap. Gr. Berol. 48 b*, mais plus haute, plus épaisse et plus anguleuse. A droite, dans la marge supérieure, deux trous laissent passer un cordonnet de papyrus, noué par derrière, preuve évidente que l'amulette devait être suspendue, comme les tablettes de bois *P. Bad. 60-65* et l'amulette chrétienne de Bruxelles, Cl. PRÉAUX, *Chron. d'Ég.*, juillet 1935, 361-370. Notre amulette n'est pas inédite. Elle a été publiée et commentée par P. COLLART, *Aegyptus XIII* (1933), 208-212, reprise par lui *ibid.* XIV 463-467, pour la comparer avec des amulettes éditées par BILABEL, *Griech., kopt., und arab. Texte zur Relig. und relig. Liter. in Aegyptens Spätzeit* (*P. Bad.* 127 et 129). On ne fera guère

ici que résumer ces deux articles. On trouvera une liste des amulettes à *Psaumes*, en dernier lieu, dans Cl. PRÉAUX, *op. laud.*, p. 365, n. 3, à quoi il faut ajouter KORTENBEUTEL-BOHLIG, *Ostrakon mit griechisch-koptischen Psalmentext, Aegyptus XV* 415-418, *P. Ryl.* 461 et 462, *BKT VIII*, 12 et 13 et une liste des amulettes chrétiennes dans Cl. PRÉAUX, *op. laud.*, p. 364, n. 6, à quoi il faut ajouter *P. Mich.* III 136 et *P. Ryl.* 471. Les amulettes à *Psaumes* peuvent se diviser en trois catégories : 1° celles qui joignent aux *Psaumes* ou extraits de *Psaumes* des textes d'une autre nature; 2° celles qui donnent le texte suivi d'un *Psaume*; 3° celles qui sont formées de mots sans suite tirés d'un ou de plusieurs *Psaumes*, comme la nôtre et *P. Bad.* 129. Pour composer les amulettes de ce dernier genre, les magiciens ont généralement copié, en lignes ou en colonnes, le début des versets courts et les premiers mots de la seconde moitié des versets longs. L'orthographe est si fautive que certains mots sont déformés au point d'avoir l'air de *nomina barbara* (l. 3 *πετευσιμ*). Les *Psaumes* le plus fréquemment employés sont le *Psaume* 90, qui énumère, avec les maux dont le Très Haut préservera le fidèle qui se réfugie sous ses ailes, ceux qu'il lui permettra d'affronter impunément et le *Psaume* 140 où le fidèle réclame l'exécution des promesses du *Psaume* 90.

- 1 *κ̄ε*, ἐκέκραξα πρὸς (σ)έ, εἰσάκου-
σὸμ με
- 2 κατευθυνθήτου τῷ κ̄ε
- 3 τη προβάσις [[ε]] πετεύσιμ με
- 4 ὅτι ἔτι καὶ προσευχήμ μου ἀκούσον-
τει
- 5 ὅτι πρὸς σέ, κ̄ε, κ̄ε, ἡ ὀφθαλμὴ μου
- 6 πεσοῦντε.

L. 1. Pour les assimilations de consonnes finales, cf. CRÖNERT, *Mem. Gr. Hercul.* 61 et seq. — *σὸμ με* dans l'interligne. — L. 2. Lire *κατευθυνθήτω*; lire *θοῦ*. — L. 3. Lire *(προβασίζεσ)θαι προβάσεις*. Le *μ* de *πετεύσιμ* paraît surchargé dans le bas par un trait plus noir, qui pourrait être un *σ*; lire *παιδεύσει με*. — L. 4. *τει* dans l'interligne, lire *ἀκούσονται*. — L. 5. Lire *οὐ ὀφθαλμοί*. — L. 6. Lire *πεσοῦνται*.

62. SAINT BASILE, HEXAHÉMÉRON, HOM. II 1.

Provenance inconnue.

19,5 × 12

V^e siècle.

Inv. 2131.

Saint Basile n'a pas été jusqu'à ce jour favorisé par les papyrus. On ne connaissait encore qu'un papyrus de l'évêque de Césarée, *BKT VI 21* et seq. fragment d'une anthologie de ses *Lettres*. Voici le deuxième : c'est le haut, assez déchiqueté, d'un feuillet provenant d'un très beau codex en papyrus de grandes dimensions, qui pouvait mesurer à l'origine 0 m. 25 × 0 m. 25, avec de belles marges (celles qui sont bien conservées ont 0 m. 045) et d'une calligraphie très soignée. C'est une onciale légèrement inclinée à droite, assez carrée et épaisse, bien qu'il y ait des pleins et des déliés, très semblable dans son tracé à celle des *Évangiles* de la collection Freer, cf. en dernier lieu, CLARK, *A descriptive catalogue of Greek NT MSS*, p. 201 et pl. XXXIX; et SCHUBART, *Griech. Pal. Abb.* 98 et OELLACHER, *Ein rhetorischer Katechismus*, *Wien. Stud.* LV 68-78 pl.

ΡΕCΤΟ.

τι[ας ἢ ὅτι οὐπω ἦν αὐτῷ]ἦ[ς ὁ Θε]α-
 [τ]ῆς ἀν[ος ἢ ὅτι ὑποβρύχι]ος οὔσα ἐ]κ
 [τ]οῦ ἐπ[ιπολάζον]τος τῆ ἐ[πι]φανεί-
 α ὕδατ[ος οὐκ ἠδύ]νατ[ο κ]αθορᾶσθαι
 5 οὐπω [γὰρ ἦν συ]ναχθε[ν]τα τὰ ὕδα-
 τα ε[ί]ς τὰ οἰκεῖα συσσίεμματ[α, ἀ]π[ε]ρ
 ὑστερον ὁ Θε συναγαγὼν π[ροσηγό-]
 ρευσε θαλάσσας· ἀόρατον [ο]ὔν τ[ί]
 ἐστὶ τὸ μ[έν] ὃ μὴ πέρυκεν ὀφθαλ-
 10 μοῖς σαρκ[ός] καθορᾶσθαι, [ὡ]ς [ὁ] νοῦς
 ὁ ἡμέτερ[ος], τὸ δὲ ὃ τῆ φύσε[ι] ὀρατό[ν]
 ὑπαρχον διὰ τὴν ἐπιπρόσθησιν τοῦ
 ἐπικειμένου αὐτῷ σώματ[ος] ἀπο-
 κρύπτ[εται], ὡς ὁ ἐν τῷ βυ[θῷ σ]ίδηρος,

Migne XXIX
 Col. 29

15 καθ' ὃ [σημαιν]όμενον ν[ῦν ἀόρατον]
 ἠγο[ύμεθα παρο]σειρήσθαι [τὴν γῆν]
 καλ[υπτομέν]ην ὑ[π]ὸ τ[οῦ]

L. 6. συστήματα Migne. — L. 12. ἐπιπρόσθεσιν Migne.

VERSO.

δέ]οντα
 οὐ[κ εὐκ]α[ταφρόνητοί εἰσιν ἀφωρισμέ-
 20 ν[οι μι]σθ[ο]ί, μ[ὴ] ἀπ[οκνήσωμεν] πρὸς τὴν
 ἔρ[ε]ν[ν]α[ν], εἰ [γάρ] καὶ [τῆς ἀξίας ἀ]πολειπό-
 [μεθα, ἀλλ' ἐάν] τοῦ β[ουλήματος] τῆς γρα-
 φῆς μ[ὴ] ἐκ[π]έσωμε[ν τῆ βο]ηθε[ία] τοῦ
 [πῶς, κ]αὶ αὐτοὶ οὐκ ἀπόβ[λη]τοι πάντε-
 25 [λῶς κριθήσ]ομεθα, καὶ τῆ συνεργεία
 [τῆς χάρι]τος οἰκοδομή[ν] τιμ[α] τῆ ἐκ-
 [κλησία] τοῦ Ξυ παρέξομ[εθα]. Ἡ δὲ γῆ ἦ(ν)
 [Φησιν] ἀ[όρ]ατος καὶ ἀκ[ατασ]κεύαστος·
 πῶς ἀμφ[ο]τέρων ὁμοτίμως γενομέ-
 30 νων οὐρανοῦ καὶ γῆς· ὁ μὲν οὐρανὸς
 ἀπηρτίσθη· ἡ δὲ γῆ ἔτι ἀτελής ἐστὶ κ(αί)
 ἀνεξέργαστος· ἢ ὅλως τ[ὶ τὸ ἀ]κ[ατά]-
 σκευον τῆς γῆς. Καὶ δι[ὰ ποίαν α]ίτιαν
 ἀόρατος ἦν· ἐστὶ μέ[ν] οὖν τελεί]α κατ[

Migne XXIX
 Col. 28/29

L. 25. συνεργία Migne.

63. PRIÈRE À LA VIERGE.

Provenance inconnue.

5 × 5

VI^e siècle.

Inv. 2117 recto.

Petit fragment opisthographe qui, d'après la nature des textes qu'il porte, pourrait provenir d'un couvent, en tout cas d'un livre de piété. Au recto se

lisent les restes d'une prière à la Vierge, incluse peut-être dans une homélie et conçue dans le genre de celle de VIERECK, *Strasb. Ostr.* 809, c'est-à-dire une sorte de salutation ou de litanie, où les épithètes sont entremêlées de propositions au participe, qui célèbrent les mérites de la Vierge. Ex. l. 14 et 16-17 : χαῖρε, πάρεδ[ρε τοῦ ὑψίστου] . . . ἡ ἀγαγῶσ[α ἐξ ὀλέθρου τοῦς] ἀν[θρώπους. Au verso, le texte suivant. L'écriture des deux fragments est la même et rentre dans le groupe assigné au VI^e siècle par SCHUBART, *Griech. Pal.*, p. 142; on y retrouve les mêmes caractères.

traces de lettres

†

] . . . ε, πάναγνε [
μ]ηνύσασα [
]. χωρήσασα [

La croix qui précède le texte le sépare sans doute d'un texte analogue, puisque des traces de lettres sont visibles au-dessus. Les traces de lettres l. 1 s'opposent à la restitution de χαῖρε.

64. FRAGMENT D'HOMÉLIE (?).

Provenance inconnue.

5 × 5

VI^e siècle.

Inv. 2117 verso.

Verso du texte précédent. Il n'est guère douteux que le fragment appartienne à une homélie ou à une méditation *περὶ ἀναστάσεως* ou *περὶ Πάσχα*, homélie perdue ou que nous n'avons pas su identifier et dont faisait peut-être partie l'invocation à la Vierge du texte précédent. Il s'agit de la visite des Saintes Femmes au tombeau, le matin de Pâques. Il n'y a pas de citation des *Évangiles* à proprement parler, mais un arrangement du texte, comme le montrent les passages donnés en note. Dans l'ignorance où nous sommes de la longueur des lignes, nous avons cru inutile de proposer une restitution.

traces de lettres

ρεανπανφ[
 σαν αὐτῆς [
 Τίνα ζητεῖ[τε ἴδε-]
 τε τὸν τόπον [ὅπου ἔκειτο
 5 ἐκ νεκρῶν [

Cf. *Math.* 28, 5-6 οἶδα γὰρ ὅτι Ἰησοῦν τὸν ἐσταυρωμένον ζητεῖτε· οὐκ ἔστιν ὧδε· ἠγέρθη γὰρ, καθὼς εἶπεν· δεῦτε, ἴδετε τὸν τόπον ὅπου ἔκειτο. — *Marc* 16, 6 Ἰησοῦν ζητεῖτε τὸν Ναζαρηνὸν τὸν ἐσταυρωμένον· ἠγέρθη, οὐκ ἔστιν ὧδε· ἴδε, ὁ τόπος ὅπου ἔθηκαν αὐτόν. — *Luc* 24, 5-6 τί ζητεῖτε τὸν ζῶντα μετὰ τῶν νεκρῶν; οὐκ ἔστιν ὧδε, ἀλλὰ ἠγέρθη. — *Jean* 20, 9 οὐδέπω γὰρ ἤδεισαν τὴν γραφὴν, ὅτι δεῖ αὐτὸν ἐκ νεκρῶν ἀναστῆναι 15 τίνα ζητεῖς;

65-76. FRAGMENTS D'HOMÈRE.

Plusieurs de ces fragments ont été publiés par A. BATAILLE et P. COLLART, *Papyrus d'Homère, Aegyptus XI* (1931), p. 169-178. Une liste des *Papyrus de l'Iliade* a été publiée par P. COLLART, *Rev. de Philologie*, VI, 315-349 et VII 35-61; elle s'est allongée depuis et le complément en a paru, avec une liste des papyrus de l'*Odyssée*, cf. *idem, ibidem*, XIII, 289-307, *Les Papyrus de l'Iliade et de l'Odyssée*.

65. *Iliade* I 1-8 (fins de vers). Provenance inconnue. 6 × 9,5. III^e siècle. Inv. 2089 verso. Au recto, copie d'une lettre de Sulpicius Similis. Devoir d'écolier. Les syllabes sont séparées par un ou deux points. Ni esprits, ni accents, signe de diérèse sur ι. Onciale mêlée d'éléments cursifs.

66. *Iliade* III 33-43. *Inédit*. Provenance inconnue. 11 × 7. II^e-III^e siècle. Inv. 2144 verso. D'un *volumen*. Au recto **80**, ARISTOTE, *Hist. Anim.* X III 10. Bas d'une page avec une marge inférieure de 0 m. 015, à gauche de 0 m. 045. Onciale irrégulière. Débuts et milieux de vers, très effacés, sauf quelques mots. Vers 41 omis.

67. *Iliade* VI 318-325 et 345-352; VII 205-213 et 237-245; XII 150-154 et 177-182; 155-156 et 181-186; 163-168 et 190-195; 170-174 et 197-201; 171-174 et 198-202. *Inédit*. Provenance inconnue. Très petits fragments d'un *codex* en parchemin. IV^e siècle. Inv. 2132. Jolie petite écriture nette, avec des pleins et des déliés, cf. SCHUBART, *Griech. Pal. Abb.* 94, mais moins anguleuse.

68. *Iliade* V 529-536 (fins de vers). Provenance inconnue. 6 × 6. Fin II^e siècle. Inv. 2091. D'un *volumen* en papyrus. Belle onciale du type biblique, plus grêle et moins trapue que *P. Lond.* Inv. 2560 = MILNE, *Catal.* 78, pl. V. Esprits, accents, signes de quantité de la même main. Les quatre longues finales de 530 sont notées, 532 omis, sans doute par mégarde, dernier vers d'un discours.

69. *Iliade* XI 152-162 et 185-193. Provenance inconnue. Deux fragments qui se raccordent : A 11 × 12. Inv. 2101; B *inédit*, 11 × 7. Inv. 2118. V^e siècle. D'un beau *codex* en papyrus, pages numérotées : verso $\overline{\rho\pi\zeta}$, recto $\overline{\rho\pi\zeta}$. Onciale nette, assez régulière et sans pente, mêlée d'éléments cursifs, comme *P. Oxy.* 1369 et 1618. Une *paraglyphos* sous le début de 186 annonce le discours direct. Vers 156 : $\overline{\omega\nu\tau\eta\delta'}$ au lieu de $\overline{\omega\nu\tau\eta\tau'}$; $\overline{\phi\lambda\acute{\epsilon}\gamma\epsilon\iota}$ au lieu de $\overline{\phi\acute{\epsilon}\rho\epsilon\iota}$ ou $\overline{\sigma\acute{\iota}\rho\acute{\epsilon}\phi\epsilon\iota}$.

70. *Iliade* XI 734-753 (recto), 772-790 (verso). *Inédit*. Provenance inconnue. 12 × 5. VI^e siècle. Inv. 2104. Fragment d'un *codex* mutilé de tous les côtés. Milieux de vers. L'écriture ressemble, par plusieurs traits, à celle de Dioscoros d'Aphrodite, bien connue par les reproductions de J. Maspero et de Milne, mais elle est irrégulière. Esprits, accents, apostrophes.

71. *Iliade* XIII 355-381 (fins de vers). Provenance inconnue. 13,5 × 6. III^e siècle. Inv. 2099. D'un *volumen*. Petite onciale, épaisse et uniforme, dans le genre de *P. Lond.* Inv. 274 = MILNE, *Catal.* 192, pl. XII. Esprit doux v. 368; apostrophes et signes de diérèse sans régularité. Le v. 373 a, ajouté dans l'interligne par une deuxième main : $\epsilon[\acute{\upsilon}]\xi\alpha\tau\omicron\ \overline{\phi\acute{\omega}\nu\eta\sigma\acute{\epsilon}\nu\ \tau\epsilon}$, a tout l'air de répéter 373, au lieu de donner la *varia lectio antiqua* : $\acute{\omicron}\ \delta\acute{\epsilon}\ \overline{\kappa\epsilon\rho\tau\omicron\mu\acute{\epsilon}\omega\nu\ \acute{\epsilon}\pi\omicron\varsigma\ \eta\acute{\upsilon}\delta\alpha}$, qui évite le vers spondaïque.

72. *Iliade* XXII 239-260 (fins de vers). Provenance inconnue. 11 × 5,3. II^e-III^e siècle. Inv. 2090. Au verso d'un document, dont il ne reste que quelques traces illisibles. Petite onciale régulière, sans esprit, ni accent.

73. *Odyssée* IV 87-105 (milieu de vers). Provenance inconnue. 10 × 4,5. II^e-III^e siècle. Inv. 2100. D'un *volumen*. Onciale raide et anguleuse, comparable à *P. Lond.* Inv. 184 = MILNE, *Catal.* 152, pl. IX. Accents sans régularité.

74. *Odyssée* IX 41-65 et 94-101. Provenance inconnue. 15 × 5. IV^e siècle. Inv. 2092. Languette provenant d'un *codex*. Débuts de vers au recto, fins de vers au verso. Onciale irrégulière de tracé et d'épaisseur; voisine de SCHUBART, *Pap. Gr. Berol.* 43 a. Accents aigus et circonflexes. Vers 55 omis (= XVIII 534). *Paragraphos* sous 61, pour marquer le passage d'un développement à un autre.

75. *Odyssée* X 287-299 (fins de vers). *Inédit*. Provenance inconnue. 12 × 5. Époque d'Auguste. Inv. 2119. Au verso d'un document dont il ne reste que de faibles traces. Semble le bas d'une page. L'écriture est une onciale, haute et grêle, comparable à beaucoup d'égards à SCHUBART, *Griech. Pal. Abb.* 76. Vers 297 *Ξεουνην*, faute pour *Ξεοῦ εὐνήν* — 298 *κομίζηι*.

76. *Odyssée* XII 379-383 (milieu de vers). *Inédit*. Provenance inconnue. 5 × 5. II^e siècle. Inv. 2135. Au verso d'un document dont il ne reste que de faibles traces. L'écriture, élégante, malgré son aspect anguleux, ressemble, en plus étroit, à SCHUBART, *Griech. Pal. Abb.* 89.

77. HÉSIODE "CATALOGUE" III.

Provenance inconnue.

8 × 6

III^e siècle.

Inv. 2082.

Les papyrus qui nous donnent des fragments du *Κατάλογος Γυναικῶν* sont nombreux aujourd'hui. Ce sont, sauf erreur : *BKT V*¹, p. 22-23, 28-30, 31-37, 45; *P. Strasb. gr.* 55 (REITZENSTEIN, *Hermes* XXXV (1900) 73-105); *P. Petr.* I 3 (3) = MILNE, *Catal.* 32 et Rzach 21; *P. Oxy.* 1358, 1359, 2075;

P. Dublin (Mahaffy 33, pl. III 3 et pl. 13-14 = Rzach 42 et 140); *P. R. Univ. Milano* 17 (citations dans un *Commentaire à Antimaque*). Il y faut joindre des fragments généalogiques dont l'attribution au *Catalogue des Femmes* est vraisemblable, mais discutée : *P. Oxy.* 421; *P. Teb.* 271 (cf. CRUSIUS, *Litt. Zentralbl.* (1907) 1376 et SCHUBART, *Gött. gel. Anz.* (1908) 189) et 690; *P. Mich.* 11 (cf. J. G. WINTER, *Trans. Amer. philol. Assoc.* (1922) 132) et enfin un papyrus d'Oxyrhynchos publié par C. G. EDGAR, *Ann. Serv. Antiq.* XXVI, 206-207. Notre fragment augmente cette liste d'une unité, mais par une malchance, dont il n'est pas le premier exemple, il reproduit des fins de vers apportés déjà par *P. Oxy.* 1358 *Fr. I, Col. I 6-13*, cf. introduction à ce texte, où l'on verra, entre autres, que l'identification est assurée par une scholie à Homère *M* 292. L'écriture est une onciale menue, très voisine de *P. Chester Beatty, General. introd.* pl. II, mais plus petite. La correction de la ligne 3 est de première main.

[και κτεανον πορε πα]τρι φερων· ο δ εδ[ε]ξατο δ[ωρον]
 [αυτος δ αρ δωκεν κουρηι Φοι]νικ[ος] αγανου
 [αυταρ επει ουτω τηλε] τανισφυρη^{αι} Ευρωπειηι
 [μιχθη ρ εν φιλοτητι] πατηρ ανδρων τε Θεων τε
 5 [αυτις επειτ απεβη νυ]μφης παρα καλλιχομοιο
 [η δ αρ ετικτεν παιδ]ας υπερμενειι Κρονιωνι
 [κυδαλιμους ευηφε]νεων ηγητορας ανδρων
 [Μινω τε κρειοντα δικαι]ον τε Ραδαμανθυ

L. 3. τανισφυρωι, Ευρωπ[ι]ηι *P. Oxy.* 1358. — L. 6. [η δ αρα παιδας ετικτ]εν *P. Oxy.* 1358.

78. XÉNOPHON, “CYNÉGÉTIQUE” XIII 5-74.

Provenance inconnue.

25 × 17

II^e siècle.

Inv. 2098.

Voici le premier fragment sur papyrus du *Cynégétique*. Jusqu'à ce jour les ouvrages de Xénophon représentés dans les papyrus sont, croyons-nous (ordre du texte) : *Anabase* : *PSI* 1196, *P. Oxy.* 463, 1181; *Banquet* : MILNE, *Catal.*

152, *P. Giess.* 1; *Cyropédie*; *P. Oxy.* 2101, *P. Varsov.* 1 et *P. Ryl.* 549 (même manuscrit), *P. Oxy.* 697, 1618, 698, *P. Hawara* 15 (MILNE, *Archiv f. Papyr.* V 378), *P. Rainer* (WESSELY, *Mittheil.* VI 80); *Économique* : *P. Oxy.* 227; *Helléniques* : *P. Rainer* (WESSELY, *Mittheil.* VI 97), *P. Oxy.* 28, *PSI* 1197, *P. Oxy.* 226; *Mémorables* : MILNE, *Catal.* 149, *PSI* 121, C. C. EDGAR, *Ann. Serv. Antiq.* XXVI 207, MILNE, *Catal.* 150; *Revenus*, *P. Munich* (WILCKEN, *Archiv f. Papyr.* I 473). Nous avons donné ci-dessus les dimensions extrêmes du fragment déchiré en biais. Ce sont les restes en loques de quatre colonnes (quelques lettres seulement de la première) d'un *volumen*, qui contenait peut-être tout le *Cynégétique*. Il ne manque guère qu'une colonne, pour atteindre la fin de l'ouvrage. Cette perte est d'autant plus regrettable que nous aurions eu le titre et le nom de l'auteur, renseignement important, puisque l'attribution de ce traité à Xénophon est contestée. En tout cas cette attribution remonte à une haute antiquité. On sait, en effet, maintenant par un papyrus de Florence, M. NORSI, *Elenco di opere letterarie, Aegyptus* II (1921) 17-21, qu'au III^e siècle ap. J.-C., le *Cynégétique* figurait parmi les œuvres de Xénophon avec la *Cyropédie*, l'*Anabase*, l'*Agésilas* et le *Banquet*. L'écriture est une onciale menue, soignée et régulière, voisine pour le tracé des lettres de *P. Oxy.* 2080 (pl. II). Notre texte est collationné sur l'édition Rühl. (1912). On rappelle que les principaux manuscrits du *Cynégétique* sont le *Vaticanus* (V), le *Vindobonensis* (W) et le *Marcianus* (M); les autres ou un des autres étant désignés par ζ.

COL. I.

εἰς ἀ]ρε-
τὴν οἱ καλῶς] πε-
παιδευμένοι ὁ]ρ-

COL. II.

.....
ταὶ δ' ἐπὶ τ[ῶ]ι [ἐξ-] XIII 8
5 [απα]τᾶν λέγ[ουσι]
[κ]αὶ [γρά]φου[σιν ἐπὶ]

COL. III.

.....
τὰ κτήμα[τα κα-] XIII 11
35 λῶς ἔχοντα παρῆ-
χουσιν. Ἔρχονται XIII 12

manquent 4 lignes
 ο[ύ]δ[ε]ί[ς ἐγ]έν[ετο]
 [οὐ]δ' ἔστιν, ἀλ[λά καί]
 [ἀρ]κεῖ ἐκάστωι [σο-]
 10 [Φ]ισίην κ[λ]η[θ]ῆ-
 ναι, ὃ ἐστίν ὄν[ει-]
 δος [π]αρ[ά γ]ε εὖ φρο-
 [νοῦσι. Τὰ μὲν] XIII 9
 [οὖν τῶν σ]οφ[ιστῶν]
 15 παρ[αγγέλ]ματα [παρ-]
 [αι]νῶ φυλάττεσ-
 [θ]αι, τὰ δὲ τῶν φι[λο-]
 σόφων ἐνθ[υ]μ[ή]-
 ματα μὴ [ἀτιμά-]
 20 [ξ]ειν. Οἱ μὲν γὰρ
 σοφισταὶ πλουσί-
 [ους καὶ ν]έους Ξη-
 [ρῶνται], οἱ δὲ φιλό-
 σοφ[οι πᾶ]σι κοινοὶ
 25 [καὶ φίλοι· τύχα]ς δὲ ἀν-
 [δρῶν οὔτε τι]μῶ-
 [σιν οὔτε ἀ]τιμά[ζου-]
 [σιν. Μὴ] ζηλο[ῦν]
 [δὲ μηδὲ] τοὺς ἐ[πὶ τὰς]
 30 [πλεο]νεξία[ς εἰκῆι]
 [ίοντ]ας, μὴ[τ' ἐπὶ]
 [τὰς ἰ]δίας [μ]ή[τ' ἐπὶ]
 [τὰς δημ]οσίας, εν-
 manquent 4 lignes

δ' οἱ μὲν ἐπὶ τὰ Ξη-
 ρία, οἱ δ' ἐπὶ τοὺς φι-
 λους. Εἶτα οἱ [μ]έ[ν]
 40 ἐπὶ τοὺς [φίλους ἰ-]
 ὄντε[ς δύ]σκη[λεια]ν
 ἔχουσ[ιν, οἱ δὲ κυνη]γέ-
 [τα]ι ἐπὶ [τὰ Ξηρ]ία
 [ίοντες εὐκλειαν· ἐ]λ-
 45 [όντες μὲν] γὰρ πολέ-
 [μια νικ]ῶσιν, μὴ
 [έλοντ]ες δὲ πρῶ-
 [τον μ]έν ὅτι πᾶ-
 [σης τῆ]ς πόλεως
 50 [έχθροῖς ἐ]πιχειροῦ-
 [σιν ἐπ]αινον ἔσχ-

COL. IV.

.....
 οἱ π[ό]ν[οι γίγνου-] XIII 14
 ται, ἐὰν [μὴ μείζονι]
 φ[ι]λ[ο]πονίαι καὶ
 manquent 13 lignes

L. 7. ἐγένετο οὐδεὶς mss. — L. 34. κτήματα om. W. — L. 39-40. εἶτα
 φίλους om. M ε — L. 42. ἔχουσι παρὰ πᾶσιν mss. — L. 48. μὲν
 om. W. — L. 51. ἔσχον W V M, ἔχουσι Rühl.

79. ISOCRATE “AD DEMONICUM” 10-11.

Provenance inconnue.

11 × 7,6

II^e siècle.

Inv. 2146.

Bien qu'il ne nous échappe pas que, depuis les études de Blass, l'*Ad Demonicum* est rayé du catalogue des œuvres d'Isocrate, cf. G. MATHIEU, ISOCRATE, *Discours*, t. I (coll. Budé) 111 et seq., nous le mettons ici sous son nom, en nous conformant à l'habitude. Le nombre total des papyrus d'Isocrate est de 31, à notre connaissance; de 34, si l'on y inclut des papyrus relatifs à Isocrate : une étude sur *Evagoras*, C. WESSELY, *Mittheil.* II, p. 79 = K. IANDER, *Kl. Texte* de Lietzmann 118, n° 46; une paraphrase du *Nicooclès*, *P. Berl. inéd.* 7246 et une biographie d'Isocrate, *P. Caire Masp.* II 67175. Les fragments de l'*Ad Demonicum* sont, croyons-nous, au nombre de 9, sans le nôtre : *P. Ross. Georg.* 16, § 8-12; *P. Lund* 3, § 12-24; *P. Berl. inéd.* 8935, § 18-52; MILNE, *Catal.* 255, § 26-28; *P. Oxy.* 1095, § 40-46; *P. Berl. inéd.* 7426, § 39, 41, 50; *P. Oxy.* 1812, § 41-45; *P. gr. Strasb.* 93, § 45; *P. Amh.* 25, § 50-53. Même le *Panegyrique* n'est représenté que par sept fragments. La proportion si favorable des fragments de l'*Ad Demonicum* ne saurait passer pour être complètement l'effet du hasard : cette œuvre moralisante a bénéficié pendant toute l'antiquité d'une popularité constante, excessive à notre gré, cf. G. MATHIEU, *op. laud.*, p. 109. Notre petit fragment provient d'un splendide *volumen*; c'est le haut d'une colonne. Sa calligraphie ressemble à l'onciale de *P. Oxy.* 844, 1084, 1090, mais elle est plus haute encore et plus large, plus grêle aussi et avec une légère tendance aux lettres ornementales. Au verso trois lignes d'une écriture byzantine, effacée ou brouillée.

προσήκοντας ἡγεῖτ[ο γὰρ εἶναι πρὸς ἐταιρείαν]
πολλῶ κρείσσον φύσι[ν νόμου καὶ τρόπου]
γένους καὶ προαίρεσι[ν ἀνάγκης. Ἐπιλίπτοι]
δ' ἂν ἡμᾶς ὁ πᾶς χρόνος [εἰ πάσας τὰς ἐκείνου πρᾶ-]
5 ξεις καταριθμησέμεθα [

L. 2. πολλῶ Pap.; κρείσσον, κρείττω mss. — L. 5. Lire καταριθμησαίμεθα.

80. ARISTOTE ‘‘HISTOIRE DES ANIMAUX’’

X III 10 ET X IV 2.

Provenance inconnue.

12 × 8

II^e siècle.

Inv. 2144 recto.

Ce petit fragment déchiqueté tire son intérêt du fait qu’Aristote, depuis le papyrus de l’*Ἀθηναίων πολιτεία*, n’a pas été gâté par la papyrologie. En dehors de *P. Oxy.* 666, fragment du *Προτρεπτικός*; d’un papyrus du Fayoum (LANDWEHR, *Philol.* XLIV, 21), qui donne un passage des *Secondes Analytiques*; d’un papyrus d’Oslo (RUDBERG, *Symb. Osl.* VIII (1929), où on lit *Politique* 308 E-309 B, nous n’avons que des fragments attribués au philosophe ou de nature aristotélicienne : MILNE, *Catal.* 112, *Νόμιμα βαρβαρικά*; *P. Rainer, Esthétique* (GOMPERZ, *Mittheil.*, p. 84); *P. Lond.* 137 = MILNE, *Catal.* 165, *Iatrica Memnonia*; et, en outre, *P. Lond.* 815 = MILNE, *Catal.* 180, *Commentaire aux Topiques* II, 2; enfin, un papyrus de Florence, M. NORSI, *Un frammento di fisica aristotelica in un papiro fiorentino*, *Ann. d. R. Sc. Norm. Sup. di Pisa* VII (1938) 1-12 et des fragments encore indéterminés, OELLACHER, *Études de Papyrologie*, IV, 133 et seq. Tout minuscule qu’il soit, ce fragment est donc le bienvenu : il prouve qu’Aristote gardait des lecteurs en Égypte. Il comprend le bas de deux colonnes consécutives; la marge inférieure a 0 m. 03; un espace de 0 m. 015 sépare les deux colonnes. L’écriture est une cursive très fine, mêlée d’onziale; elle ressemble à SCHUBART, *Griech. Pal. Abb.* 36. Au verso, le fragment d’Homère 66.

X III 10

COL. I.

διὸ καὶ] καλεῖ[ται ἐξανεμοῦσθαι. Αἴτιον δὲ τοῦ πάθους ἢ]
 ὑστέ]ρα [ὄτ]α[ν ἢ λίαν ξηρά· ἐλκύσασα] γὰρ πρ[ό]ς
 αὐτὴ]ν τὸ ὑγρὸν [ἀφίησιν ἕξω, τὸ δὲ κα]τασκελ[ε-
 τεύετ]αι καὶ μικ[ρόν τι γινόμενον ἐ]ξ αὐτοῦ ἄ-
 5 πέπεσέ]ν τε καὶ ἔλα[θε διὰ μικρότητα] ἐξίόν. Καὶ

ὅταν] μ[έ]ν τοῦτο [σ]φ[όδρ]α [πάθη ἢ ὑστέρα] καὶ γέ-
νηται]ἰ ὑπέρξηρος ταχ[ύ τ' ἀπέδαλε κ]αὶ ταχύ
δῆ]λον γίγνεται ὅτι οὐ κύε[ι· ἐ]ἄ[ν δέ] μὴ σ[φ]όδρα

X IV 2

COL. II.

σ[λόμ]α σ[υμφύεται ταῖς μὲν ἐκ γενετῆς, ταῖς δέ]
10 διὰ νόσον· [γίνεται δὲ τοῦτο καὶ ἰατὸν καὶ ἀνίατον. Οὐ χαλε-]
πὸν δὲ [τ]οῦ[το γινῶναι, ἐὰν ἦ· οὐ γὰρ οἶόν τ' οὔτε]
λαμβάνε[ιν οὐθέν ὦν δεῖ, οὔτε προῖεσθαι. Ἐ-]
ὰν οὔν φα[ίνεται καὶ δεχομένη παρὰ τοῦ ἀν-]
δρός καὶ ἀφ[ιεῖται·

81. DENYS DE THRACE "ARS GRAMMATICA", SUPPL. IV.

Provenance inconnue.

8,8 × 5,5

IV^e siècle.

Inv. 2114.

La grammaire, longtemps éparse dans les recherches de détail des sophistes et des philosophes, surtout des stoïciens, fut pour la première fois isolée et codifiée par Denys de Thrace, disciple d'Aristarque, au 1^{er} siècle après J.-C. Sa *Tέχνη*, prototype d'une longue série de grammaires, est purement expérimentale; ἐμπειρία τῶν παρὰ ποιηταῖς τε καὶ συγγραφεῦσιν ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ λεγομένων (*Ars grammatica* § 1). Elle se compose dans l'édition de G. Uhlig de vingt courts chapitres, suivis de quatre *Suppléments*, qu'on continue à tort d'attribuer à Denys, cf. UHLIG, *op. laud.*, p. XLVII et seq. Notre papyrus — le troisième de Denys, à notre connaissance : *PSI* 18 et *P. Hal.* 55 a, cf. W. GRÖBER, *Ein spätantiker Pergament Kodex des Dionysius Thrax, Festschr. Degering* (1926) 111-118 — nous donne des fragments du dernier de ces *Suppléments* : *Tabulae flexionum verbi τύπῳ* (p. 129-130 de UHLIG), qui serait d'un grammairien d'Alexandrie, Théodosios. On savait par la version arménienne de la *Tέχνη* (v^e siècle), que, dès cette date, les *κανόνες εισαγωγικοί περὶ κλίσεως ὀνομάτων καὶ ῥημάτων* étaient adjoints au livre de Denys. Si le présent fragment faisait suite à la *Tέχνη* dans le *codex* dont il est un

Bulletin, t. XXXIX.

3

feuillet lacéré, cela prouverait que l'adjonction est plus ancienne qu'on ne croyait. Le mélange existe aussi, d'ailleurs, dans le premier papyrus de Denys *PSI 18* (v^e siècle) : on y lit, en effet, la fin du *De Pedibus* (*Suppl. III*), pages qui ne sont pas de Denys, et le chapitre *Περὶ γραμματικῆς*, début du traité authentique. Notre fragment doit être rapproché — parce que la *Τέχνη* avec ses suppléments a pu servir de modèle — : 1^o de *P. Byz. Maspero II 67176* qui, au verso d'un contrat copte, écrit de la main de Dioscoros (vi^e siècle) donne la conjugaison des verbes *ποιεῖν* et *χρυσοῦν*, avec la même disposition : noms des temps et des nombres et *εἰ* devant des formes de l'optatif, précision supplémentaire qu'on ne rencontre pas dans l'édition Uhlig; 2^o de *P. Ryl. 533* et *534* (conjugaison de *ποιεῖν* et de *πλεῖν*); 3^o de notre **P. 86**; 4^o de H. OELLACHER, *Griech. liter. Pap.*, II, 33, Herakleides von Milet, *περὶ δυσκλίτων ῥημάτων* (*τύπτειν*) et *34* (*χρυσοῦν*). On peut y joindre, malgré des divergences de disposition et de longueur : *P. Brit Mus. Add. Ms. 37516* = ZIEBARTH, *Aus der antiken Schule* n^o 22 (*νικάω*); *P. Rainer, WESSELY, Stud. II*, p. LVIII et XX, p. 300 (*γράφω*) et HALL, *Coptic and greek Texts*, p. 38, pl. 31 : *ostracon 14222 verso* (*διδάσκω*). — L'écriture est une onciale appliquée et régulière, surtout au verso; elle ressemble à celle de SCHUBART, *Pap. Gr. Berol. 43 a*, mais elle est plus lourde. Le fragment nous donne le bas d'une page; les lignes des colonnes ne sont pas au même niveau.

RECTO.

	[Εὐκτικά παθητικά]	[Α μέσου μέλλοντος]
	[παρακειμέν]ου	εἰ [τυψοίμην]
	καὶ ὑπερσυντελι]κοῦ	εἰ [τύψοιο]
	[τετυμ]μένος	εἰ [τύψοιτο]
	[εἶην, εἶ]ης, εἶη	εἰ τυ[ψοίμεθον]
5	[τετυμ]μένω	εἰ τύ[ψοισθον]
	[εἶητον] εἶήτην	εἰ τυψ[οίσθην]
	[τετυ]μμένοι	εἰ τυψ[οίμεθα]
	[εἶημεν] εἶητε	εἰ τύψ[οισθε]
	[εἶησαν]	εἰ τύψ[οιωτο]
10	[ἀόριστα]	Β μέσου [μέλλοντος]
	[τυφθε]ίην	εἰ τυπο[ίμην]

VERSO.

	μ]ην	εἰ [
]]	εἰ τ[
]το	εἰ τυ[
15]μεθον	Ἄττικοῦ
	σθ]ον	εἰ τετυψο[ίμην]
	σ]θην	εἰ τετύψο[ιο]
	με]θα	εἰ τετύψ[οιτο]
	σ]θε	εἰ τετυψ[οίμεθον]
20	ν]το	εἰ τετύψ[οισθον]
		εἰ τετυψ[οίσθην]
		εἰ τετυψ[οίμεθα]

L. 15. Le nom complet du temps est : Μετ' ὀλιγοῦ μέλλοντος τοῦ καὶ Ἄττικοῦ.

82. POÈME DE DIOSCOROS D'APHRODITÔ.

Aphroditopolis.

2^e moitié du VI^e siècle.

16 × 9. — 16 × 20

Inv. 2070.

On a beau le souhaiter : on n'est jamais sûr de publier le dernier poème de Dioscoros, l'avocat quémandeur d'Aphroditopolis. Après les *ἐγκώμια* de *BKT V*¹ (p. 107-126), après les *ἐγκώμια* — encore! —, les épithalames, les adresses versifiées des *Papyrus grecs d'époque byzantine* (I 67055, 67097, 67120, 67131; II 67177-67188; III 67315-67318, cf. J. MASPERO, *Un dernier poète grec d'Égypte, Dioscore, fils d'Apollós*, *REG XXIV* (1911) 426-481), après les *ἐγκώμια* — toujours! —, les épithalames, les poèmes acrostiches de MILNE, *Catal.* 98-100 A-H et 101 (cf. A. CALDERINI, *Piccola letteratura di provincia nei papiri, Aegyptus II* 149-154), on se croyait délivré de lui avec son glossaire grec-copte, publié par BELL-CRUM, *Aegyptus VI* (1925) 177-226. Or il a reparu naguère, *Ein iambischer Brief des Dioscoros von Aphrodito*, R. KEYDELL⁽¹⁾, *Byzant. neugr. Jahrb.* X (1936) 341-345 et le revoici encore

⁽¹⁾ Keydell a consacré un article à Dioscoros, *Realencycl.*, t. VI du *Suppl.* 902-920.

avec un ἐγκώμιον δι' ἰάμβων. Notre papyrus, très friable, se présente en deux morceaux; la cassure s'est produite après le quatrième vers et les environs s'en sont trouvés endommagés. Une chance, qu'on n'ose qualifier d'heureuse, nous a permis de retrouver les fins de vers, qui manquent à notre panégyrique, sur un des papyrus de MILNE, *Catal.* n° 98, p. 69. Comme le titre est incomplet et que le poème compte 18 vers dans les deux papyrus, que le sixième vers est dans l'interligne à Londres comme à Paris et que l'éditeur anglais avait flairé l'emprunt des 3 derniers vers, ces faits nous ont suggéré le rapprochement des fragments, que le texte — on n'ose parler du sens — a nettement confirmé. Nous voici donc en possession, sans en être fort enrichis, du panégyrique en iambes du «seigneur Romanos», déjà titulaire d'un panégyrique acrostiche en hexamètres (MILNE, *op. laud.*, p. 70). Le papyrus et l'écriture sont soigneusement décrits par Milne. On aura un échantillon de la calligraphie de Dioscoros dans les planches XIX et XX des *P. byz. Maspero*. On constatera une fois de plus que notre poète, après avoir pillé Homère, Anacréon et Nonnos, se pille lui-même : larcin facile, puisque ce copte hellénisé est incapable d'élaborer ses vers autrement que un par un. au grand dommage de la continuité du sens. Les vers sont interchangeables. La grammaire et la métrique, également incorrectes, ont été étudiées dans les articles signalés ci-dessus. Nous donnons une traduction du début et de la fin, sans affirmer que nous comprenons. Nous avons renoncé, et pour cause, à interpréter le milieu. Le fragment de Paris et le fragment de Londres, que nous reproduisons ici pour la commodité du lecteur, avec l'autorisation bienveillante de M. Milne, que nous remercions cordialement, sont séparés dans notre texte par un pointillé.

† [χ]μγ ≡

† Διοσχόρου ἀπὸ Θεβαΐδος ἐγ[κώ]μια εἰς τὸν κύριον [Ρ]ωμανόν))

‡

5 † Ὄλβιε πανόλβιε τῷ γένει κ[α]ῖ τοῖς λόγοις,
 κάλλιστα, σοὶ πρέπει, δέχο[υ], ᾧ δέσποτα
 ὑμῶν τὰς ἀξίας λέγειν οὐ β[ά]σκανος,
 ῥήτωρ ἄριστος εἰ μὴ εὐφ[υ]ῆς πανύ,
] λογισμὸν ἀκριβῆ

10 . τὰ[.]σιν ὦ ἐπε.ετ.[.....]ε.[.]...την
 σο]φός παλαιός ὦ Μένανδρος τῶ[ι]ς λόγοις
 ? γνώ]μην Μενανδρείαν Ἰσοκράτη]ς λέγει
 ...]ε δὲ γ[ἀ]ρ ἡμῶν ἢ φόλις σωφροσ[ύ]νης
 ...]εδων ἐπαινον τετελεσμέ]νος φύσει
 ἄ]κριτος ἔφους τὰ διπλᾶ τῶν ἀρε]τάων,
 15 ν]εώτερος παν[έ]ντιμος τύχης [καί] | γένους,
 ὀ]λβιοδαίμων ὁ δημοκῆδεμ]ῶν μέγας,
 σ]οφός σοφωτάτων ὑπερέβησα[ς λ] | ὄγον.
 Τ]οίνυν σύ γ' αὐτὸς συνδραμῶν | τῶ' μῶ σκοπῶ
 κ]αὶ μὴ κατ' οὐνεῖ συγκροτεῖν ξ[έ] | νους ποτέ.
 20 ἀ]γίως ὁ γράψας ποτέ τοὺς δύο π[λ] | άκας
 κ]αὶ σοῦ χαράξει τοὺς χρόνους δ] | ιπλώματι.
 ῥ ῥ

L. 19. Lire κατοκνεῖ.

« *Heureux, très heureux par ta race et par ton éloquence, accepte, ô Maître (cela te sied), les plus beaux éloges. Dire vos mérites ne porte pas malheur, même si l'on n'a pas tous les dons d'un excellent orateur. Ô vieux Ménandre, sage en tes propos; Isocrate exprime une pensée (?) de Ménandre Tu as sans conteste une part double de vertus; jeune, comblé d'honneurs par le sort et par la naissance, heureux, le grand protecteur du peuple, sage tu as dépassé l'éloquence (le renom?) des plus sages, eh bien! en concourant en personne au même but que moi, n'hésite pas non plus à encourager (cf. J. Maspero) un jour les étrangers. Celui qui saintement a un jour écrit en ton honneur les deux tablettes (les deux panégyriques en iambes et en hexamètres?) caractérisera aussi ton époque par cette œuvre double (?).* »

4-6. Traces de lettres en face des premiers vers, texte ou corrections d'une colonne précédente.

10-11. On se rappelle que le grand papyrus de Ménandre et une nouvelle biographie d'Isocrate (P. byz. Maspero II 67175) ont été trouvés à Aphroditopolis.

14-17. Éloquence, honneurs, protection du peuple, sagesse conviennent,

entre autres, à un haut magistrat, « probablement un *praeses* de Thébäide », dit Milne, p. 69.

19-21. Les trois derniers vers un peu remaniés et transposés sont empruntés à la *Requête à Victor, praeses de Thébäide*, REG XXIV 434-437, *Ξένους* désigne Dioscoros et les siens, qui ont dû quitter au moins deux fois Aphroditopolis à la suite de démêlés avec le pagarque d'Antaiou et un certain Théodôros, pour se réfugier à Antinoë. L'interprétation des derniers vers est encore plus problématique que le reste.

83. TEXTE EN PROSE AVEC CITATIONS DE L' "ILIADÉ".

Provenance inconnue.

6 × 9

Fin II^e siècle.

Inv. 2093.

Haut de deux colonnes consécutives, mutilées, la première à gauche, la deuxième à droite. La marge supérieure a 0 m. 03; le verso est vide d'écriture. Ce qui frappe à première vue dans ce texte si gravement tronqué, c'est le mélange de prose et de citations homériques. Cette constatation nous a invités, pour identifier notre texte, à feuilleter les *Rhetores Graeci*, qui ont abondamment cité Homère. Nous les avons vainement parcourus à l'aide des excellents index de Walz. Dès lors, il ne restait plus qu'à examiner la valeur et le sens des citations et à voir, pour nous mettre sur la voie, si quelques mots du contexte ne confirmaient pas l'impression qui se dégage des passages homériques allégués. La première citation de l'*Iliade* (l. 5-8) est tirée du monologue d'Achille, après que Thétis lui a révélé que sa mort était proche. Le héros s'indigne d'abord, puis sent qu'il faut dompter son âme et accepter l'inéluctable (Σ 113).

Θυμὸν ἐνὶ στήθεσσι φίλον δαμάσαντες ἀνάγκη.

L'exemple d'Héraclès est là : fils de Zeus, très cher à son père, il n'a pu éviter la mort. Le second groupe de citations (l. 10-16) est tiré du grand discours de Dionè à Aphrodite, blessée par Diomède, qui est venue gémir près de sa mère. Dionè console sa fille, l'invite à supporter la douleur, à se résigner (E 382).

Τέτλαθι, τέκνον ἐμόν, καὶ ἀνάσχεο κηδομένη περ,
 suivant en cela l'exemple d'Arès, de Héra et de Hadès. L'idée dominante, dans tous les cas cités, est celle de la résignation devant le malheur et devant la souffrance : ἀνάσχεο. Nous apercevons justement dans notre texte les mots : κακόν (l. 2) et ἠνέσχου (l. 22). Est-il téméraire de penser, sur de si faibles indices, que le prosateur développait, lui aussi, le thème de la résignation nécessaire? Et, cette hypothèse risquée, est-il excessif de suggérer qu'on se trouve en présence d'un texte stoïcien, dialogue entre un philosophe et son disciple ou discours du maître à l'élève (ἠνέσχου, ἀπέδρας)? On se rappelle que les stoïciens ne s'occupaient pas seulement d'Homère en philologues — notamment l'école de Pergame avec Cratès de Mallos, par rivalité avec l'école philologique d'Alexandrie — mais qu'ils allaient aussi lui demander des arguments à l'appui de leur philosophie. M. Hombert et Cl. Préaux, en publiant naguère *P. Bruxelles Inv. E 7162 : Extraits homériques relatifs aux lieux célestes, Mél. Boisacq (1937) 493-497*, ont cru également se trouver en présence d'emprunts faits au poète par des stoïciens « préoccupés de retrouver chez Homère la source de leur conception de l'univers ». — L'écriture est une petite onciale aisée, mêlée d'éléments cursifs. On peut la rapprocher à la fois des reproductions 36 et 86 de SCHUBART, *Griech. Pal.* et la dater de la fin du II^e siècle.

COL. I.

]υμενον	
]υ κακόν ού	
]ω τὰ πρῶ-	
	τα]νόστος ἤδη	
5]ρη λῦσαι. Οὐ-	Σ 117-118
	[δὲ γὰρ οὐδὲ βίη Ἡρα]	κλῆος φύγε	
	[κῆρα Ὅς περ φίλτ]	ατος ἔσκε Διῖ	
	[Κρονίῳνι ἄνακτι . .]	δὲ οὐχὶ καὶ	
] ἀνθρώπων	
10] Τλῆ μὲν Ἄρης	E 385-386
	[ὅτε μιν Ὄτος κρατ]	ερός τ' Ἐπιάλ-	
	[της Παῖδες Ἄλωῃ]	ος δῆσαν κρα-	

4.

[τερῶ ἐνὶ δεσμῶ. Τ]λῆ δ' Ἡρη ὅτε E 392-393
 [μιν κρατερὸς πάϊς] Ἀμφιτρώ-
 15 [νος Δεξιτερόν κα]τὰ μαζόν. Τλῆ E 395
 [δ' Αἴδης ἐν τοῖσι π]ελάρι[ος ὠκύν]

COL. II.

αὐτη[
 τες ἀφο. [
 και λ[
 20 . . . μα πολ[
 μον ἵνα δ[
 ἠνέσχου μ[
 τὸν λόγον εδ[
 σεις ἐβουλ[
 25 ἀρα πεφραξ[
 ἀπέδρας οὐχ[
 σας ἦχον α[
 μυνιαπλη[
]κ[

84. LA DEVINETTE DE LA CHAUVÉ-SOURIS.

Provenance inconnue.

8,5 × 8,5

II^e siècle.

Inv. 2188.

L'ostrakon, de forme irrégulière, est cassé obliquement en deux parties inégales. Les éclats qui frangent la cassure ont emporté ou dégradé quelques lettres, que nous n'avons pas su restaurer. L'ostrakon n'est pas inédit : il a été publié par P. COLLART, *Mél. Maspero* II 213-217; nous y renvoyons pour le commentaire. P. Achmim 5 (*Anth. Pal.* XIV 100) et une tablette de cire, MILNE, *Catal.* 63 sont aussi des devinettes. L'enfant, qui vraisemblablement a copié la nôtre, d'une écriture assez inculte et irrégulière, cursive mêlée d'onciale, était à coup sûr plus curieux des anomalies de l'histoire naturelle que des règles de l'orthographe.

fut continuée aux époques romaine et byzantine. Nous connaissons ou devinons des recueils de sentences acrostiches de Ménandre, entre autres, par *P. Janda* 77 (II^e-III^e siècle); *TAIT, Ostr. Petrie* 405 et 449 (ép. byz.); *CRUM-WHITE, Monast. of Epiphanius* 615 (ép. byz. tardive) et *H. OELLACHER, Griech. liter. Pap.*, II, 24, *P. gr. Vindob.*, 1999. Les *Aphorismes* d'Hippocrate circulaient au II^e-III^e siècle, comme le prouve *P. Fay* 204 (cf. *CALDERINI, Stud. d. Sc. Papir.* I (1915) 3-4 et *WADDELL, Études de Papyr.* IV 123-124) et aussi les mots de Socrate, *WILCKEN, Ostr.* 1310 (ép. rom. tardive). Le cas de Diogène est un peu à part. Il semble que, d'abord, ses *χρεῖαι* ont été répandues sous forme d'historiettes, comme on les lit dans Diogène Laërce VI, 2. C'est ainsi que nous les trouvons dans un papyrus Rainer, *WESSELY, Festschr. Gomperz* 67-74 (I^{er} siècle av. J.-C.). Mais ensuite, peut-être surtout pour l'usage scolaire, on élimina les détails accessoires, pour ne garder que la sentence réduite à l'état de formule, d'après le principe de la rhétorique : *τίνας ἂν εἴποι λόγους ὁ δεῖνα*. Les papyrus nous ont apporté, à plusieurs exemplaires, deux de ces formules : 1^o *ιδῶν . . . Διογένης εἶπεν*, *P. Bouriant* 1, 141-167 IV^e siècle; 2^o *Διογένης ὁ κυνικὸς φιλόσοφος ἐρωτηθεὶς ὑπὸ τινος . . . εἶπεν*, *THOMPSON, Proceed. Soc. Bibl. Arch.* XXXIV, 197, III^e-IV^e siècle; *H. OELLACHER, op. laud.*, 32, *P. gr. Vindob.*, 19766, II^e siècle, stéréotype qu'on retrouve *WILCKEN, Ostr.* 1310 : *Ἰσωκράτης (sic) ὁ φιλόσοφος ἐρωτη[θεὶς] ὑπὸ τ[ινός] . . .* Notre fragment paraît reproduire la deuxième formule. Il s'agit, semble-t-il, d'une définition de l'homme. En se reportant à Diogène Laërce VI 2, 4 et 6, on peut penser — *exempli gratia* — à *εἶπεν συνετώτατον* ou *ματαιότατον τῶν ζώων*, ou encore à un arrangement de la définition de Platon parodiée par le Cynique. Peut-être y avait-il aux lignes 3-4 une maxime ou une définition d'Aristote, ce qui serait le premier exemple, à notre connaissance. L'écriture, au recto d'un papyrus de bonne qualité, est droite et pâteuse. Les lettres sont isolées, sauf ε lié avec la lettre suivante. Pour le tracé, on peut comparer *P. Chester Beatty Introd.*, pl. III.

Διογ]ένης ὁ κυνικὸ[ς φιλόσοφος ἐρωτηθεὶς ὑπὸ τινος]
 τί ἐσ]τιν ἄνθρωπ[ος εἶπεν
]ς Ἀριστοτέλ[ης
]ην υπ[. .]σει.[

86. CONJUGAISON DU VERBE ΠΟΙΕΙΝ.

Provenance inconnue.

10,8 × 5,3

VI^e siècle.

Inv. 2120.

Notre papyrus appartient à la série des textes scolaires, plus précisément au groupe des exercices de conjugaison, dont les représentants sont cités par P. COLLART, *Les papyrus scolaires*, *Mél. Desrousseaux* 78. A dire vrai, ce petit fragment n'est sans doute pas de la main d'un écolier, mais serait plutôt un modèle. Il ressemble tout à fait — si même il n'en fait pas partie, bien que le verso soit blanc — à *P. byz. Maspero* II 67176, qui, au verso d'un contrat copte, écrit de la main de Dioscoros, donne la conjugaison des verbes *ποιεῖν* et *χρυσοῦν*, avec une disposition des temps comparable, à certains égards, à la conjugaison du verbe *τύπτειν* dans les *Suppléments de l'Ars grammatica* de Denys de Thrace, cf. *P. 81* et les références de l'introduction. L'écriture est une petite onciale régulière, tracée par une main exercée et sûre, avec des lettres (*ε, σ, ρ, ω*), qui annoncent déjà la minuscule des manuscrits. Le papyrus est complet en bas (marge de 0 m. 01), tronqué en haut et sur les côtés.

Col. I.

]ον ποιησ.σθη. [
 [εὐκτικὰ πληθυντικὰ τῶν τοῦ ῥη]ματος χρ(όνων)
 [ποιοίμεθα ποιοῖσθε ποι]οῖντο
 [ἀόρισια]
 5 [ποιηθείμεν, ποιηθεί]ητε ποιηθείησαν
 [μέσα ἀόρισια]
 [ποιησάμεθα, ποιήσαισ]θε ποιήσαιντο
 []ν προσώπων καὶ ἀριθμ(ῶν)
 [τῶν τοῦ ῥημ]ατος χρ(όνων)

Col. II.

10 [ἀπαρέμφοτα]
 ποιεῖσ[θαι]

μέλλοντος
 ποιηθήσεσθ[αι
 ποιήσασθαι
 15 μετοχαί ἀρ[σενικαί θηλυκαί ουδέτεροι]
 ἐνικαί ἐνεργη[τικαί μέσαι παθητικαί]
 ποιῶν πο(ιο)ῦσα ποι(ο)ῦν

L. 2 et 9. ✠ *Pap.* — L. 4, 6 et 10. Un blanc indique la place du titre disparu dans la lacune. — L. 12. Les fibres supérieures sont arrachées, il ne reste que des traces imprécises.

87. EXERCICE SCOLAIRE.

Provenance inconnue.

6,5 × 6

II^e-III^e siècle.

Inv. 2190.

On a dû donner à un enfant, pour l'utiliser à l'école, cette languette de papyrus. Il y a écrit un exercice sur ce que Denys de Thrace, p. 33, 3 et 40, 1 de l'édition Uhlig, appelle *ὁμοιωματικὸν ἔνομα*, expression qui se retrouve dans le cahier d'écolier publié par F. G. KENYON, *Journ. hell. Stud.* 29 (1909) 32 et seq. = E. ZIEBARTH, *Aus der antiken Schule*, n° 47, l. 310. Le recto semble avoir été lavé; on n'y distingue guère que des traces troubles. L'écriture est une onciale scolaire appliquée, d'autant plus difficile à dater qu'on retrouve toujours les mêmes lettres. Dans la marge gauche, des signes qui ressemblent à des croix, dont le trait vertical serait incliné vers la droite, étaient sans doute pour l'enfant des points de repère, dont la signification nous échappe.

RECTO.

traces de lettres

τῆς ἀντῆς

✠ τοια[

VERSO.

]ον τοιοῦτο[

τοιοῦτον

<p>✕ τοια[</p> <p>✕ τοιαυτ[</p> <p>5 ✕ τοιαυτ[</p> <p>✕ τ. . . . ! [</p>	<p>10 .</p>	<p>τόν αὐτό</p> <p>οἱ τοιοῦτοι</p> <p>✕ τοιοῦτοι</p> <p>✕ οἶα</p> <p>οἱ αὐτοὶ</p>
--------------------------------------------------------------------------	-------------	-----------------------------------------------------------------------------------

L. 10. La ligne commençait par un signe mutilé, peut-être une croix de repère.

88. TABELLA DEFIXIONIS.

Provenance inconnue.

19 × 25

IV^e-V^e siècle.

Inv. 2063.

La bibliographie relative aux papyrus magiques est dressée par K. PREISENDANZ, *Die griechischen Zauberpapyri*, *Archiv f. Papyrusforsch.* VIII 104-167 et IX 119-154. Chose surprenante, alors que presque chaque recueil apporte des textes magiques nouveaux sur papyrus, le nombre des tablettes de plomb reste toujours minime. K. Preisendanz, dans sa bibliographie des *tabellæ*, *op. laud.* IX 147, n'en cite que cinq qui proviennent d'Égypte. Trois ont paru depuis lors, publiées par V. Martin (cf. PREISENDANZ, *Archiv* XI 160), O. Guéraud (*Mél. Maspero* II 206) et P. Collart (cf. PREISENDANZ, *op. laud.* 155), auxquelles on peut ajouter deux tablettes provenant de Palestine, H. C. YOUTIE et C. BONNER, *Two curse tablets from Beisan*, *Trans. Americ. philol. Assoc.* LXVIII (1937) 43-78. Notre tablette a été éditée dans la *Revue de Philologie* (1930) 243, article auquel on renvoie pour ne donner ici que le texte et la traduction. C'est un *Συμοκάτοχον* (cf. l. 4). On se reportera à Th. HOPFNER, *Ein neues Thymokatochon. Ueber die sonstigen Thymokatocha, Katochoi, Hypotaktika und Phimōtika der griechischen Zauberpapyri in ihrem Verhältnis mit den Fluchtafeln*, *Archiv. Orient.* 10, 128-148.

ὀρκίζω σε, νεκυδαίμων, ὅστις ποτὲ εἶ, κατὰ τῆς κυρίας Βριμῶ, προκυνητε
 νυκτοδρομα βιασανδρα καλεσανδρα κατανικανδρα λακι λακιμου

μασκελλει μασκελλω φνουκενταβαωθ ορεοβαζαγρα ρηξιχθων ιπποχθων
 πυριπηγανυξ κατάσχεται την όργην, τον θυμόν Παωμίου όν έτεκεν
 5 ή Τ]ισάται ήδη ήδη ταχύ ταχύ.

			ευλαμω	
			υλαμωε	
10			λαμωευ	
			αμωευλ	
			μωευλα	
			ωευλαμ	
			Ναι κύριε σισισρω σισιφερμου χνουωρ αβρασαξ φνουνοβοηλ	
15			οχλαβαζαρω	
	διά τὸ ἅγιον	ερηκισιθφηαραραχααραραηφθισικηρε		
	ὄνομα ιω βεζεβυθ	ρηκισιθφηαραραχααραραηφθισικηρ		
	βυθιεξευ	ηκισιθφηαραραχααραραηφθισικη		
	ιω βαριαμβω	κισιθφηαραραχααραραηφθισικ	οπλομυρτιλοπλη[ξ]	
20	μερμεριου αβρασαξ	ισιθφηαραραχααραραηφθισι	εξανακερων[ιθα]	
	ευλαμω	σικηρεαραραχααραραηφθισ	λαμψαμερω	
	ευλαμ ωμαλυε	ικηρεαραραχααρα(ρα)ηφθι	λαμψαμαζων	
	ευλα μαλυ	ευλαμω κηρεαραραχααραραηφθ	βασυμιαω[?]	
	[ευ]λ αλ	υλαμω φηαραραχααραραηφ	οπλομυρτιλοπληξ	
25	[ε]υ α	λαμω ηαραραχααραραη	αναχαζα	
	ε	αμω αραραχααραρα	εξανακερωνιθα	
		μω ραραχααραρα	αναξαρναξα	
		ω αραχααραρρ	κερασφακερωνας	
	κατάσχεται τον θυμόν, την	αχαρα φαμεταθασμαξαρανα		
30	όργην Παωμίου όν έτεκεν	ρχαρ βασυμιαωιακινθου		
	ή Τισάτε ήδη ήδη	α κατάσχεται την όργην, τον		
	ταχύ ταχύ.	θυμόν Παώμιτος όν έτεκεν		
		ή Τισάτε ήδη ήδη ταχύ ταχύ.		

Βελιας βελιασ αρουηου αρουηλ χμουχ χμουχ δῆσον, κατά-
 35 δησον την όργην, τον θυμόν Παώμιτος όν έτεκεν ή Τισάτε,
 ότι σε επικαλοῦμαι τον μέγαν σωματοειδῆ ασώματον,

[τ]ὸν τὸ φῶς κατασπῶντα, τὸν κύριον τῆς πρώτης γενέσεως,
 ιαωηιωιαιουιαβορ. Σαβαωθ. λενταμαουθ[?]

[ε]ρηκισιθφηαραραχααραραηφθισικηρε ιω βεζεβυθ[?]

40 μερμεριου αβρασαξ ιαηιαηε κατάσχεται τὴν ὀργήν, τῶ[ν]
 θυμὸν Παώμιτος ὃν ἔτεκεν ἡ Τισᾶτε, τὸν νοῦν, τὰς φρένας
 ὅπως μὴ ἀντίπη ἡμῖν ἐμοι τῶριγένι ὃν ἔτεκεν Ἰούλλη ἡ καὶ
 Θεοδώρα, ἀλλὰ εὐήκοος ἡμῶν γένηται ἥδη ἥδη ταχύ ταχύ.

«Je t'adjure, démon du mort, qui que tu sois, par la souveraine Brimó, vénérable (?), Nyctodrome, Biasandra, Calesandra, Catanicandra, Laki Lakimou, Maskelli Maskello Phnoukentabaóth Oréobazagra Rhéxichthón Hippochthón Pyripéganyx, réprimez la colère, le ressentiment de Paómios, qu'enfanta Tisaté, sur l'heure, sur l'heure, vite, vite (deux lignes de dessins magiques)

eulamó

ulamóe

lamóeu

amóeul

móeula

óeulam

Oui, Seigneur, Sisiró Sisiphermou Chnouór Abrasax Ochlobazaró.

par le saint (nom palindrome en grappe) (1 2 lignes de noms magiques)

nom Ió Bézébuth

Buthiézeu

Ió Bariambó

Mermeriou Abrasax

mot magique en triangles

réprimez le ressentiment, la

colère de Paómios qu'enfanta

Tisaté sur l'heure, sur l'heure

vite, vite.

réprimez la colère, le

ressentiment de Paómios qu'enfanta

Tisaté sur l'heure, sur l'heure, vite, vite.

Bélias Beliós Arouéou Arouel Chmouch Chmouch, retiens, contiens la colère, le ressentiment de Paómios qu'enfanta Tisaté, puisque je t'invoque, toi, le grand incorporel à forme corporelle, toi qui fais descendre la lumière, toi le Seigneur de la prime naissance, Iaó (voyelles et mots magiques, au milieu desquels Sabaóth)

Iô Bézébuth Mermériou Abrasax (voyelles), réprimez la colère, le ressentiment de Paómis qu'enfanta Tisaté, sa pensée, ses volontés, afin qu'il ne réplique pas, à nous, à moi, Origénès, qu'enfanta Joullè, dite aussi Théodora, mais qu'il nous devienne soumis sur l'heure, sur l'heure, vite, vite. »

89. FORMULAIRE MAGIQUE.

Provenance inconnue.

10 × 4,5

IV^e siècle.

Inv. 2176.

Petit fragment provenant d'un recueil de formules magiques. Il nous donne les restes de deux recettes séparées par un trait et un blanc. Nous avons la marge supérieure de 0 m. 02. Le premier des deux textes est une recette d'amulette phylactère pour une personne. Le deuxième est de nature indéterminée. L'écriture ressemble par plusieurs traits à celle de SCHUBART, *Griech. Pal. Abb.* 94.

Φ]ύλαξον τόν δ(ε)ῖ(να) ὄν ἔτ[εκεν ἢ δ(ε)ῖ(να)
 π]ερίαψον π[ε]ρί τόν τρά[χηλον]

ἀνα]τολή ἰ Διδύμων [
 αὐ]ριον ὥρας θ γράφ[ε
 5] . ω· αἰγὸς Θηλίας εἰ . [
] . ξερντα [. . . .] δονο[
] . ζου[

L. 1. δ(ε)ῖ(να), † *Pap.* cf. *PGM* II, p. 213.

1. Φ]ύλαξον ou διαφ]ύλαξον, formule courante, cf. PREISENDANZ, *PGM* VII 372-373 φύλαξόν με, τόν δεῖνα ἐν τῇ ἄρτι ὥρα ἤδη ἤδη ταχύ ταχύ; XIII 633, 1049; XXXVI 176; LIX 10; *Christl.* 3, 2; 5 a, 1; 5 c 4. Cet impératif vient, en général, après une invocation à un démon, ou une formule soit écrite, soit récitée, ici vraisemblablement écrite à cause de la ligne 2.

2. περιάψου, cf. *PGM* VII 198 ἐπίγραφε εἰς χάρτην καὶ περιάπτει; 207-208 ἐπίγραψον τοὺς χαρακτῆρας (*signes et lettres*), περιάψου εἰς τὸν τράχηλον καὶ ἄβροχον φορεῖτω; XIII 669 ἔχε δὲ τοῦτον κατὰ τοῦ τραχήλου.

3. ἀνα]τολῆ est possible. Observer la position exacte des planètes, des astres, des signes du zodiaque fait souvent partie des prescriptions rituelles de la magie, par exemple *PGM* XIII 15 πρὸ ἐπὶ τὰ ἡμερῶν σελήνης λειπούσης; 349 τὴν ὥραν ἐν ἣ μέλλει ἡ σελήνη ἐκλιπεῖν ἐν κριῶ; 1037 ἐν ἀνατολῆ ὄντος καὶ τοῦ ἀστέρος; cf. n° 4.

4. Il y a une héméromancie et une horomancie connues par *PGM* VII 155-167; cf. aussi XII 308 ὅταν δὲ τὸν λόγον τοῦτο[ν] τ[ε]λῆς, ἐκάσῃς ἡμέρας μὲν λέγε τρίς, ὥρα γ' ε' θ', τοῦτο δὲ ἐπὶ ἡμέρας ιδ', ἀρξάμενος ἀπὸ τῆς σελήνης γ'. Πειρῶ δὲ εἶναι τὴν Θεὸν ἢτε ἐν ταύρω ἢ παρθένῳ ἢ σκορπίῳ ἢ ἐν ὑδροχόῳ ἢ ἐν ἰχθύσι. Il fallait écrire la formule magique avec une encre d'une composition déterminée, sur un objet désigné, qui pourrait être ici un os de la chèvre de la ligne 5.

5. La chèvre est souvent nommée en magie; cf. *PGM* IV 1332 λαβῶν ὄνου μέλανος στέαρ καὶ αἰγὸς ποικίλης στέαρ καὶ ταύρου μέλανος στέαρ; 2875 οὐσίαν κυνὸς καὶ αἰγὸς ποικίλης.

90. EXERCICE D'ÉCRITURE COPTE.

Provenance inconnue.

20 × 12

?

Inv. 2074.

Ce petit texte n'est pas inédit : il a été publié par P. COLLART, *B.I.F.A.O.* XXX (1930), 417 et seq., article auquel on renvoie. Un pauvre écolier copte a écrit sur une loque de papyrus ravaudée : 1° la série des voyelles suivies des consonnes; 2° la série des consonnes suivies des voyelles. Nous avons la fin du premier et une bonne partie du deuxième exercice. Ch. Kuentz, à qui je renouvelle mes remerciements, a bien voulu me dire que la présence du *ϣ* indiquait le dialecte bohairique. Pour une liste des exercices d'écriture dans les écoles grecques, cf. P. COLLART, *Les papyrus scolaires. Mélanges Desrousseaux*, notamment p. 70-71.

Bulletin, t. XXXIX.

5

λ]x	λψ	λω	λϑ	λϑ̄	λx	λ[σ]
ε]x	εψ	εω	εϑ	εϑ̄	εx	ε[σ]
η]x	ηψ	ηω	ηϑ	ηϑ̄	ηx	η[σ]
ι]x	ιψ	ιω	[ι]ϑ	ῑϑ̄	ιx	ῑσ
[οx]	οψ	[οω]	[ο]ϑ	οϑ̄	[ο]x	ο̄σ
[γx]	γψ	[γω]	[γ]ϑ	γϑ̄	γx	γ[σ]
[ωx]	ωψ	[ωω]	[ω]ϑ		ωx	[ωσ]

βλ	γλ	Δλ	zλ	θ[λ]
βε	γε	Δε	zε	θ[ε]
βη	γη	Δη	zη	θ[η]
βι	γι	Δι	zι	θι
βο	γ[ο]	Δο	zo	θο
βγ	γγ	Δγ	zγ	θγ
βω	γω	Δω	zω	θ[ω]

[ι]λ	κλ	λλ	μλ	νλ
ιε	κε	λε	με	νε
ιη	κη	[λ]η	μη	νη
ιι	κι	λι	μι	νι
ιο	κο	λο	μο	νο
ιγ	κγ	λγ̄	μγ	νγ
ιω	κω	λω	μω	νω

91. LETTRE DU PRÉFET MAEVIUS HONORATIANUS AU STRATÈGE DE L'APOLLONOPOLITE HEPTACOMIA.

Apollonopolis Heptacomia.

16 × 15

16 mai 235 ou 238.

Inv. 2085.

Le papyrus est dans un état déplorable. D'abord, il y a un trou juste au milieu, entre la formule initiale et la titulature de la date, c'est-à-dire à l'endroit précis où était exposé l'essentiel du document. Ensuite, tout le côté gauche est très abîmé : les premières lettres manquent et la couche supérieure

du papyrus est si usée par le frottement que l'écriture ou a disparu ou ne subsiste que par traces à peine discernables, presque jusqu'au milieu du document. Malgré ces mutilations, malgré l'incertitude des lectures, le papyrus reste important par sa date et par son contenu.

1° Par sa date. Il est du 21 Pachôn, soit de la première année, soit beaucoup plus vraisemblablement de la 4^e année de Maximin Auguste et de Maxime César. Le chiffre de la ligne 8, en effet, nous paraît être, beaucoup plutôt qu'un α , un δ avec un saillant en haut vers la gauche. Si c'était toutefois un α , il en résulterait que Maxime a été associé à l'empire par son père dès 235, ce qui serait contraire à l'idée généralement admise (cf. *Realenzykl. s. v. Julius Verus Maximinus* et BESNIER, *Hist. Rom.* IV [1937] 144), à savoir que G. Julius Verus Maximus ne fut nommé César et *princeps juventutis* qu'après janvier 236, date à laquelle son père prit le consulat. Mais, comme le δ semble à peu près sûr, le texte aurait été écrit le 16 mai 238. A cette date, les événements qui bouleversaient l'empire : proclamation des deux premiers Gordiens (19 mars), mort des Gordiens (milieu d'avril), désignation de Pupien et Balbin (début de mai), assassinat de Maximin (10 mai) n'étaient pas encore connus dans la vallée du Nil. Sur la chronologie de l'année 238, cf. P. W. TOWNSEND, *The chronology of the year 238 A. D.*, *Yale Class. Stud.* I (1928) 231; C. E. VAN SICKLE, *Some further observations on the chronology of the year 238 A. D.*, *Class. Philol.* XXIV (1929) 285; P. W. TOWNSEND, *A Yale papyrus and a reconsideration of the chronology of the year 238 A. D.*, *Amer. Journ. Philol.* LI (1931) 62. Sur le temps que mettait à parvenir en Egypte la nouvelle de la mort des empereurs, cf. WILCKEN, *Ostr.* I 800, *P. Bouriant* 19 n. 9 et, ici, 141. Les textes de la troisième année de Maximin et Maxime ne sont pas très nombreux; outre ceux de PREISIGKE, *Wörterbuch* III 62-63, nous connaissons *P. Ross. Georg.* V 19, *P. Princeton* II 21, *P. Mich.* III 165. Nous ne connaissons qu'un texte de la quatrième année, indiqué d'ailleurs par PREISIGKE, *loc. laud.*, c'est *Sammelb.* 5277, daté du 4 Mécheir de la 4^e année = 29 janvier 238. *P. Oxy.* 1433, de septembre 238, parle déjà d'événements de la première année écoulée de Pupien, Balbin et Gordien et de la deuxième année de Gordien III, donc de peu antérieurs ou postérieurs au 1^{er} Thoth 238.

2° Par son contenu. Notre texte est une lettre du préfet Maevius Honoratianus à un stratège de l'Apollonopolite Heptacomia, dont le nom est perdu,

pour lui dire qu'il est au courant par son bureau de manifestations hostiles, au gouvernement sans doute, qui se sont produites dans son ressort. « Veille à ce qu'il n'en résulte aucun blâme » lui écrit-il, et il ajoutait sans doute des instructions, peut-être même son désir d'intervenir personnellement (βούλομαι I. 7). A quel propos avaient eu lieu ces manifestations, on ne peut, vu les mutilations du texte, que le conjecturer. L'état de trouble était alors considérable dans tout l'empire. Les mesures fiscales et religieuses de Maximin, le premier empereur nommé par les légions, avaient indisposé contre lui ses sujets. Les manifestations d'Apollonopolis Heptacomia, dues sans doute à l'une de ces causes, sont un nouveau témoignage de l'état d'esprit des provinces.

L'écriture est une cursive très inégalement large et haute, tantôt droite, tantôt inclinée à droite. Les lignes sont inégalement serrées; l'interligne 7-8 est plus large à la fin qu'au début.

[M]ήουιος Ὀνωρ[ατιανὸς] . . ω στρατηγῶ
 Ἀπολλωνοπολείτου κἀτω .[. . .] ε.() κωμῶν χαιρειν.
 [Ε]ὶδη[λῶ]θη μοι ἐκ τῆς τάξεως [τ]οὺς αὐτόθι ἐκβε-
 ξη[κέ]ναι περὶ τοῦ α. . . .[. . .]. Τοιγαροῦν φρόν-
 5 τ[ι]σον μηδεμίαν μέ[μψιν . . .] ἐν τούτου
 ἐπ[α]κολο[υ]θῆσαι ἰν[α]μα παρ' ἐμοί
 . . η. ε. . . . καταστ[ι]]θαι βούλομαι.
 Λ δ' Αὐτοκρ[άτορος Καίσ]αρος Γ[α]ί[ο]υ Ἰουλίου
 [Οὐήρο]υ Μαξιμεινου Εὐσεβοῦς Εὐτυχοῦς Σεβαστοῦ
 10 κἀ[ι Γαί]ου Ἰουλίου Οὐήρου Μαξίμου τοῦ ἱερωτάτου
 Καίσαρος [Σε]βαστοῦ υἱοῦ τοῦ Σεβαστοῦ Παχῶν κα.

1. Maeuius Honoratianus était connu comme préfet de janvier 231 à novembre 236, cf. REINMUTH, *The prefect of Egypt* (1935), p. 138 et *P. Mich.* III 165 et n. 3 (1936), dont Reinmuth n'a pu faire état. Notre texte prolonge notablement la durée de ses fonctions. Sa position, en l'occurrence, allait devenir d'autant plus délicate, qu'il avait été nommé sous le précédent règne. Le nom du stratège est perdu. Avant l'ω final, on discerné le départ de deux lignes obliques parallèles, comme s'il s'agissait de λλ, mais τ et ι s'inclinent de la même manière et l'irrégularité de l'écriture permet bien des hypothèses.

2. La désignation du nome est nouvelle, croyons-nous. Juste avant la lacune, on distingue un trait vertical, comme la haste d'un η; sous la lacune, on voit le bas d'une haste verticale, comme celle d'un τ, si bien qu'on serait tenté de restituer; ἢ [τῶν] ἐπ(λα) κωμῶν, mais la place pour τῶν serait bien petite.

4. Les lettres du mot qui suit τοῦ se prêtent à bien des combinaisons, qui nous ont toujours déçus : αλιμο[, αχιμο[, ατιμο[etc. L'α initial seul est vraiment sûr.

8-11. Les deux titulatures sont les mêmes que celles de *Sammelb.* 5277, qui donne, en plus, aux deux personnages les trois épithètes : Γερμανικοῦ μεγίστου, Δακικοῦ μεγίστου, Σαρματικοῦ μεγίστου.

92. RAPPORT D'UN MÉDECIN PUBLIC.

Oxyrhynchos.

15 × 24

Mars-avril 392.

Inv. 2145.

Aurélios Eulogios, médecin public, après avoir examiné le corps de l'irénarque de Téis, envoie à Flavios Aétios, logiste de l'Oxyrhynchite, le rapport officiel qui lui a été demandé. Les certificats médicaux comme le nôtre — une douzaine exactement — ont été réunis, classés, soigneusement étudiés par Eitrem et Amundsen dans leur commentaire à *P. Oslo* 95 et 96, qui ont augmenté la liste de deux unités. Notre texte est donc le quinzième⁽¹⁾, à moins qu'il n'y ait un certificat médical dans *P. Harr.* 133 (*descr.*), qui mentionne des médecins publics, comme il est fait mention d'un autre dans *P. Oxy* 2111. Le formulaire de tous ces actes au iv^e siècle est sensiblement le même. En général, les médecins sont deux pour faire la visite et le rapport ou bien le médecin unique emmène un témoin; ici Aurélios Eulogios a pratiqué seul l'autopsie. Visite et rapport devaient être faits sans délai par les

⁽¹⁾ G. A. PETROPOULOS, *Actes du V^e Congrès international de Papyrologie*, p. 341 signale la présence de *A report of a public physician* dans la collection de la *Bibliothèque de la Société archéologique d'Athènes*. Il vient de le publier dans ses magnifiques *Papyri Societatis archaeologicae Atheniensis* (1939), sous le n^o 34. Le texte est daté : m^e/iv^e siècle.

médecins publics des métropoles, obligation rigoureuse, que compensait la dispense de toute liturgie (SCHUBART, *Einführung* 387; ORTEL, *Liturgie* 391). Le papyrus, de mauvaise qualité, brunâtre, sur lequel l'écriture, une cursive très liée, ressort mal, est traversé de déchirures dans sa partie médiane. L'ν non seulement comme lettre finale, mais même dans le corps d'un mot (l. 2 *Φαρμουθί*) est écrit au-dessus de la ligne, en forme de *v*.

Μετὰ τὴν ὑπατε[ίαν τ]οῦ δεσπότητος ἡ[μῶν Ἀρκαδίου τὸ β']
καὶ Φλ(αοῦ) Ρουφ[ί]νου τοῦ λαμ[πρ(οτάτου)] Φαρμουθί.
Φλαουίω Ἀετίω λοχ[ισ]τῆ Ὀξυρυγχίτου
παρ' Αὐρηλίου Εὐλόγιου δημοσίου ἰ[ατρ]οῦ ἀπὸ τῆς
5 αὐτῆς πόλεως. [Ἐπεστ]άλην ὑπὸ τῆς σῆς ἐμμελίας
ἐκ βιβλιδίων ἐπ[ιδ]ο[θ]έντων σοι ὑπὸ Φλ(αοῦ) Σεπτιμίου
Ταύλου ρίπαριου Ὀξ[υρυ]γχίτου διὰ Φιλείου ἀδελφοῦ
ὥστε ἐπιθεωρῆσαι Α[. . .]φον εἰρήναρχον κώμης
Τήεως καὶ ἐγγράφ[ω]ς προσφωνῆσαι τὴν
10 περὶ αὐτὸν διάθ[εσ]ιν· [ὄ]θεν τοῦτον ἐπεθεώρη-
σα σῶμ[α νε]κρὸν, . . . ρι . . . , ἀπληγον,
ἄσπληγον, ὀξείω νοσήμ[ατι] περιπεσών·
ἄπερ προσφωνῶ.

Αὐρήλιος Εὐλόγιος ἐπιδέδωκα.

« Sous le consulat de notre maître Arcadius, consul pour la deuxième fois et du clarissime Flavios Rouphinos, le . Pharmouthi. A Flavios Aetios, logiste de l'Oxyrhynchite, de la part d'Aurélios Eulogios, médecin public de la même ville. J'ai été envoyé par Ta Grâce à la suite d'une requête à toi présentée par Fl. Septimios Taulos, riparios de l'Oxyrhynchite, par l'entremise de son frère Phileios, pour examiner A . . . phos, irénarque du bourg de Teïs et faire un rapport écrit sur son état. A la suite de quoi je l'ai examiné : corps inanimé . . . sans trace de blessure ni de contusion, ayant succombé à une maladie aiguë. Ce dont je fais ici rapport. »

1. La lacune est trop petite pour reproduire au complet la titulature d'Arcadius, *P. Oxy.* 1033, 1 Ἀρκαδίου αἰωνίου Αὐγούστου.

3. Φλαυίω Ἀετίω, il faut ajouter ce nom à la liste de PREISIGKE-KIESSLING,

Wörterbuch III 132. Sur le logiste, cf. WILCKEN, *Grundz.* 80. Le pouvoir du logiste s'étend ici au delà de la métropole du nome; il semble avoir des attributions de police et de justice.

8. A[. .]ϕον, peut-être faut-il voir là le nom commun ἀδελϕός. C'est généralement un membre de la famille, qui demande la visite du médecin public.

εἰρηναρχον, sur les irénarques, qui semblent les remplaçants des archéphodes des n^e et m^e siècles, et les *riparii*, cf. JOUGUET, *P. Théad.* 17, n. 15-16 et *Vie Municipale* 408.

9. Τήεως, village de la toparchie de Thmoiséphô, d'après *P. Oxy.* 1261, 13.

13. Les προσφωνήσεις des médecins publics entraient dans les archives — ici, celles du logiste — comme le prouvent *P. Oxy.* 53, 896, 983, et on en délivrait, le cas échéant, des ἀντίγραφα, comme *BGU* 647.

93. BULLETIN DE RECENSEMENT.

Oxyrhynchos.

12,5 × 12

Après 159/160.

Inv. 2105.

Notre papyrus est incomplet en bas : il manque la fin de la déclaration et le serment. Malgré cette lacune, le texte est intéressant à plusieurs égards. Pour les ἀπογραφαὶ κατ' οἰκίαν cf. A. CALDERINI, *Le schede di censimento dell'Egitto secondo le scoperte più recenti*, *Pubbl. d. comitato ital. per lo studio di probl. di populaz.* (1932) et *Nuove schede del censimento romano, Aegyptus*, XII (1932) 346 et seq. Il n'y faut ajouter, à notre connaissance, que 8 textes nouveaux : *P. Oslo* 98 (132-133) d'Héracléopolis et 99 (160-161) d'Alabanthis : trois bulletins de Bacchias : *P. Mich.* III 176 (91), 177 (104), 178 (119); deux d'Oxyrhynchos : *P. Harr.* 70 (62), 71 (189); un de Tebtynis, *P. Heidelberg* 169 (132-133). Quoique le recensement de 159-160 soit bien représenté dans les listes de Calderini (17 bulletins), notre bulletin est le premier souscrit à Oxyrhynchos pour ce recensement. C'est d'ailleurs seulement une copie d'un bulletin souscrit pour le recensement de 159-160. L'écriture est une cursive droite, irrégulière, où les mêmes lettres ont plusieurs tracés.

Ἄντ[ίγρα]φ(ον)

Παρά Ἄρπαήσιος Θωνᾶτος τοῦ Ἄρπαήσιος
 μητρός Θαήσιος Θώνιος ἀπ' Ὄξυρύγχων πόλ(εως)
 ἱεροτέκτων [Ἄθ]ηναῖς Θεήριδος καὶ Ἰσιδος
 5 καὶ Σαράπιδος [κ]αὶ τῶν συνν[ά]ων Θεῶν
 μεγίστων, κατὰ τὰ κελευσθέντα ὑπὸ Φουρίο[υ]
 Οὐίκτωρείνου [το]ῦ κρατίστου ἡγεμόνος,
 [ἀπογρ]άφομ(αι) πρὸς τὴν τοῦ ἐνεσιῶτος κγ (ἔτους)
 [Ἄντω]νίνου Καίσαρος τοῦ κυρίου κατ' οἰ-
 10 [κίαν] ἀπογραφήν τὰ ὑπάρχοντά μοι ἐν κώ-
 [μη Μου]χινώρ π[ρό]τ(ερον) τῆς μητρός μου Θαήσιο[s]
 Θώνιος μέρη [.] ἀπὸ μερῶν ἰγ οἰκίας κ[αί]
 αὔλης καὶ ἐτέρων τόπων ἐν οἷς οἰκία καὶ
 ψιλοὶ τόποι ἀπὸ βορρᾶ καὶ λιθὸς οὗ ἔχω
 15 μέγας παράδε[ισο]ς σὺν χρησθήριοις [.
 τ]οῖς πᾶσι κοινωνικο[

L. 4. — Lire ἱεροτέκτωνος.

« Copie. De la part d'Harpaësis, f. de Thonas, p. f. d'Harpaësis, dont la mère est Thaësis, f. de Thonis, d'Oxyrhynchos, hiérotecton d'Athèna-Thoëris, d'Isis, de Sarapis et des dieux parèdres très grands, conformément aux ordres de Furius Victorinus, préfet, vir egregius, je déclare pour le recensement par maison de la présente 23^e année d'Antonin César, le Maître, les biens que je possède au bourg de Mouchinôr, qui appartenaient auparavant à ma mère Thoëris, f. de Thonis, soit, sur 13 parts, . parts d'une maison, d'une cour et d'autres emplacements, dans lesquels une maison et des terrains à bâtir, sis au nord et à l'ouest d'un grand verger que je possède, avec des aménagements. . . »

1. Ἄντ[ίγρα]φ(ον). P. Corn. 16 de 146-147 est aussi une copie et même de déclarations souscrites pour des recensements consécutifs : 117-118, 131-132, 145-146. Ἀντίγραφον (P. Harr. 71) et ἐκδόσιμον (P. Oxy. 1548) s'emploient indifféremment, cf. MITTEIS, Grundz. 63. Les bulletins et les copies, parfois dans le même bourg, portent (P. Oxy. 171, 1547; P. Harr. 70) ou ne portent pas d'adresse (P. Oxy. 479, 1111, 1548).

4. *ιεροτέκτων*. Le *Wörterbuch* de Preisigke-Kiessling III, p. 379 ne donne que trois références du mot : SB 789 = MILNE, *Greek. inscr.* 9313, simple étiquette de momie : Παίων *ιεροτέκτων*, III^e siècle; *P. Oxy.* 579 (*descr.*), début d'un document adressé vers 138 au stratège par Téos et Thonis, τῶν ἀπ' Ὄξυρύγχων πόλ(εως) *ιεροτεκτόνων* Ἀθηνᾶς Θοή[ριδος] et *P. Oxy.* 1550 (*descr.*) de 156, déclaration παρὰ Θεᾶνος τοῦ Ἀρθόνιος κ.τ.λ. τῶν ἀπ' Ὄξυρύγχων πόλεως *ιεροτέκτονος* Θοήριδος καὶ Ἰσιδος καὶ Σαράπιδος καὶ τῶν συννάων Θεῶν μεγίστων, pour la mort de son père Harthônis, *ιεροτέκτων* des mêmes dieux et de son grand-père maternel Paôs, τέκτων Ἰσιδος τῶν αὐτῶν Θεῶν. OTTO, *Priester und Tempel*, cite le mot deux fois : I 112, n. 6, qui renvoie, sans plus, à *P. Oxy.* 579 et II 163, n. 4, qui y renvoie aussi en même temps qu'à l'inscription de Milne. Il ajoute : « Les *ιεροτέκτονες*, c'est-à-dire manifestement les directeurs spéciaux du département de la construction d'un temple, nous sont attestés maintenant pour l'époque romaine... S'ils sont laïques ou prêtres, on ne peut le décider. » D'après *P. Oxy.* 1550, on constate que les *hiérotectones* ont bien l'air de former des dynasties. Fr. CUMONT, *L'Égypte des astrologues*, p. 143 note : « Les architectes qui bâtissaient des temples « sur l'ordre des princes et des juges » étaient sans doute des laïcs, mais fréquemment les *ιεροτέκτονες* formaient des collèges chargés de l'entretien et de l'embellissement des principaux édifices religieux, comme les ouvriers de l'*Opera di San Pietro* exécutent, de père en fils, les travaux dans la plus grande basilique de la chrétienté. » Il donne, n. 3, des citations de Firmicus Maternus, où le mot *ιεροτέκτονες* est rendu par : *qui fabricationibus templorum jussu principum vel judicum praesint* ou *fabricatores templorum* ou *sacrarum aedium publicos fabricatores*. Cf. *P.* 94 n. 8-15.

Ἀθηνᾶς, Athèna-Thoëris, Héra-Isis, Zeus-Sarapis forment la triade honorée à Oxyrhynchos, cf. *P. Oxy.* 483 et 579.

6. ὑπὸ Φουρίου Οὐίχτωρεινου, V. MARTIN, *Recensement périodique et réintégration du domicile légal*, *Atti d. IV^o Congr. internaz. di papirolog.*, p. 231 remarque « Sur ces 174 déclarations (celles qu'a réunies Calderini)... 18 seulement mentionnent expressément le nom du préfet selon les instructions duquel elles ont été rédigées. » Il y faut joindre, outre la nôtre, *P. Oslo* 98 et 99 et *P. Harr.* 71. La chronologie de T. Furius Victorinus se précise peu à peu, cf. en dernier lieu O. REINMUTH, *The prefect of Egypt*, p. 135. Bien que

P. Ryl. 271 (*descr.*) soit daté de Thoth de la 23^e année d'Antonin (août-septembre 159), l'édit de Sempronius Liberalis, qui y est cité, ne prouve nullement que Sempronius soit encore en charge à cette date. Rien n'empêche de croire que Furius Victorinus ait fait son entrée à Alexandrie le 10 juillet 159, comme le dit la lettre de Maximos (G. VITELLI, *Lettera di Maximos*. . . *Studi ital. di filol.* IX [1932] 4) et qu'il ait promulgué l'ordre de recensement en août-septembre 159. D'autre part, s'il a été nommé préfet du prétoire avant la mort d'Antonin survenue le 7 mars 161 (DITTENBERGER, *OGIS* 707), il faut qu'il ait quitté l'Égypte avant cette date. D'ailleurs, *P. Oslo* 99, qui est de la 24^e année d'Antonin (160-161) — malheureusement le mois et le jour sont perdus — parle de Furius comme de l'ancien préfet, lignes 3-4; *κατὰ τὰ κελευσθέντα ὑπὸ τοῦ ἡγεμονεύσαντος Τίτου Φουρίου Οὐικτορείνου*.

11. Μουχινώρ, ce village est connu par *P. Oxy.* 491 et 985; il est cité sous la forme Μουχινύρ dans *P. Oxy.* 1127. Il y avait aussi dans l'Oxyrhynchite un village du nom de Μουχιαροώ ou Μουχιαρυώ, *P. Oxy.* 1285, *P. Hib.* 53 et 132.

12. Harpæsis était, pour une part inconnue de nous, propriétaire de ces immeubles divisés en 13 parts.

15. *χρησθηρίοις*. Sur le sens du mot cf. A. R. Schütz, *Der Typus des hellenistisch-ägyptischen Hauses, Register*, p. 72, où l'on aura les références, qui semblent faire des *χρησθήρια* des pièces sans destination précise. Au moins à l'époque romaine, le mot désigne des installations, des aménagements organisés.

94. DÉCLARATION SOUS SERMENT

DE DEUX HIÉROTECTONES.

Oxyrhynchos.

19 × 6,5

193-198.

Inv. 2122.

Si nous voyons juste, il faut éclairer ce texte à la lumière de *BGU* 1, 149, 1198 et 1201; *P. Teb.* 298 (cf. notamment l'introduction); *P. Oxy.* 1143, 1144, 1149 (cf. aussi l'introduction) et 1453; WESSELY, *Karanis und*

Solnopaiu Nesos, 71-77 et *Studien XXII*, 183. Il résulte de tous ces textes que les prêtres d'un temple, à l'époque romaine, adressaient au stratège (*P. Teb.* 298, 1) sous serment (*ibid.* 75-80) une liste des prêtres du temple et un compte détaillé des recettes et des dépenses : *γραφὴ ἱερέων καὶ χειρισμοῦ*. Pour vérifier les recettes et les dépenses déclarées, l'administration devait procéder à des enquêtes. Si notre interprétation est correcte, nous aurions ici la réponse à une de ces enquêtes : deux *hiérotectones*, désignés par leurs collègues, confirment l'exactitude de la déclaration faite à leur sujet par les prêtres du temple de Thoëris et certifient sous serment que, n'ayant ni fonction officielle rétribuée ni revenu, ils reçoivent bien des prêtres une rémunération en pains, chaque fois qu'ils accomplissent au temple leur service annuel au mois d'Hadrien. Il n'est pas impossible que *P. Oxy.* 579 (*descr.*) soit un document de même nature adressé au stratège et au basilicogrammate par deux *hiérotectones* du même temple, en 138. L'écriture de notre papyrus est une cursive régulière, rapide, avec une tendance à arrondir les lettres et à grossir l'initiale de la ligne.

Ἀὐρηλίῳ Ἀπολιναρίῳ
 σίρ(ατηγῶ)
 παρὰ Ἀρθώνιος Ἀρπα-
 ήσιος τοῦ Ἀρθώνιος
 5 μητ(ρός) Τετείτος καὶ Πε-
 κύσιος Σωτήρος τοῦ
 Πετοσαράπιος ἀμφοτ(έρων)
 ἀπ' Ὄξορύγ(ων) πὸλ(εως) ἱε-
 ροτεκτόνων ἱεροῦ
 10 Θοήριδος καὶ Ἰσίδος
 καὶ Σαράπιδος καὶ τῶν
 συννάων Θεῶν μεγί[σ-]
 των προκεχειρισμ[έ-]
 νων ὑπὸ τῶν συνιε[ρο-]
 15 τεκτόνων. Ὀμνύομε[ν]
 τὴν Λουκίου Σεπτιμί[ου]
 Σεργήρου Εὐσεβοῦς

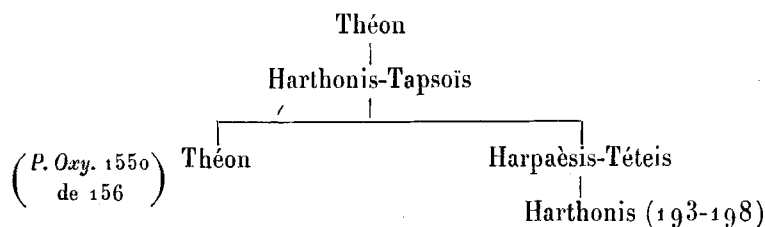
Περτίνακος Καίσαρος
 τοῦ κυρίου τύχην
 20 μῆτε χειρισμὸν ἢ πρόσ-
 οδον ἔχειν, ἡνίκα
 δὲ ἐὰν ἀγνεύωμεν
 κα[τ' ἔ]τος μόνω τῷ
 Ἀδ[ρια]νῶ μηνί ἐν τῷ
 25 τῆ[ς Θ]οήριδος ἱερῶ
 ἀρ[τί]δια ἡμεῖν δίδουσ-
 θα[ι ὑ]πὸ τῶν τῆς Θοήρι-
 δο[ς ἱερ]έων τὰ πρὸς
 [.]περ ἂν εἰς δια-
 30 τ[.]αρτ[. . .]αρ[
 ημ[

«A Aurélios Apolinarios, stratège, de la part d'Harthônis, fils d'Harpaësis, petit-fils d'Harthônis, qui a pour mère Tétéis, et de la part de Pékysis, fils de Sôter, petit-fils de Pétosarapis, tous deux de la ville d'Oxyrhynchos, hiérotectones du temple de Thoëris, d'Isis, de Sarapis et des dieux parèdres très grands, désignés par leurs collègues hiérotectones. Nous jurons par la fortune de Lucius Septime-Sévère Pieux Pertinax César, notre Maître, que nous n'avons ni fonction officielle rétribuée ni revenu et que, toutes les fois que nous faisons l'ἀγνεῖα, chaque année pendant le seul mois d'Hadrien dans le temple de Thoëris, des petits pains nous sont donnés par les prêtres de Thoëris . . . »

1-2. Il ne peut s'agir d'Apolinarios, stratège de l'Oxyrhynchite en 136-138, cf. *P. Oxy.* 484, 579, 1472, mais plutôt d'Aurélios Apolinarios, déjà connu comme stratège de l'Oxyrhynchite par *P. Oxy.* 57 (cf. HENNE, *Liste des stratèges*), daté du III^e siècle. S'il en est ainsi, *P. Oxy.* 57 serait du début du III^e siècle et vraisemblablement aussi *P. Oxy.* 1664, où on retrouve un personnage cité dans *P. Oxy.* 57. Il est curieux qu'à la date de notre papyrus un personnage porte déjà le nom d'Aurélios.

4-5. Si vraiment, comme semble le faire croire *P. Oxy.* 1550 (*descr.*), les hiérotectones formaient des dynasties, il n'est pas impossible que notre

Harthonis appartient à une famille connue d'*hiérotectones* dont l'arbre généalogique serait le suivant :



Le nom de Teteis n'existe dans le *Namenbuch* de Preisigke que sous la forme Τετῆς, dont le datif est Τετῆτι, *P. Giess.* 78.

8-15. Sur les *hiérotectones* cf. P. 93 n. 4. Notre texte permet d'ajouter quelques précisions. Si les *hiérotectones* certifient que des pains leur sont remis ὑπὸ τῶν τῆς Θοήριδος ἱερέων, c'est qu'ils sont des laïques, bien qu'attachés au temple par leur service. Ils se constituaient en association collégiale (ὑπὸ τῶν συνἱεροτεκτόνων) et les nôtres ont été désignés par leurs collègues. La formule de désignation est la même dans *BGU* 1198, 2 παρὰ . . . ἱερέως, προκεχειρισμένου δὲ καὶ ὑπὸ τῶν συνιερέων. Elle n'est pas absolument claire, du moins pour nous, et nous ne saurions dire si nos *hiérotectones* sont désignés pour répondre à l'enquête ou pour faire l'ἀγνεία.

10-13. Sur ces divinités, cf. P. 93 n. 4.

15-19. Sur le serment et la formule du serment, cf. E. SEIDL, *Der Eid im römisch-ägyptischen Provinzialrecht* I; on y constatera p. 14 qu'on ne connaissait pas encore de serment par la fortune de Septime-Sévère seul. Nos deux *hiérotectones* paraissent reproduire les termes mêmes de la demande d'information qu'ils ont reçue, laquelle reproduisait peut-être les termes de la déclaration souscrite par les prêtres de Thoëris. Déjà en 30/29 av. J.-C., dans *P. Oxy.* 1453, quatre λυχνάπται, qui fournissent l'huile aux temples de l'Oxyrhynchite et du Cynopolite, font une déclaration sous serment à un fonctionnaire, dont le nom et le titre ne sont pas indiqués, peut-être parce que nous n'avons là qu'un ἀντίγραφον ὄρκου.

20. Χειρισμόν, sur les sens du mot : administration (*Verwaltung*), fonction officielle (*Staatsgeschäft*), corporation (*Verwaltungsverband*), compte (*Registratur*), inventaire (*Inventar*), cf. PREISIGKE, *Fachwörter* et *Wörterbuch* et ses

références. Il semble qu'il y ait ici de la part de l'administration le désir non seulement de faire une vérification, mais d'empêcher le cumul.

22. *Ἀγνεύωμεν*, sur l'*ἀγνεία*, cf. OTTO, *Priester und Tempel* II 28 et seq. et *P. Teb.* 298 n. 68. Comme les prêtres, les *hiérotectones ἀγνεύουσι*, c'est-à-dire font chaque année dans le temple un service non autrement précisé malheureusement, mais dont la durée est d'un mois ou du moins se place pendant le mois d'Hadrien, service pour lequel ils sont rétribués en nature. Il n'est pas dit expressément, comme pour les prêtres de *BGU* 149, 8, que ce service se fasse *ἐκ περιτροπῆς*. Aussi voit-on mal si les deux *hiérotectones* parlent d'eux seuls ou de toute l'association collégiale.

26. La rétribution des prêtres et des *hiérotectones* paraît comparable à ce que nous appelons les vacations des hommes d'affaires. Pour les prêtres, elle est évaluée en artabes de blé, *BGU* 149, 8, *P. Teb.* 298, 68-69, 73-74 et surtout WESSELY, *Studien* XXII 183, calendrier des fêtes religieuses à Socnopæonèse dans les dépenses d'un temple, avec les rétributions (artabes de blé) accordées aux prêtres pour leur *ἀγνεία*.

95. LAISSEZ-PASSER DE LA DOUANE.

Socnopæonèse.

8 × 8,5

8 septembre 49.

Inv. 2083.

Il ne saurait y avoir de doute sur la nature de ce document, c'est une attestation de paiement à la douane, pour servir de laissez-passer, de permis de circuler sur les pistes du désert, sous la protection de la police. Sur les reçus de douane, cf. *P. Fayoum* 67-68 a et l'excellente introduction. On y verra notamment (p. 196) que la somme payée y est, en général, omise, tandis qu'elle est indiquée ici. Cette somme, en effet, n'intéresse en rien les fonctionnaires de la police, auxquels le laissez-passer doit être montré à toute réquisition. Sur le $\frac{1}{100}$ et le $\frac{1}{50}$, droits de péage et de transit, cf. *P. Fayoum*, p. 197-198 et P. JOUGUET, *Vie municipale* 435-436. Notre document est curieux et même unique par certains côtés : 1° L'écriture est une onciale appliquée d'enfant, qui apprend à mouler ses lettres. On ne pouvait sans doute exiger d'un douanier d'espacer régulièrement les lignes de ses reçus, mais celui-ci

a tellement serré ses lignes, qu'il s'est vu obligé de tracer un trait dans l'interligne, vers le milieu, entre les lignes 3 et 4, pour séparer les lettres. Le caractère de l'écriture rend parfois malaisé le déchiffrement. Le nôtre est peut-être douteux en quelques endroits; 2° Nous ne connaissons pas d'exemple du titre du douanier : *ὁ πρὸς τῇ πύλῃ Νήσου Σοκνοπαίου*; 3° ni du renversement de la dénomination habituelle *Σοκνοπαίου Νῆσος* (pas d'exemple non plus dans Preisigke); 4° ni d'un reçu de douane en forme de lettre; 5° Nous ne connaissons pas non plus de cas où les *ἐρημοφύλακες* soient associés avec les *δεκανοί*. Le rapprochement des deux noms est, d'ailleurs, assez naturel, les uns et les autres étant des policiers; 6° Si nos lectures sont correctes, le grand nombre des animaux menés par le caravanier *Σαταβοῦς* est aussi quelque chose d'unique. Nous avons vainement cherché sous le règne de Claude à cette date une raison qui pourrait justifier le passage de tant de bêtes de somme à la douane de Socnopæonèse (cf. n. 5-6); 7° Enfin nous pensons que la désignation du mois : *μηνὸς Σεβαστοῦ Ἀνεικῆτου Θεοῦ (με)γάλου Σωτήρος* est aussi sans exemple. Ni Wilcken (*Grundz.*, p. LVI, *Ostraka I* 809 et seq.), ni Preisigke (II, p. 88 s. v. *Σεβαστός*), ni KUBITSCHKE, *Grundriss der antiken Zeitrechnung* (édit. de 1928, notamment p. 152), ni leurs références n'ont pu nous renseigner à ce sujet.

Φανίας ὁ πρὸς τῇ πύλῃ
 Νήσου Σοκνοπαίου (ἐκατοσίῃς) (πεντηκοσίῃς)
 ἐρημοφύλαξι καὶ δε-
 κανοῖς χαίριν. Τετ(έλεσται)
 5 Σαταβοῦς ἐσ(άγων) καμήλ(ο)υ(ς) κ
 ἸΣ καὶ ἐσ(άγων) ὄνο(υς) Ἰ Ἰδ. (Ἔτους)
 δεκάτου Τιβερίου
 Κλαυδίου Καίσα[ρο]ς
 Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ
 10 Αὐτοκράτορος
 μηνὸς {ς} Σεβαστοῦ
 Ἀνεικῆτου Θεοῦ (με)γάλου
 Σωτήρος ἰα

Ligne 2. ρ'ν' Pap. — L. 8. Κλαυδίου, le premier υ est ajouté au-dessus d'α.

Phanias, préposé à la douane de Socnopæonèse, impôt du 1/100 et du 1/50, aux érétophylaques et aux décanoï salut. A payé Satabous pour l'importation de 20 chameaux 10.200 drachmes et pour l'importation de 1000 ânes, 50.004 drachmes. An 10 de Tibère, Claude, César, Auguste, Germanique, empereur, au mois d'Auguste, Invincible, le grand dieu Sauveur, le 11.

5-6. Le nombre des drachmes versées par rapport au nombre d'animaux (510 drachmes par chameau, 50 drachmes par âne, plus 4 drachmes) n'a rien d'in vraisemblable, cf. *P. Fay.* 67-86 *introd.* Le chiffre 4 des unités, dans le nombre des drachmes payées pour les ânes, suppose cependant que Satabous n'a pas payé le même prix pour chacun des animaux. En raison du nombre des ânes de la caravane, des anomalies de la rédaction et de l'écriture enfantine, nous nous étions arrêtés un instant à l'hypothèse d'un exercice d'écriture comparable à ZIEBARTH, *Aus der antike Schule*, n° 19 ou à celle d'un problème scolaire. Que paiera Satabous qui importe tant de chameaux à tant par tête, tant d'ânes à tant? Mais les difficultés n'en sont guère diminuées.

96. LITIS DENUNCIATIO.

Hermopolite.

11 × 7,5

133-135.

Inv. 2132.

Il ne saurait guère y avoir de doute sur la nature de ce document : c'est une *litis denunciatio*, pour évoquer une affaire au tribunal du préfet. Sur la *litis denunciatio*, cf. MITTEIS, *Grundz.*, p. 36 et ses références, auxquelles on peut ajouter celles de P. COLLART, *Demande d'assignation à la session du préfet, Mél. Bidez* (1933), 91-98. Depuis cette date, il n'a pas paru, à notre connaissance, de texte analogue, sauf peut-être *P. Princeton* 25; encore la chose est-elle douteuse, vu son état de mutilation. Notre papyrus aussi est très mutilé, non seulement parce que la fin manque, mais aussi parce que des trous de vers ont emporté ou endommagé les lettres en plusieurs endroits. L'écriture est petite, tassée, tracée avec un calame très fin et si rapidement que les ligatures changent d'une ligne à l'autre le tracé des mêmes lettres.

Ἀ]σκληπιάδῃ σ[ρ(ατηγῶ) Ἑρμο(πολίτου)
 π[αρ]ὰ Ἑρμιόνη[ς . . .]τορο[ς ἐ]πί Μουσαίου . . . ρ . . . (). Προ-
 [ερχ]ομένη ἐπὶ τοῦ κρατίστου ἡγεμόνος Πετρωνίου
 Μαμερτείνου κατ[ὰ] Νωρβανοῦ Παροῦ . . γ[εο]υχοῦν-
 5 τος ἐν τῷδε τῷ νομῷ ἀπολειφθέντος κληρονόμου
 κατὰ διαθήκην ὑπὸ τῆς θυγατριδῆς μου Αἰλίας
 Μούσης περὶ ὧν ἔχω πρὸς αὐτὸν δεομένων
 [ἡγε]μονικῆς διαγνώσεως α) κατ' οὐδενὸς δια-

L. 5. L'ν final de κληρονόμου est inscrit un peu au-dessus d'o, à droite.

« A Asclépiadès, stratège de l'Hermopolite, de la part d'Hermionè, fille de . . . tor, inscrite à Mousaion(?). Intentant une action devant le préfet Petronios Mamertinos, vir egregius, contre Norbanos Par. . . , propriétaire dans ce nome, qui a été laissé comme héritier aux termes d'un testament par ma petite-fille, Aelia Mousa, à propos de mes griefs contre lui, griefs qui réclament une décision préfectorale . . . »

1. Les listes de HENNE, *Les stratèges des nomes égyptiens*, ne mentionnent pas de stratège du nom d'Asclépiadès pour le nome Hermopolite, à l'époque romaine.

2. On attend, après le patronyme, le domicile de la plaignante, exprimé, comme d'habitude, soit par τῶν ἀπό, soit par ἀναγραφομένη ἐπί. Mais les trous de vers ont emporté à peu près complètement les lettres du mot qui suit Μουσαίου; seul le ρ est sûr. La place semble petite pour contenir, avant ce ρ, les quatre lettres ἀναγ-, mais l'écriture est si tassée que la chose n'est pas impossible. Il n'y a pas de trace d'α après le ρ et peu de place pour le loger; on voit ensuite, après un intervalle, au-dessus de la ligne, indice d'un mot abrégé, une lettre mal formée et écrite hâtivement, qui pourrait être ε ou μ. On pourrait à l'extrême rigueur, admettre le mot ἀναγραφ(ομένη). Mais Μουσαῖον, comme nom de lieu, dans l'Hermopolite, n'est connu qu'au VIII^e siècle par l'incertain χ(ωρίον) Μοσαί[ου] de WESSELY, *Studien X*, 1874 et il ne figure pas dans PREISIGKE III *Abschn.* 16 a et 22. En revanche Μουσαῖος, comme nom d'homme, se rencontre à toutes les époques. Il est pourtant difficile de penser à une autre indication qu'à un nom de lieu, comme, par exemple, un surnom du père d'Hermionè : ἐ]πί est très net et ne peut être

pris pour *ἐπικαλούμενος*, puisqu'il n'y a pas de signe d'abréviation après *ἐπί*. Enfin, autre raison de trouble dans ce passage : il nous manque la mention habituelle du tuteur d'Hermionè.

3-4. M. Petronius Mamertinus est actuellement connu comme préfet du 11 novembre 133 au 13 février 135, cf. REINMUTH, *The prefect of Egypt*, p. 134.

4. Παρου. . ., la fin du nom n'est pas sûre. Serait-ce une transcription du latin *Parvus*?

8. Le sens ordinaire de α) est *πρότερον*.

97. SECONDE DÉNONCIATION CONTRE UNE ÉVADÉE.

Provenance inconnue.

5 × 8

III^e/II^e siècle av. J.-C.

Inv. 2123.

Si la restitution de la ligne 1 [*ἀναχω*]ρησάσης est juste, la situation, que représente ce petit texte, privé de son début et de sa fin, serait la suivante : une femme, dont le nom est perdu, a dénoncé récemment, dans une *prosan-gélie* adressé à quelque fonctionnaire local chargé d'attributions de police, une autre femme, nommée Ammônia, qui, pour des raisons inconnues, a pris la fuite et se cache. Peu de jours après, ayant aperçu la délinquante, elle la dénonce de nouveau. On sait que les *ἀνακεχωρηκότες* de l'époque ptolémaïque ne pratiquaient pas seulement, comme à l'époque romaine, l'évasion fiscale. C'étaient des ouvriers qui quittaient le travail, des corvéables qui faisaient la grève, des esclaves qui se sauvaient de l'atelier, des malfaiteurs qui se dérobaient à la justice, cf. entre autres, *PSI* 637 et 657, *P. Teb.* 26 (dénonciation adressée au basilicogrammate), *P. Strasb.* 111 et aussi les ordonnances d'amnistie d'Évergète II, *P. Teb.* 5, 6 et seq. L'écriture, sauf quelques détails, se rapproche de SCHUBART, *Griech. Pal.*, pl. 13, mais elle est tracée d'un calame plus grêle.

.....
 . . τα[ἀναχω-]
 ρησάσης κρυπτομένης

τε, ἐπέδωκά σοι κατ' αὐ-
 τῆς προσαγγελίαν τῆι κ̄δ
 5 τοῦ Παχῶν τοῦ ς (ἔτους).
 Τῆι δὲ κ̄η τοῦ αὐτοῦ
 μηνὸς διαπορευομένη
 τὸ Φρούριον καὶ ἰδοῦσα τὴν
 Ἀμμωνίαν παρὰ Δήμωι

.....

« . . . (Ammônia) s'étant enfuie et se cachant, je l'avais remis contre elle une prosangélie à la date du 24 Pachôn de l'an 6. Or le 28 du même mois, je passais devant la caserne et j'ai vu Ammônia près de Démos. . . »

98. CESSION DE TERRE CATÉCIQUE.

Héracléopolite.

19 × 8

4 juin 109 ap. J.-C.

Inv. 2075.

Epharmostos (?), habitant d'Oxyrhynchos, cède à un Alexandrin anonyme, fils d'Apollodôros, cinq aroures d'une terre catécique (Στεφάνου κλήρου l. 12), sise dans un village de l'Héracléopolite, après s'être désisté déjà, quatre ans auparavant, d'une partie plus importante de la même terre (au moins 27 aroures 1/2, l. 15), en faveur d'une personne, dont le nom est perdu. On retrouve ici la fiction juridique résultant du statut privilégié des terres catéciques à l'époque impériale : on s'en désiste, on les cède, on ne les vend pas. Néanmoins, par une contradiction flagrante, il est ouvertement question de l'acheteur (l. 19) et du prix convenu (l. 20), dont le déclarant, qui n'est pas appelé vendeur, donne quittance. Bien que notre contrat soit rédigé en forme d'homologie, on comparera utilement la cession de terre catécique rédigée en forme de συγχώρησις (127-128), publiée par P. JOUGUET, *Pap. d. R. Univ. di Milano* I 26, avec un luxe précieux de notes pertinentes. L'écriture est une cursive très liée, où la tendance à grossir l'initiale de chaque ligne est frappante. Le côté droit et le bas ont disparu, mais les restitutions sûres des lignes 1 et 2 garantissent l'étendue de la lacune. La cassure longitudinale est

assez nette pour qu'on puisse la croire volontaire, auquel cas la seconde moitié du papyrus pourrait avoir été vendue pour une autre collection, peut-être même déjà publiée, sans que nous ayons réussi à la trouver.

- Ἔτους δωδεκά[του αὐτοκράτορος Καίσαρος]
 Νερούα Τραϊανοῦ [Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ Δακικοῦ]
 Παῦνι ἰ, ἐν κώμη [..... τοῦ]
 Κοείτου τοῦ ὑπὲρ Μ[έμφιν Ἡρακλεοπολείτου.]
 5 Ὁμολογεῖ Ἐφάρ[μοστος?]
 μητρὸς Δημητρίας [..... ἐν Ὄξυρύγ-]
 χων πόλει ὡς ἐτῶ[ν οὐλή]
 δεξιῶι παρακεχω[ρηκέναι Ἀπολ-]
 λωδῶρου τοῦ Ἀπολλῶ[..... τῶ καί]
 10 Ἄλθαιεῖ ὡς ἐτῶν πεν[τήκοντα]
 τὰς ὑπαρχούσας αὐτῶ [περὶ κώμην ἐκ τοῦ]
 Στεφάνου κλήρου ἀπὸ τ[οῦ νῦν εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον]
 μεθ' ἃς ἀπελέξατο ὁ ὁ[μολογῶν]
 ὀγδόωι ἔτει Τραϊανοῦ [Καίσαρος τοῦ κυρίου ἀρούρας] ^{104/105}
 15 εἴκοσι ἐπὶ ἡμισυ τ[έταρτον? λοιπὰς?]
 ἀρούρας πέντε ἂν γ[είτονες νότου? βορρᾶ? ...]
 λιβὸς Οὐῖσπελλίου φαν[... ἀπηλιώτου καὶ αὐ-]
 τόθι προσομολογεῖ ὁ ὁ[μολογῶν ἀπεσχηκέναι]
 παρὰ τοῦ ἄνουμένου τ[ὴν συμπεφωνημένην τῶν ἀρου-]
 20 ρῶν πέντε τειμήν π[ᾶσαν ἐκ πλήρους διὰ χειρὸς]
 ἐξ οἴκου ἀργυρίου σεβαστοῦ [νομίσματος δραχμᾶς χι-]
 λίας καὶ παρέξειν ὁ Ἐφάρ[μοστος]
 τὰς πρ[οκ]ιμένας ἀρούρας [

« La 12^e année de l'empereur César Nerva Trajan Auguste Germanique Dacique, le 10 Payni, dans le village de... du Coûtès d'outre Memphis dans l'Héracléopolite, Epharmostos (?). . . dont la mère est Démétria. . . à Oxyrhynchos, âgé de . . . cicatrice. . . droit, reconnaît avoir cédé à . . . fils d'Apollodôros, petit-fils d'Apollo. . . du deme d'Althaea, âgé de 50 ans . . . à dater de maintenant à tout jamais, en dehors des 27 aroures 1/2 1/4. . . dont il s'est désisté, lui, le déclarant, en faveur de . . . la 8^e année de Trajan César le Maître, les 5 aroures qui lui

restent (?) au village de . . . provenant du clèros de Stéphanos, dont les voisins sont au sud . . . au nord . . . à l'ouest . . . de Vispellius . . . à l'est . . . et par le présent contrat le déclarant déclare en outre donner quittance à l'acheteur du prix total convenu des 5 aroures, versé en entier de la main à la main, à la maison, soit mille drachmes en monnaie impériale et devoir remettre les susdites aroures . . . »

4. Sur le Coïtès, cf. *P. Hibeh, introd.* 8-10 et COLLART-JOUGUET, *Petites recherches sur l'économie politique des Lagides, Racc. Lombroso*, 110.

9. Bien que le phylétique *Sosicosmios* soit souvent uni au démotique Althaïeus, il serait téméraire de le restituer. Mais on peut constater que l'acheteur est un Alexandrin, ce qui confirme la thèse de JOUGUET, *op. laud.*, p. 219, à savoir que les propriétaires de terre catécique sont, en règle générale « des prêtres, des Alexandrins, des Romains, des Hellènes de la χώρα. »

12. Στεφάνου κλήρου, un clèros de ce nom (ἐκ τοῦ Στεφάνου) figure dans *P. Fior.* 50, 77, de 268 ap. J.-C., mais il est dans l'Hermoupolite.

13. Μεθ' ἄς, cf. *P. Oxy.* 270, 20 et 1636, 9, qui suggèrent de restituer λοιπάς. La lacune serait juste comblée en restituant τῷ ἀντῶ et le nom de l'acheteur actuel, mais ce n'est qu'une des possibilités.

17. Οὐσιπελλίου, n'est pas dans le *Namenbuch* de Preisigke.

22. Χιλίας, ce qui fait 200 drachmes l'aroure; c'est 250 dans *P. Amb.* 95 (même époque) et 240 dans *CPR* 6 de 238.

23. Il manque ici la garantie qui certifie que la terre est libre de toutes charges et de tout engagement, qui aurait pu être pris antérieurement; pour les formules, cf. par exemple, *P. Oxy.* 1696, 1697, 1699, 1700.

99. LOCATION DE TERRE PUBLIQUE

AVEC SERMENT PAR AUGUSTE.

Oxyrhynchite.

a 10,4 × 11,5

b 4 × 2,5

30 av. - 14 ap. J.-C.

Inv. 2178

Le fragment est complet en haut sous une marge de 0 m. 02; les trois autres côtés sont mutilés; il manque à peu près la moitié gauche du texte.

Bulletin, t. XXXIX.

8

Le papyrus lire son intérêt du fait qu'il porte un serment par Auguste et que les exemples n'en sont pas encore très nombreux, cf. E. SEIDL, *Der Eid*. I 11 et 114 et seq. Justement la formule du serment permet ici de préciser l'étendue des lacunes à gauche et à droite. Autant qu'on en puisse juger, un cultivateur public, fils de Philotas, garantit par son serment un bail de terre publique, qu'il a contracté en qualité de preneur. Sur le serment, assez rare dans les affaires privées au début de l'empire, cf. E. SEIDL, *loc. laud.* Un autre fragment (*b*) appartient au même texte, apparemment à la partie inférieure, que nous avons perdue. L'écriture est une cursive très liée et un peu empâtée. Les lignes ont tendance à monter par rapport aux fibres du papyrus. Au verso, traces d'un document d'une écriture plus fine et experte.

Fig. a.

[.....]ος Φιλώτου τῶν ἀπὸ κάμ[ης]
 [. . . . δημοσίων γεωργῶν ὀμνύω Καί[σαρα]
 [Αὐτοκράτορα Θεοῦ] υἱὸν Δία Ἐλευθέριο[ν]
 [Σεβαστὸν μισθώσα]σθαι ἐκ τῶν δημοσί[ων]
 5 [environ 15 lettres] καὶ Δημήτριος []
 [—] .ρα ἀπυ.[]
 [—] ριας τοῦ Ὄξυ[ρυγχεί-]
 [του νομοῦ]εα τοῦ εἰς τὸ ἐ[νεσ-]
 [τὸς ? πεντεκαίδέκ]ατον ἔτος Κ[αίσαρος]
 10 [.]τει τη []
 [.] Ἡρακλείδου τοῦ Τληπ[ολέμου]
 [.] ἀρ[ούρας δύο αθ. . . οσκ]
]αυ[. .]υ[

Fig. b.

15] . . ιμ . []
] κα εἰς []
] . . ος κρειθ[]

L. 2. — Lire γεωργῶν.

100. BAIL DE TERRE À BLÉ.

Aphroditopolis.

17 × 6

212-217.

Inv. 2128.

Toute la partie gauche, environ la moitié du document nous manque et nous prive de renseignements importants. Des sillons de pliage sont apparents dans le sens de la hauteur et la déchirure, volontaire ou involontaire, s'est produite en suivant un de ces sillons. Peut-être la contre-partie de notre document se cache-t-elle dans une autre collection; l'absence de noms propres, sauf le banal Eutychès, nous a laissé peu de chance de l'y retrouver. Une femme illettrée, dont le nom est perdu, a loué à l'affranchi Eutychès d'Aphroditopolis, sous le règne de Caracalla, pour plusieurs années, des aroures de terre à blé, à des conditions dont la lacune nous dérobe l'énoncé. Les voisins semblent intéressés au paiement d'une redevance. La bailleresse prend à sa charge les impôts et se réserve sur la récolte une partie de la paille. La signature au bas du document (l. 15) assure la perfection et la validité de l'acte. L'écriture, cursive irrégulière et laide, est parallèle aux fibres, avec une tendance à monter aux fins de lignes.

- [20 lettres environ] ως Εὐτύχει τ[ῶ]ι ἀπελ(ευθέρω) [Α]πολλ()
 [] τ() Ἀφροδι(το)πόλ(εως) χαίρειν.
 [Μεμίσθωκά σοι 10 lettres] καλ... ἀπὸ τοῦ ἰσίουτος
 [6 lettres ἔτους Ἀντωνεῖνου] Καίσαρος τοῦ κυρίου ἐπὶ ἔτη
 5 [12 lettres τὰς ὑπαρχού]σας μοι σιτεικᾶς ἀρούρας
 [20 lettres environ] φόρου τοῦ περιγεινομένου
 [—] πρὸς τοὺς γείτονας ὅτι ἐρ-
 [—] πυρὸν νέον καθαρὸν
 [16 lettres μέτρ]ωι Ξησαυροῦ ὄντων τῶν
 10 [Φορέτρων καὶ τῶν δημοσί]ων πάντων πρὸς ἐμέ
 [καὶ τὸ τοῦ ἐκθησ]ομένου ἀχύρου λήψομαι.
 blanc
 [(Ἔτους) Αὐτοκράτορος] Καίσαρος Μάρκου Αὐρηλίου
 [Ξεουήρου Ἀντωνεῖνου Παρθ]ικοῦ μεγίστου Βρεταννεικοῦ

8.

[μεγίστου Εύσεβοῦς Εὐτυχοῦ]ς Σεβαστοῦ Παχών.

blanc

15 [20 lettres environ]is μεμισθωκα ὡς πρόκειται
]άτωρ ἔγραψα ὑπὲρ αὐτῆς μὴ
ιδύιας γράμματα.

L. 2. Αφ corrigé sur απ.

11. On peut rapprocher cette attribution d'une partie de la paille de
BGU 1264.

101. CONTRAT DE LIVRAISON DE VIN AVEC PAIEMENT ANTICIPÉ.

Provenance inconnue.

18 × 8,5

198-209.

Inv. 2170.

Les juristes ne sont pas d'accord sur la nature des documents de ce genre. Les uns y voient des exemples de *datio in solutum*, livraison en nature destinée à éteindre une dette antérieure; les autres les considèrent comme des reçus, des garanties pour l'acheteur qui a acquitté d'avance le prix d'une livraison à venir; cf. P. MEYER, *Griech. Texte*, 7, *P. Oxy.* 1639 et 1720, *P. Oslo* 43, FR. PRINGSHEIM, *Zum ptolemäischen Kaufrecht, Actes du V^e Congrès de Papyrologie*, 355-366, et, en dernier lieu, PETROPOULOS, *Papyri Societatis Archaeologicae Atheniensis*, nos 23 et 24. Diverses denrées faisaient l'objet de ces contrats : blé, *P. Oxy.* 1639, *P. Ross. Georg. V*, 31; blé et dattes, *P. Ross. Georg. V*, 39; fèves, P. M. MEYER, *Griech. Texte*, 7; cumin, E. WEGENER, *Four papyri of the Bodleian Library, Mnemosyne* (1936), p. 236; vin, comme ici, *P. Strassb.* 1, *P. Oxy.* 1720, *P. Oslo* 43, *PSI*, M. NORSKA, *Pap. gr. d. collez. ital.*, fasc. II, p. 29 et *P. Edfou* 2, J. MANTEUFFEL, *Tell Edfou* (1937), p. 177; cf. une liste dans HOMBERT-PRÉAUX, *Les Papyrus de la Fondation égyptologique Reine Elisabeth, Chr. d'Eg.* (1939), p. 169. Dans notre homologie, sous le règne conjoint de Septime-Sévère et de Caracalla, un personnage, dont le nom est perdu, reconnaît avoir reçu de . . . chès, affranchi de Nikys, le prix de 60 *lagynoi* de vin, qu'il lui livrera «à la vendange, près du pressoir», dans le vignoble

d'un individu absent, dans des conditions stipulées, l'acheteur devant fournir les récipients. Il nous manque toute la partie gauche du document, environ un tiers du contrat, perte particulièrement sensible en ce qui concerne les noms propres et les conditions de livraison. L'écriture est une cursive très liée et irrégulière, plus soignée au début qu'à la fin. Nous n'imprimons que les compléments qui semblent sûrs.

- [10 lettres] απ. . ουσ[. .]ς ἀπό τῆς [.]
 [—] χει ἀπελε[υθ]έρω Νικύτος
 [—] τρος χείρειν. Ὁμολογῶ ἐσ-
 [χηκέναι πα]ρά σοῦ εἰς ἴδιαν μου χρεία
 5 [τιμὴν οἴνο]υ λαγύνων ἐξήκοντα αἰεθα()
 [10 lettres] ὄνπερ οἴνο[υ] ἀποδώσω σοι ἀν-
 [υπερθέτως ἐν τ]ῇ τρυγῇ παρὰ [λη]νὸν ἀπὸ γενή-
 [ματος τοῦ . (ἔτους) Σε]ουήρου καὶ Ἀ[ντ]ωνίνου τῶν
 [κυρίων Εὐσεβ]ῶν Σεβ[αστῶν] ἐν κτήματι
 10 [10 lettres] α Ἰέρακος ὄντ[ος] ἐν τῇ Ἀραβία
 [—] . καὶ ἀ(μ)πελουργο. . . μέτρ[ω] ἃ
 [—] ον τὸν πίθου σ[ο]υ παρέχον-
 [τος εἰς τὸν] προκεί(μενον) οἴνον κ[αὶ κ]ενώματα
 [10 lettres] μου αὐτῇ ἐγράψ[.]η ὑπο.
 15 [9 lettres] καὶ μέτρω μεγάλ[ω] καὶ ἔστω κυρί[α]
 [5 l.] παντα]χῇ καὶ παντὶ τῷ [ἐ]πιφέρωντι
 [10 lettres] . . [. .] χωρὶς [βλ]αβῶν.
 [(ἔτους) . Αὐτ]οκρ[ατ]όρων Καισάρων Ἀ[ο]υκίου
 [Σεπτιμίου Σ]εουή[ρο]υ Εὐσ[εβο]ῦς Περτινακος
 20 [Ἀραβικοῦ Ἀδ]ιαβ[η]νικοῦ [Παρ]θικοῦ μεγίστου
 [καὶ Μάρκου Α]ῦρηλί[ο]υ Ἀν[τω]νίνου Εὐσεβοῦς
 [Σεβαστῶν] Φαμεν[ώθ] . .]

5. Nous n'avons pas réussi à éclaircir le sens des dernières lettres.

10. Ἀραβία, il s'agit sans doute du nome qui est situé à l'est de la branche pélusiaque du Nil.

20. C'est au début de 198 que Septime-Sévère prit le titre de Παρθικὸς μέγιστος; cette mention ne peut donc nous renseigner sur la date du contrat.

102. CONTRAT DE LIVRAISON DE VIN AVEC PAIEMENT ANTICIPÉ.

Provenance inconnue.

11 × 6

VI^e siècle.

Inv. 2184.

Texte très mutilé, sans doute de la même nature que le précédent. Il s'agit de la vente d'au moins 230 récipients indéterminés de vin (l. 3), dont les uns ont une contenance de 5 *ξεσται* (l. 4), les autres de 4 (l. 5). D'après des compléments — seulement possibles — (l. 2 [*τὴν συμπεφωνημένην*], l. 3 [*οἴνου quality σηκωμάτων*]) il nous manque bien la moitié droite du texte. On croit comprendre (l. 11-12) que le vendeur s'engage à remplacer le vin, au cas où il deviendrait aigre (*P. Fior.* 209, 9). L'écriture ressemble beaucoup à celle de SCHUBART, *Pap. Gr. Berol.* 45.

.....

]ιολλ. .

] καὶ ἀρέσασάν μοι τιμὴν

σηκωμά]των διακοσίον τριάκοντα

]τα πενταξεσταιᾶ

5 τ]ετραξεσταιᾶ (γίνονται)

].. [.....]ε[.....]ηδίου

σο]ῦ παρέχοντος τὰ κοῦφα

]σοι ἐν τῇ τρυγῇ τοῦ

] ἐνεστώτος ἔτους

10].. ἕκτης ἰνδικτίωνος

]ρηθι ἢ ἐν τῷ οἴνω ὀξύ-

[της]κόμενον ἀλλάξειν

]εμι. . . ω οἴνω

σηκωμάτ]ων διακοσίων

L. 3. Lire *διακοσίων*.

4-5. Il s'agit de récipients contenant 4 ou 5 *ξεσται*. Preisigke donne la

forme πενταξέσις, *P. byz. Masp.* 145, 24. Dans *P. Oxy.* 1720 (*descr.*) du IV^e siècle, il est question de σηκώματα ὀκτάξεσια, mais la forme τετραξέσιαῖος est connue par *P. byz. Masp.* III, p. 213.

103. ENGAGEMENT DE NOURRICE.

Oxyrhynchos.

17 × 11,5

21 mai 26 ap. J.-C.

Inv. 2111.

Le plus grand intérêt de notre papyrus est de rendre sa moitié supérieure à *P. Ryl.* 178. Le contrat avait été coupé en deux par le vendeur et les deux moitiés sont entrées dans des collections différentes. Notre texte n'est pas inédit. Il a été publié par P. COLLART, *Mél. Glotz* (1932), 241-247, publication à laquelle on renvoie, pour ne donner ici que le texte et la traduction, en y joignant encore *P. Ryl.* 178 pour la commodité du lecteur. Aux contrats d'engagement de nourrice cités dans les notes de la première édition, on ajoutera : G. A. PETROPOULOS, *An unpublished greek papyrus of the Athens collection, Aegyptus* XIII, 563-568 (111 ap. J.-C.) = *Papyri Societatis Archaeologicae Atheniensis* (1939), 20, p. 121-133 et *P. Mich.* II, p. 25 (42 ap. J.-C.). Pour l'écriture on consultera l'excellente planche, qui reproduit *P. Ryl.* 178, dans le recueil anglais.

Ἔτους δωδεκάτου Τιβερίου Καίσαρο[s] Σεβαστοῦ Παχῶν κς, ἐν Ὄξυρύχων
 πόλει τῆς Θη-
 βάδος. Ὁμολογεῖ Τασεῦς Πετ[ε]ῦτος Περσεῖνη{i} μετὰ κυρίου καὶ ἐγγύου
 π[ά]ντων
 τῶν κατὰ τὴν συγγραφὴν ταύ[τ]ην εἰς ἔκτισιν τοῦ ἑαυτῆς ἀνδρὸς Πετσει-
 ριο[s] τοῦ
 ὄρου Πέρσου τῆς ἐπιγονῆς, ἀμφοτέροι τῶν ἀπὸ Τανάιως τῆς μέσης
 τοπαρχίας
 5 Παάπει Φλιᾶτ[ο]ς ἐν ἀγνιᾷ παρε[ι]ληφέναι παρ' αὐτοῦ ἔτι ἀπὸ ἐπίλακαι-
 δεκάτης τοῦ
 [ἐ]νεσιῶτος [μ]ηνὸς Π[α]χῶν ὃ ἀνείρηται ἀπὸ κοπρίας εἰς δουλείαν Φη-
 λυκόν

- [σ]ωμάτιον ἃ[ι ἐ]πέθηκεν ὄνομα[α] Θερμοθάριον ὥστε τὴν ὁμολογοῦσαν
 τοῦτο
 [Θρέψα]ι καὶ Θηλ[ά]σαι τῷ ἰδίῳ αὐτῆς γάλακτι, ἔτι δὲ καὶ τιθηνῆσαι
 ἐπὶ χρόν(ον) ἔτη
 [δύο ἀπό] τῆς αὐτῆς ἐπλακαίδε[κ]άτης τοῦ Παχῶν ἀντὶ τῶν ἐσταμμένων
 χορη-
 10 [γῆ]σασθαι ὑ[π]ὸ τοῦ Παάπιος εἰ[s] τροφεῖα καὶ εἰματισμὸν καὶ τὴν
 ἄλλην τὴν
 [ὑπέ]ρ τοῦ σώμα[τ]ίου δαπάνην πᾶσαν κατ' ἔτος ἀργυρίου δραχμῶν
 ἐξήκοντα
 [κ]αὶ δὴ αὐτόθ[ε]ν ἀπέχειν ἢ ὁμολογοῦσα καὶ ὁ ἀνὴρ καὶ ἔγγυο[ι]ς
 Πετσεῖρις παρὰ
 [τ]οῦ Παάπιος τὰς {τοῦ} ὑπὲρ τοῦ πρώτου ἐνιαυτοῦ ἀργυρίου δραχμὰς
 ἐξήκον(τα) ἐκ πλῆ-
 [ρ]ους διὰ χειρὸς ἐξ οἴκου· τούτου δὲ πληρωθέντος εἰς ἅπαξ ἀποδώσει
 αὐ[τῆ]ι ὁ Παᾶ-
 15 [πισ] τοῦ ἄλλου ἐνιαυτοῦ [ἀ]ργυρ[ίου δ]ραχμὰς ἐξήκοντα, ἐπὶ δὲ τὸν
 αὐτὸν [δύο] ἔτη[ι]
 [χρό]νον χορηγήσῃ αὐτῆι κα[τά] μῆνα ἐλαίου κοτύλας δύο. Ἐπάναγκον
 [ο]ῦν
 [τὴν] ὁμολογοῦσαν τὴν πᾶσα[ν] προστάσι(α)ν καὶ ἐπιμέλειαν ποήσασθαι
 [τούτου, ὡς αὐτῆι ἐπ]ισάλλει καὶ [μὴ] ἀνδροκοιτεῖν πρὸς τὸ μὴ διαφθα-
 ρῆναι
 P. RyI. 178 [τὸ γάλα μὴδὲ ἐπι]χυεῖν μὴδὲ ἕτερον σωματίον παραθηλάζειν
 μὴδὲ
 20 [.] καὶ παραδότη[ι] τῷ Παάπει τὸ σωματίον προστά-
 τ[η]μέ-
 [νον, ὡς αὐτῆι ἐπι]ξάλλει. Ἐὰν μὴ τι πάθῃ ἀνθρώπινον ὃ καὶ συνφανέ[ε]
 γέν]ητα[ι]
 [ἢ ὁμ]ολογοῦσα ἀνέγκλητος ἔστωι, καὶ ἐὰν μὲν αἰρήται ὁ Πα(ᾶ)πις ἕτερον
 [αὐτῆι] ἐγχειρεῖ(ν) σωματίον, καὶ τοῦτο Θρέψει ἐπὶ τὸν ἐνλείψοντα
 χρόνον
 [ἐ]πὶ τοῖς προκειμένοις, ἐὰν δὲ μὴ βουλήται τοῦτο ποῆσαι, ἀποδώσει
 αὐτῷ

- 25 [ὅ] ἐὰν φαιήῃ ὀφείλουσα πρὸς ὃν οὐδέπωι τετρόφευκεν χρόνον. Ἐὰν δὲ
 παρασυγγραφοῦντες μὴ ποιῆ καθὰ γέγραπται, ἀποτεισάτωι τῷ Παάπει
 ὅτι εἴληφεν ἢ καὶ ἔξει παρ' αὐτοῦ ἀργύριον μεθ' ἡμιολίας καὶ τὸ βλάβος
 κα(ι) ἐπίτειμο(ν) ἄλλας ἀργυρίου δραχμὰς διακοσίας καὶ εἰς τὸ δημόσ[ι]ον
 τὰς ἴσας καὶ ἡ πρᾶξις ἔστωι Παάπει ἐκ τε τῶν προγεγραμμένων
- 30 καὶ ἔξ οὗ ἐὰν αἰρηῆται καὶ ἐκ τῶν ὑπαρχόντων αὐτοῖς πάντων.
 Κυρία ἢ συγγραφή. 2^e main Τασεῦς Πετσεῦτος τέθειμαι τὴν ὁμολογίαν
 καὶ
 ἐκθρέψωι τὸ δουλικὸν σωμάτιον Θερμουθάριον ἐπὶ τὰ δύο ἔτη
 καὶ ἔχωι ἀπὸ τῶν τροφείων τὰς τοῦ ἀργυρίου δραχμὰς ἐξήκοντα
 καὶ τὰ ἄλλα ποιήσωι καθότι πρόκειται. Πετσεῖρις Ὠρου ἐπιγέγραμμαι
 τῆς
- 35 γυναικὸς κύριος καὶ ἐγγυῶμαι εἰς ἔκτεισιν τὰ προκειμένα. Ἡρακλεί-
 δης Θέωνος ἔγραψα ὑπὲρ αὐτῶν μὴ εἰδόντων γράμματα.
 3^e main Παᾶπι[ς] Φιλ[ᾶτος] εὐδοκῶι τοῖς προκειμένοις.
 4^e main [24 lettres] μελίχρ(ως) στρο(γγυλο)πρ(όσωπος) οὐ(λή) γού(ατι)
 ἀ[ρ]μ[σ](τερῶ).

« An 12 de Tibère César Auguste, 26 Pachón, à Oxyrhynchos de Thébaidé. Taseus, fille de Pétéus, Perse, assistée en qualité de tuteur et caution de toutes les clauses de ce contrat pour le paiement par son mari Petseiris, fils de Hóros, Perse de la descendance, tous deux de Tanais dans la toparchie centrale, déclare à Paapis, fils de Philas, dans la rue, qu'elle a reçu de lui, encore à la date du 17 de ce mois de Pachón courant, un nourrisson du sexe féminin, qu'il a relevé du fumier pour s'en faire un esclave, auquel il a imposé le nom de Thermoutharion, pour que, elle, la déclarante, l'élève, l'allait de son propre lait et, en outre, lui serve de nourrice pendant une durée de deux ans à partir de ce même 17 Pachón, contre engagement pris par lui, Paapis, de fournir par an pour la nourriture, le vêtement et toute la dépense supplémentaire faite pour le nourrisson une somme de 60 drachmes d'argent. Par le présent acte la déclarante et son mari et caution, Petseiris, donnent quittance à Paapis des 60 drachmes d'argent de la première année, versées en totalité, de la main à la main, dans la maison. Cette année écoulée, Paapis lui rendra une fois pour toutes 60 drachmes d'argent pour la deuxième année. En outre, pendant la même durée de deux ans, il lui fournira par mois 2 cotyles d'huile. En conséquence,

obligation est faite à la déclarante de donner complètement assistance et soin au nourrisson, comme il lui incombe, et de ne pas avoir de relations avec un homme pour que son lait ne soit pas gâté, de ne pas concevoir, de ne pas allaiter en outre un second nourrisson, de ne pas . . . et de rendre à Paapis le nourrisson dûment soigné, comme il lui incombe. Mais, s'il lui arrive, comme à tout être humain un accident, qui soit manifestement tel, la déclarante ne pourra être mise en cause et si Paapis préfère lui confier un autre nourrisson, celui-là aussi elle le nourrira le reste du temps aux conditions susdites. Si elle ne veut pas le faire, elle lui rendra la somme qu'elle se trouvera lui devoir pour le temps pendant lequel elle n'a pas encore nourri. Et si, contrevenant au contrat, elle ne se conforme pas aux clauses écrites, elle paiera à Paapis la somme qu'elle a reçue ou doit recevoir de lui, plus une fois et demie cette somme et les dommages et, comme amende, en plus, 200 drachmes d'argent, et autant au Trésor. Paapis aura le bénéfice de l'exécution sur les susdits et sur l'un d'eux à son choix et sur tous leurs biens. Le contrat est valable. Taseus fille de Pétéus, j'ai conclu l'homologie et je nourrirai le petit nourrisson esclave pendant deux ans et je donne quittance de 60 drachmes d'argent sur les gages et je me conformerai aux autres clauses ci-dessus. Petseiris, fils de Héros, j'ai signé en qualité de tuteur de ma femme et je suis caution pour le paiement des clauses ci-dessus. Héracléides, fils de Théon, j'ai écrit pour eux, qui ne savent pas les lettres. Paapis, fils de Philas, j'acquiesce aux clauses ci-dessus. . . . teint clair, visage rond, cicatrice au genou gauche.»

20-21. *προσστατ[η]μένον*, WILCKEN, *Arch. f. Papyrusf.* XI, 128, qui rapproche *τὴν πᾶσαν προστάσι(α)ν καὶ ἐπιμέλειαν ποιήσασθαι*.

104. ENGAGEMENT DE NOURRICE.

Oxyrhynchos.

9,5 × 7

26 ap. J.-C.

Inv. 2129.

On retrouve dans ce document les formules du texte précédent, sauf les légers changements introduits dans les clauses par les contractants. L'écriture aussi est exactement la même. Ces deux détails permettent d'affirmer que le contrat a été rédigé et écrit par le même scribe, dans le même bureau et

vraisemblablement à une date très voisine de P. 103. Il reste à peine le quart du contrat, dont le reste se trouve peut-être publié dans une collection où nous n'avons pas su le découvrir. Le papyrus est terne. L'écriture, parallèle aux fibres, est effacée par le frottement. Au dos, un texte littéraire.

[Ἐτους δωδεκάτου Τιβερίου Καίσαρος Σεβαστοῦ mois, quantième, ἐν Ὄξυ-
 ρύγχων πόλει τῆς]
 Θ[ηβαίδος Ὀμολογεῖ] Θερβ[patronyme ἀπὸ bourg τῆς]
 το]παρχίας Περσεῖνη|ι| μετὰ κυρί[ου καὶ ἐγγύου πάντων τῶν κατὰ]
 τ]ῆν συγγραφὴν ταύτην εἰς ἔκτεισι[ν τοῦ ἑαυτῆς ἀνδρός?]
 . . . τοῦ Δημητρίου τῶν ἀπὸ τῆς αὐ[τῆς κώμης Πέρσου τῆς ἐπιγο-]
 5 ν]ῆς Πανεχώτη Πανσίριος ἐν ἀ[γυῖᾳ παρειληφέναι παρ' αὐτοῦ ἀ-]
 πό] τῆς ἐνεσίωσι(ς) ἡμέρας ὃ ἀνείρ[ηται ἀπὸ κοπρίας εἰς δουλείαν]
 Θ]ηλυκὸν σωματίον ἧ̄ ἐπέ[θηκεν ὄνομα x ὥστε]
 ἐπάναγκον τὴν ὀμολογοῦσ[αν τοῦτο Θρέψαι καὶ Θηλάσαι τῷ]
 ἰδ]ίῳ αὐτῆς γάλακτι, ἐτι δὲ κ[αὶ τιθηνῆσαι ἐπὶ χρόνον ἔτη δυ-]
 10 ο] ἀπὸ τῆς αὐτῆς ἐνεσίωσι[ης ἡμέρας ἀντὶ τῶν ἐστραμμένων]
 ἐπ]ιδροθῆναι αὐτῇ ὑπὸ τοῦ Π[ανεχώτου εἰς τροφεῖα καὶ εἰ-]
 μα]τισμὸν καὶ τὴν ἄλλην τὴν [ὑπὲρ τοῦ σωματίου δαπάνην πᾶσαν]
 .] .ην καὶ . . . ἰου λόγον κατ' ἔτ[ος ἀργυρί-]
 ο]ν νομίματος δραχμῶν [. καὶ δὴ αὐτόθεν]
 15 ἀ]πέχειν αὐτὴν τε καὶ τ[ὸν κύριον καὶ ἐγγυον πα-]
 ρ]ὰ Πανεχώτου δ[ρ]αχ[μὰς

L. 13. Avant -ην, peut-être une lettre ronde.

« An 12 de Tibère César Auguste . . . à Oxyrhynchos de Thébaïde. Therb . . .
 f. de . . . du village de dans la toparchie Perse, assistée en qualité de
 tuteur et caution de toutes les clauses de ce contrat pour le paiement par f.
 de Démétrios, des gens du même village, Perse de la descendance, déclare à Pané-
 chôtès, f. de Pausiris, qu'elle a reçu de lui ce jour un nourrisson du sexe féminin,
 qu'il a relevé du fumier pour s'en faire une esclave, auquel il a imposé le nom de
 pour que, obligatoirement, la déclarante l'élève, l'allaite de son propre lait
 et en outre lui serve de nourrice pendant une durée de deux ans à partir de ce jour,

contre engagement pris par Panéchôtès de lui donner pour la nourriture, le vêtement et toute la dépense supplémentaire faite pour le nourrisson chaque année une somme de drachmes d'argent. Par le présent acte la déclarante et son tuteur et caution X donnent quittance à Panéchôtès de drachmes. »

105. ENGAGEMENT DE SERVICE POUR LES INTÉRÊTS D'UN PRÊT.

Oxyrhynchos.

22 × 19

29 août 432.

Inv. 2143.

Aurélios Abraham, fils de Thônis, en échange d'un prêt de 3 sous d'or, s'engage à travailler pendant un an de son métier de tisserand de tapis chez un personnage dont le nom est perdu (*παραμονή*). Le texte est incomplet en haut et à gauche; des déchirures le mutilent aussi aux lignes 6-8 et l'encre a pâli par places. Bien que des formules connues permettent un certain nombre de restitutions, ces compléments ne nous apprennent rien des clauses essentielles du prêt contre engagement de services, dont les principales figureraient dans les endroits mutilés. On ne peut pas dire, en particulier, si le travail d'Aurélios doit amortir seulement les intérêts du prêt ou les intérêts et une partie du principal (cf. 6-7 *διδόναι . . . νομισμάτιον ἔν*). Ce qu'on voit sûrement, c'est que le contrat est valable du 29 août 432 au 29 août 433, qu'Aurélios Abraham s'engage à ne pas quitter son service durant ce laps de temps, à ne pas créer de difficultés (*ἐνεδρεῦσαι?*) à son prêteur, se soumet d'avance aux exigences de la *πρᾶξις* et promet, le délai révolu, de rembourser le reste de la dette(?). Le texte est écrit par trois mains différentes : le corps du contrat est en cursive anguleuse et ligaturée; l'*ὑπογραφή* est en cursive droite, épaisse et ronde; la signature du notaire, en fines lettres latines, semble faite en deux traits de calame, avec les enjolivements d'usage. Sur la *παραμονή* comme amortissement des intérêts ou du principal d'une dette ou d'un prêt, cf. avec leurs références, LEWALD, *Zur Personalexekution*, BERGER, *Die Strafklauseln*, SCHOENBAUER, *Paramone, Antichrese und Hypothek*, *Zeitschr. Sav. Stift.* (1933), 422 et, en dernier lieu, JOHNSON, *Roman Egypt*, notamment

p. 452-454, où l'on trouvera une liste de ces contrats de παραμονή jusqu'à Dioclétien.

-
- [δεσπ]οτικά εὐστάθμα δόκιμα ἀριθμῶν τρεῖ(α) εὐχ[ά]ρ[α]κτα
 [/ν° γ και] ἀπεργάσασθαι παρὰ σοὶ τῇ αὐτῇ μου τέχνῃ ἐπὶ τ[ῶ]
 [—] μισθῶ ἐφ' ἐνιαυτὸν ἕ[ν]α ἀπὸ νεομηνίας τοῦ Θῶθ μηνὸς
 [τοῦ ἐν]εσ[τ]ῶτος ἔτους ρθ[ο]ῖ τῆς πρώτης ἰνδικτίωνος καὶ μὴ ἐξεῖ[ναί μ]οι
 5 [μήτ' ἐντὸς τοῦ] ἐνιαυτοῦ ὑπαναχωρεῖ[ν] μήτε ἐνεδρεῦσαι τῇ παρ[ά
 σ]οί
 [environ 9 lettres] . . . καὶ ἐπάναγκες ἐκ τ[ῆς] προχρίας διδόναι σ
 [—] . . . [. . .] . μην καὶ σοῦ ν[ο]μισμάτιον ἔν· εἰ μ[έ]ντ[οι]
 [—] . . . τοῦ ἐν[α]υτοῦ [. . .] . . . [.] . . .
 [ἀνπερθε]τ[ῶς] γιγνομένης σοὶ τῆς πράξεως παρὰ τε ἐμοῦ καὶ
 10 [ἐκ τῶν ὑπαρ]χόντων μοι πάντων κύριον τὸ γραμμάτιον [ἀ]πλοῦν
 [γραφέν καὶ] ἐπερωτηθεῖς ὡμολ(όγησα). 2^e main Αὐρήλιος Ἄβραάμ υἱὸς
 Θεοῦ τ[α]πιτάριος
 [ὁ προγεγραμμέ]νος ἔσχον εἰς λόγον προχρίας τὰ τοῦ χρυσίου νομισ-
 μάτια
 [environ 9 lettres] . . . καὶ ἀποδώσω καὶ συμφωνῶ μοι πάντα τὰ προ-
 γεγραμ-
 [μένα ὡς] πρόκειται καὶ ἐπερωτηθεῖς ὡμολόγησα. Αὐρήλιος Θεόδωρος
 15 υἱὸς Θεοδώρου ἔγραψα ὑπὲρ αὐτοῦ παρόντος γράμματα μὴ εἰδότης. †
 3^e main di emu A eteliothi

Verso, dans la longueur. Αὐρ]ήλι[ο]ς ὁ ὑ[π]ογ[ρ]

« trois sous d'or en monnaie impériale, de bon poids, contrôlée, de bonne frappe . . . et (m'engage) à travailler chez toi de mon propre métier pour le salaire pendant un an à partir du 1^{er} du mois de Thoth de l'année courante 109-78 de la première indiction, sans qu'il me soit permis au cours de cette année d'abandonner le travail ni de créer des difficultés(?) . . . et je serai obligé sur(?) le prêt de donner . . . un sou; mais si (je ne me conforme pas aux clauses) de l'année . . le bénéfice de l'exécution l'étant accordé sans remise tant sur ma personne que sur tous mes biens. Le contrat écrit en un seul exemplaire est valable

et interrogé, j'ai acquiescé. Aurélios Abraham, fils de Thónis, tisserand de tapis, susécrit, j'ai reçu à titre de prêt les (trois) sous d'or . . . et je restituerai et toutes les clauses m'agrément comme ci-dessus et interrogé, j'ai acquiescé. Aurélios Théodoros, fils de Théodoros, j'ai écrit pour lui, en sa présence, parce qu'il ne sait pas les lettres. »

1. Il manque la date consulaire, la formule épistolaire d'intitulé et le début de l'acte : ὁμολογῶ ἐσχημέναι παρὰ σοῦ . . . νομισμάτια, cf. *P. Oxy.* 140 et 1793 et seq.

2-3. Peut-être faut-il restituer quelque chose comme ἐπὶ τ[ῶ] | [τῶν τόκων] μισθῶ.

4. Les ères d'Oxyrhynchos partent, comme on sait, de 324 et 355.

5-6. ὑπαναχωρεῖν, *P. Oxy.* 140, 25. Certains contrats de παραμονή (ex. *PSI* 1120) stipulent l'interdiction de s'absenter de jour et de nuit, sous peine d'amende. Étant donné que ὑπαναχωρεῖν n'a pas de complément exprimé, on pense, en rapprochant *P. Oxy.* 140, 25 à une formule comme χρεία καὶ παραμονῆ ou le dernier mot seulement.

6. ἐκ τ[ῆς] προχρίας, sur le prêt? ou d'après le prêt?

9. Formule de πρᾶξις de *P. Oxy.* 1973.

11. ταπιτάριος = ταπητάριος, cf. *P. Oxy.* 431, *BGU* 1082; on trouve aussi ταπιτᾶς, *P. Oxy.* 1517, 3.

106. PRÊT D'ARGENT.

Evhéméria.

6,5 × 10

51 ou 65 ap. J.-C.

Inv. 2162.

Harphaësis, fils de Naaraus, reconnaît avoir emprunté à Menchès, fils de Menchès, la 12^e année de Claude ou de Néron une somme d'au moins 180 drachmes. Le texte est incomplet à gauche et en bas. Les restitutions certaines des lignes 3 et 4 permettent de fixer à environ 29 lettres l'étendue de la lacune. Le papyrus est d'un jaune terne, sur lequel les lettres ressortent mal. Il était déjà en mauvais état avant de recevoir le contrat : des pièces de

raccommodage, dont une longitudinale du haut en bas du fragment, sont encore très apparentes au verso. L'écriture, parallèle aux fibres, est une fine cursive, aisée et très rapide de professionnel.

[ἔτους δωδεκάτου Κλα]υδίου Καίσαρος Σεβαστοῦ Γερμανικ[οῦ]
 [αὐτοκράτορος μηνὸς Περιτίου μιᾶ] καὶ εἰκάδει, Χοίαχ κᾶ, ἐν Εὐημερία
 τῆς
 [Θεμιστοῦ μερίδος τοῦ Ἀρσιωοίτου] νομοῦ. Ὁμολογεῖ Ἀρφαῆσις Νααραῦτος
 [ὡς ἐτῶν] κοντα ὀκτώι οὐλήι δακτύλωι
 5 [χειρὸς Μενχῆι Μεν]χῆους ὡς ἐτῶν πεντήκοντα
 [οὐλήι δεξ]ιάι ἔχειν παρ' αὐτοῦ παραχρηῖμα
 [διὰ χειρὸς ἐξ οἴκ(ου) χρησιν ἀργυρίου δρ]αχμάς ἑκατὸν ὀγδοήκοντα
 [τόκον τοῦ ἀργυρίου δραχμῶν
 [ἀποδότ]ωι ὁ ὁμολογῶν τῶι Μενχῆι
 10 [ἐν μηνὶ] τοῦ ἐνεσῆῶτος δωδεκάτου
 [ἔτους Κλαυδίου Καίσαρο]ς Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ
 [ἀνεὺ πάσης ὑπερθέ]σεως καὶ εὐρησι(λογί)ας, ἐὰν
 [δὲ μὴ ἀποδῶι ἀποτεισά]ττωι (ὁ) ὁμολογῶν τῶι
 [Μενχῆι]ου τόκον ὡς ἐκ δραχμ[
 traces de lettres

1. Les mots Νέρωνος ou Τιβερίου conviendraient aussi bien à la lacune; la date serait donc le 17 décembre 51 ou 65 et la durée du prêt serait de quelques mois.

2. Même façon de marquer la date par le mois macédonien et le quantième en toutes lettres, puis le mois égyptien et le quantième en chiffres, par ex. dans *P. Teb.* 383, qui est de 46.

3. Peut-être ce personnage est-il le frère ou le parent de Pennéis, fils de Naaraus, d'Evhéméria, qui adresse en 34 une pétition à un prêtre dans *P. Ryfl.* 133.

3-4. L'i adscrit, employé à tort, est fréquent aux fins de mots, plus rare à l'intérieur, cf. des exemples dans CROENERT, *Mem. Gr. Hercul.*, p. 45.

107. GARANTIE D'UN PRÊT.

Syène.
11 × 36

2^e moitié du VI^e siècle.
Inv. 2078.

Un forgeron de Syène, Aur. Allamonos ou Eïôt, garantit le prêt d'un sou d'or, qui lui a été consenti par un monastère, dont l'higoumène est l'abbé Jacobos « prêtre très cher à Dieu ». Le papyrus est d'un jaune très clair, sur lequel l'écriture ressort nettement. C'est une cursive assez sèche, dont certains traits rappellent SCHUBART, *P. Gr. Berol.*, 45 et *Griech. Pal.*, 59 et 60.

Ⲣ Τῷ εὐαγεῖ μοναστήριῳ Φελ. . . μο. ἀββᾶ Ἰακώβου τοῦ Θεοφιλεσιᾶτου
 πρεσβυτέρου καὶ ἡγουμένου τοῦ
 αὐτοῦ μοναστηρίου τοῦ Κοπλίτου νομοῦ, Αὐρήλιος Ἀλλάμωνος ὁ καὶ Εἰῶτ
 υἱὸς Πρεπόσιτος
 χαλκεὺς ἀπὸ Σύνης χ(αί)ρ(ειν). Ὁμολογῶ ἔχειν σου καὶ χρεωσίειν σοι
 χρυσο[ῦ] νομισμάτιον ἐνων. . χρ(υσοῦ)
 καὶ ταῦτὸ ἐτοίμως ἔχω παρασχεῖν σοι καὶ πληρῶσαι σε ὅποτεν βουλη-
 θείη(ς) ἀναμφιβόλως. Ἡ δὲ ἀσφάλεια κυ[ρία]
 5 καὶ βεβαία μεθ' ὑπογρα(αθῆς) ἐμῆς ὡς πρόκειτ(αι) . . Φαρμοῦθι α τῆς
 ἕκτης ἰνδϚ 2^e main ΕΙΩΤ ΠΡΕΠΟΣΙΤΟΣ
 ΣΤΟΙΧΕΙ ΜΟΙ Η ΑΣΦΑΛΕΙΑ ΩΣ ΠΡΟΚ(εῖται) † 3^e main Θεόπεμπλος
 Χριστοφόρο(υ) νομικ(άριος)
 ἀπὸ Διοκλ(ητιανοῦ) πὸλ(εως) μαρτυρῶ τῇ ἀσφαλείᾳ ἀκούσας παρὰ Εἰῶτ
 τοῦ καὶ Θεμένου †
 Αὐ ποσ † ἀσφάλεια Ἀλλάμωνος ὁ καὶ Εἰῶτ υἱὸς Πρεπόσι[τ]ος
 χαλκεὺς ἀπὸ Σύνης
 10 χρ(υσοῦ) νο(μισμάτιον) ᾱ †

« A l'excellent monastère de l'abbé Jacobos, prêtre et higoumène très cher à Dieu de ce même monastère du nome Coptite, Aurélios Allamónos ou Eïôt, fils de Prépositos, forgeron de Syène, salut. Je reconnais avoir de toi et te devoir un sou d'or, et ce sou, je suis prêt à te le rendre et à te le rembourser, à ta volonté,

incontestablement. La garantie est valable et assurée revêtue de ma souscription, comme ci-dessus. . . 1^{er} Pharmouthi de la 6^e indiction. (2^e main) Eiót, fils de Prépositos, la garantie m'agrée comme ci-dessus. (3^e main) Théopemptos, fils de Christophore, conseiller légal de Dioclétianopolis, je suis témoin de la garantie, que j'ai entendue d'Eiót, qui est aussi le contractant. (Au dos) Garantie, Allamonos ou Eiót, fils de Prépositos, forgeron de Syène, un sou d'or. »

1. μοναστηρίω Φελ. . . μο., monastère inconnu de nous, aux environs de Syène.

2. Ἀλλάμωνος, le nom est nouveau, s'il est bien au nominatif, comme invite aussi à le croire le titre du verso. S'il est par erreur au génitif, il vient de Ἀλλάμων, connu par *P. Lond.* V et *P. Mon.* I. Eióτ n'est connu que sous les formes Íωτ et Íωτι. Πρεπόσιτος n'est connu que par *VIERECK, Strasb. Ostr.*, 656, 9, où il est au nominatif.

6. Θεόπεμπλος est un nom nouveau. Sur le nom et les fonctions du *nomi-carios* cf. *P. Oxy.* 1416, n. 21.

7. Διοκλ() πολ(), Dioclétianopolis est l'ancienne Apollinopolis Parva (moderne Kous), dans la Haute Thébáide, entre Thèbes et Coptos, à 11 kilomètres de Coptos, cf. *P. Leipz.* 55 et *P. Giess.* 54.

108. LOCATION D'UN MOULIN-BOULANGERIE.

Oxyrhynchos.

13 × 9 et 13 × 11

VI^e siècle.

Inv. 2149.

Le texte est incomplet en haut et à gauche. Le contrat est formé de deux fragments, qui se rejoignent à la hauteur de la ligne 11, dont chacun d'eux porte des lettres mutilées, sans compter d'autres déchirures. Il manque au début la date consulaire, les noms, titres et domiciles des contractants avec la salutation et l'engagement initial. Étant donné la longueur des formules à cette époque, huit lignes environ ont pu disparaître. Des formules courantes permettent de déterminer l'étendue de la lacune à gauche et souvent de la combler avec certitude ou vraisemblance. Une Excellence, dont le nom est

perdu, loue à Aurélios Philoxénos une boulangerie, toutes dépendances comprises, pour un loyer quotidien de 37 pièces d'argent. La durée du bail est au gré du bailleur. Cf. *P. Oxy.* 1890, location d'un moulin-boulangerie, où l'on aura une liste des textes analogues et JOHNSON, *Roman Egypt* 369 et seq. avec une série de documents en rapport. L'écriture est de deux mains qui se ressemblent. La deuxième, qui commence à la ligne 15 (Αὐρήλιος Φιλόξενος), est plus rapide, plus irrégulière et parfois plus fine. La formule *di emu* est formée d'entrelacs particulièrement compliqués et contournés.

]. . . [.] ἀρτοκοπ[εῖον ν]εῦον ἐπὶ β[ορρᾶ δι]α-
 [κείμε]νον ἐν τῇ ἀ[ύτῃ Ὄξ]υρυγχιτῶν [πόλ(ει) κατὰ λί]βα τῆς [. . .
 οἰκ]ίας
 [μετὰ τοῦ γιγνο]μένο[υ ἐν αὐ]τῷ μυλαιοῦ [καὶ τῶ]ν (σ)τροβίλ[λ]ω[ν.]
 [.]. ι πύλας [. . .]. γνωσειν καὶ τ[οῦ] ὄντος ἐν αὐτῷ Φούρνα-
 5 [κος καὶ τῶν ἄλ]λων δικαίων τῶν καὶ χρησῆριων πάντων
 [.] καὶ φρέατος καὶ τῶν ἐπιτηδίων τούτων
 [ἐπὶ τῷ με ἔχεςθα]ι τῆς τούτου μισθώσεως καὶ τὴν νομὴν
 [ταύτην φυλάττει]ν ἀβλαβῆ καὶ παρασχεῖν με λόγῳ ἐνοι-
 [κίου καθ' ἐκ]άστην ἡμέραν ἀργυρᾶ τριάκοντα ἐπὶ ἅ
 10 [γί]νεται ἀργ[υρᾶ] λζ, ὅπερ ἐνοίκιον ἀπόδωσω ἡμέριον
 [.]. ἡμισυ καὶ [όπόταν] βουληθῆιη ἢ
 [ύμῶν εὐγενε]ία ἀν[τ]ε[παραδ]ώσω τὸ αὐτὸ ἀ(ρ)τοκοπιῶν
 [μετὰ τῶν εἰ]ρημένων εἰδῶν καὶ χρησῆριων ἐπὶ νομῇ
 [ὡς καὶ παρ]έλαβα. Κυρία ἢ μίσθωσις ἀπλή γραφ(εῖσα)
 15 [καὶ ἐπερ(ωτηθεῖς) ὡμ]ολ(όγησα). Αὐρήλιος Φιλόξενος υἱὸς Ἰωάννου
 [ὁ προγεγρα]μμένος πεποίημαι τὴν μίσθωσιν καὶ ἀπο-
 [δώσω τὸ ἐν]οίκιον ἡμέριον καὶ συμφ(ωνεῖ) μοι πάντα ὡς πρόκ(εῖται)
 [.]. Περωνίου ἀξιωθείς ἔγραψα [ύπ]έρ
 [αὐτοῦ ἀγρα]μμάτου ὄντος.
 20 ✠ *di emu*

« . . . une boulangerie orientée au nord, sise dans la même ville d'Oxyrhynchos à l'ouest de la maison de . . . avec le moulin qui s'y trouve et la machinerie rotative . . . le mortier . . . et le four qui y existe et les autres droits tant à toutes les installations

qu'au puits et aux dépendances d'usage, à condition de répondre du loyer, de garder cette possession intacte et de donner au titre du loyer chaque jour 37 pièces d'argent, ci 37 pièces d'argent, lequel loyer je paierai par jour . . . moitié, et quand Votre Excellence le voudra, je lui remettrai cette même boulangerie avec les dits objets et dépendances en sa possession, comme je les ai reçus. La location écrite en un seul exemplaire est valable et interrogé, j'ai acquiescé. Aurélios Philoxénos, fils de Jean susmentionné, j'ai fait la location et je paierai le loyer chaque jour et toutes les conditions ci-dessus m'agrément . . . fils de Pétronios, sur sa demande, j'ai écrit pour lui, qui est illettré.»

2. ἐν τῇ αὐτῇ, le bailleur et le preneur sont sans doute Oxyrhynchites.

3. τῶν <σ>ηροβιλ<λ>ων, cf. *P. Oxy.* 1912, 145 et 1983, 17 où le mot est écrit de la même manière.

4. πίλας, φούρνα[κος, qui ne figurent pas dans le *Wörterbuch* de Preisigke, sont des transcriptions du latin *pila* et *fornax*. Le premier se trouve dans *P. Oxy.* 1890, 12; c'est le premier exemple du second, à notre connaissance.

11. Il manque peut-être un paiement en nature, comme c'est fréquemment le cas, cf. *P. Oxy.* 1890. Le terme du bail est laissé à la discrétion du bailleur par les formules : ὁπόταν βουλήθῃς, *P. Oxy.* 1957, 15-16; ὅπηνίκα βουληθ-εῖητε, *P. Oxy.* 1961, 19-20 et pour les terrains : ἐφ' ὅσον χρόνον βούλει, cf. H. COMFORT, *Late byz. land-leases ἐφ' ὅσον χρόνον βούλει*, *Aegyptus* XIV, 80 et seq.

109. LETTRE À UN SUBORDONNÉ.

Provenance inconnue.

13 × 13

Avril-mai 131 av. J.-C.

Inv. 2107.

Bien qu'incomplète en haut, cette lettre, qui semble écrite sur un papyrus palimpseste, garde un certain intérêt. Elle est à la fois énigmatique et précise. Elle est énigmatique, parce que nous ne savons pas grand'chose de l'envoyeur et du destinataire. Le premier est le supérieur du second, à qui il donne des ordres et dont il reçoit des comptes. C'est un personnage important,

si l'on en juge par les sommes qu'il manie. Est-ce un personnage officiel? On pourrait être tenté de le croire, en voyant ligne 14 qu'il annonce son prochain départ pour une tournée. Mais, d'une part, le verbe *περιοδεύειν* (3 références seulement dans Preisigke), d'où dérive le substantif *περιοδεία* (l. 14) — mot nouveau, croyons-nous, dans les papyrus — ne désigne pas forcément une tournée officielle; d'autre part, les recommandations familières des lignes 5-6 et 11-13 ne permettent guère de s'arrêter à cette hypothèse. Il doit s'agir d'un voyage et d'intérêts privés. La lettre est précise en ce sens qu'elle porte sur quatre points bien nets : 1° ordres concernant des terrains que le destinataire doit continuer à surveiller (l. 1-4); 2° recommandations amicales relatives à la santé de la famille (l. 5-6); 3° établissement d'un compte important (l. 7-11); 4° demande d'envoi d'objets mobiliers. Un seul point reste trouble en raison des mutilations du texte et de l'incertitude des restitutions des lignes 8-11. L'écriture, hâtive et irrégulière, tracée d'un calame épais, place le texte au ^{II} siècle avant J.-C. L'année 39 ne peut donc appartenir qu'au règne d'Évergète II. Au verso, un compte de ménage.

.....
 γάρ, ἐὰν ἀπολίπη ὁ Ἄντ[. . .]ς Θεῖ[. . και]
 ἐργάται· ὁμοίως δ[ἐ και πε]ρί τῶν Δη-
 μητρίου γεωργίων φρόντιζε και τῶν
 ἄλλων πάντων καθάπερ ποσεις·
 5 ἐπιμέλου δὲ και σαυτοῦ και τῶν παιδίων
 ἰν' ὑγιαίνητε· κομιζ[ὁμ]ενος δὲ
 [. . . χ]αλκοῦ παρ' Ἀλκιμήδου και πλη-
 [ρώσας] ᾗ β ἐξαπόσειλον μοι· ἔστιν
 [ὁ λόγος] ἀπὸ ᾗ γ Ἰ ἀργ(υρί)ου ις ᾗ α φξ και
 10 [. . . .]υ Δχπ, ὥστε σοι γ(ιγνονται) ᾗ α Ἔσμ
 [. .]. αὐτοῖς ᾗ α Ἰψξ. Ἀπόσειλον
 [δέ] μοι και τὸ λευκόφαιον κώδιον και τὰ
 [ἔμπ]οκα, ἀφ' ὧν ἐγεγράφην σοι· ἐκπορεύομαι
 [γάρ] εἰς περιοδῆαν ἐκ τῆς ε εἰς τοὺς
 15 [αὐτ]όσε τόπους και πρὸς σέ.
 ἔρρωσο L λθ φαρμοῦθι·

L. 5. $\omega\alpha\delta\iota\omega\tilde{\nu}$ Pap. — L. 6. A partir de $\kappa\omicron\mu\mu\tilde{\xi}[\acute{o}\mu]ε\upsilon\theta\tilde{\nu}$, toutes les lettres, jusqu'à la fin de la ligne sont traversées, tantôt emportées, tantôt mutilées par une déchirure. Après $\delta\acute{\epsilon}$: . . . α ou γ , puis ρ . — L. 9. $\alpha\rho^{\acute{o}\nu}$ Pap. — L. 11. Peut-être $[\omega\alpha]\rho$.

« . . . en cas de défaillance de . . . et des ouvriers. De même occupe-toi des terres de Démétrios et de tous les autres, comme tu le fais. Veille à ta santé et à celle de tes enfants. Quand tu recevras les . . . de cuivre d'Alkimédès, complète la somme de 2 talents et envoie-la moi. Voici le compte : sur la somme de 3 talents 3000 drachmes . . . 1 talent 560 drachmes et . . . 4680 drachmes, soit pour toi, au total, 1 talent 5240 drachmes . . . pour eux 1 talent 3760 drachmes. Envoie-moi aussi la toison cendrée et les autres toisons avec toute leur laine, d'après ce que je t'avais écrit dans ma lettre, car je pars en tournée à la date du 5 pour aller dans ces régions mêmes et vers toi. Porte-toi bien. Année 39, Pharmouthi. »

1. La restitution de $\kappa\alpha\iota$ et peut-être de l'article devant $\acute{\epsilon}\rho\gamma\acute{\alpha}\tau\alpha\iota$ paraît nécessaire. Pour le ou les noms qui précèdent, trop d'hypothèses sont permises pour qu'il soit utile de les énumérer, mais il ne nous échappe pas que ce peuvent être des noms communs. Il s'agit, semble-t-il, d'une défaillance volontaire ou involontaire d'ouvriers agricoles.

2. $\acute{o}\mu\omicron\iota\omega\tilde{\nu}$, montre qu'il est toujours question du même sujet : la surveillance de travaux agricoles.

8-11. Le compte s'établit ainsi : 1 talent 560 dr. (l. 9).
 + 4680 dr. (l. 10).
 1 talent 5240 dr. (l. 10).

et, d'autre part, 1 tal. 5240 dr. (l. 10).
 + 1 tal. 3760 dr. (l. 11).
 3 tal. 3000 dr. (l. 9).

Mais les sommes qui composent ces totaux sont en différentes mains ($\sigma\acute{o}\iota$ l. 10, $\alpha\acute{\nu}\tau\omicron\iota\tilde{\nu}$ l. 11), sans que nous sachions rien de leur source, sauf peut-être une somme qui proviendrait d'Alkimédès, ni de leur destination. Si vraiment, comme le suggère la restitution hypothétique $\omega\lambda\eta[\rho\acute{\omega}\sigma\alpha\tilde{\nu}]$ l. 8, le destinataire de la lettre doit parfaire la somme de 2 talents, quand il semble n'avoir en

mains que 1 talent 5240 drachmes, il faut supposer qu'il prélèvera sur le compte de 1 talent 3760 drachmes, qui est en d'autres mains.

9. [ὁ λόγος], restitution hypothétique suggérée par la suite. Mais ἀπό n'est pas sûr : α est mutilé et l'ο serait un ο ouvert. D'autre part le chiffre d'unités des drachmes d'argent est douteux : si c'est un ς, c'est un ς bien anguleux; si c'est un ζ, c'est un ι archaïque, dont le trait vertical est placé très à gauche, presque au bout des deux traits horizontaux parallèles. Si 16 drachmes d'argent font 1 talent 560 drachmes de cuivre, le rapport de la drachme d'argent à la drachme de cuivre est 1 : 410; si c'est 17 drachmes d'argent, le rapport est 1 : 387 et une fraction; cf. la table des rapports variables de la drachme d'argent à la drachme de cuivre pour l'époque ptolémaïque dans Fr. HEICHELHEIM, *Wirtschaftliche Schwankungen der Zeit von Alexander bis Augustus*, p. 28. On y verra que le rapport de la drachme d'argent à la drachme de cuivre variait presque d'année en année. Il était de 1 : 450 en 115, de 1 : 437 1/2 en 114/113; de 1 : 410 et de 1 : 375 aux environs de 112.

13. [ἔμπ]οκα ou [σύμπ]οκα s. e. κώδια, des toisons de moutons qui n'avaient pas encore été tondus.

14. τῆς ε̄, s'il s'agit du mois en cours, la lettre serait des tout premiers jours de Pharmouthi, sinon du 1^{er}.

110. ORDRE DE FOURNITURE DE FOIN.

Provenance inconnue.

19 × 6

2^e moitié du III^e siècle.

Inv. 2130.

Quatre petits détails confèrent un certain intérêt à ce texte incomplet et assez insignifiant : 1° sa ressemblance avec les ordres de livraison dans la correspondance d'Héroninos (notre παράσχοι l. 3 y est remplacé par παράσχεις); 2° la mention d'un ἐποίκιον encore inconnu (Skipiou, Skipidou, Skinmou), que les lettres mutilées nous ont empêché de lire en toute certitude; 3° le nom d'homme Σουρήνω, qui ne figure pas dans le *Namenbuch* de Preisigke; 4° le mot nouveau μάνδαξ, botte, qui n'est pas dans le *Wörterbuch* de Preisigke, où on ne trouve dans ce sens que μανδάκη, μανδάκιον,

μανδάκον (et μανδάκης dans l'Index XI de *P. Oxy.* VII). Il n'est donc plus aussi sûr qu'il faille dériver d'un de ces quatre mots les abréviations μανδακ() de *P. Oxy.* 1748, 4, μαν() MEYER, *Griech. Texte, Ostr.* 61, 7, μανδ() ou μα() de *P. Oxy.* 1049 *passim* et les génitifs μανδακῶν et μανδάκων. Le haut du document manque; marge de 6 cm. en bas, de 1 cm. à gauche, variable à droite. Manifestement c'est un reste de papyrus qui a été utilisé pour le billet. L'écriture est une cursive experte à boucles (η, μ, ν, ω); même les ligatures se font souvent au moyen de boucles. L'υ sans base s'évase comme un v imprimé et dépasse un peu le niveau des autres lettres.

.....
 ἀπὸ ἐποικ(ίου)
 Σκιπῶου
 Παράσχου
 τῷ κυρίῳ μου
 5 ἀδελφῷ Σου-
 ρήνω υἱῷ
 Ἀφυχίου χόρ-
 του μάνδα-
 κα ἕνα γί(νεται)
 10 μάνδαξ α
 μόνον.
 Ἐρρῶσθαί σε
 εὖχομ(αι)
 Π[α]ῦνι ε

L. 9. Π Pap.

« . . . de l'époikion de Skipóou (?). Fournis à mon seigneur et frère Sourénos, fils d'Aphunchios une botte de foin, soit une botte de foin seulement. Je te souhaite une bonne santé. 5 Payni. »

7. Sourénos semble être un frère utérin de l'auteur du billet, sans quoi la mention du père serait superflue.

111-115. CORRESPONDANCE D'HÉRONINOS.

La correspondance d'Héroninos se compose essentiellement, jusqu'à ce jour, des papyrus de Florence : 1° *P. Fior.* I 9, 10 (24?), sans compter les rectos de tous les papyrus dont le verso portent des textes provenant des archives du *Φροντιστήρις*; 2° *P. Fior.* II 118-277. En outre, les éditeurs italiens ont signalé (*P. Fior.* II, p. 41-42) un certain nombre de papyrus du même dossier, dispersés dans diverses collections. En font encore partie, comme on sait, les ostraca d'Apianos et d'Héroninos publiés par P. JOUGUET, *B. I. F. A. O.*, II (1902), p. 1-15, P. MEYER, *Griech. Texte, Ostr.* 51-55 et L. AMUNDSEN, *Ostr. Osl.* 17-18 et *Ostr. Mich.* 68. Enfin, il y faut joindre aussi, à notre connaissance, *P. Fay.* 133; *P. Ryl.* 236-240; *PSI* 92, 840, 930, 1049, 1050; *P. Giess. Univ. Bibl.* 27; *P. Groning.* 16 (cf. WILCKEN, *Archiv. f. Papyr.* XI, 143) et VIERECK, *Neue Texte aus Aegypten, Mém. Wilcken* 149 (cf. WILCKEN, *Arch. f. Papyr.* XI 136). Et il y a des inédits : Th. HOPFNER, *Die Papyrus-sammlung Carl Wessely, jetzt. « Papyrus Wessely Pragensis »*, *Arch. f. Papyr.* XII, 68-69 a dénombré 50 lettres non publiées et des rouleaux appartenant aux archives d'Héroninos et nous avons trouvé, jusqu'à ce jour, dans la collection de Th. Reinach, en dehors des *P. Reinach* 52-55, les cinq textes qui vont suivre, au lieu des deux, qui étaient annoncés dans *P. Fior.* II, p. 42.

111. ORDRE D'APIANOS À HÉRONINOS.

Théadelphie.

11,5 × 5

30 janvier 256.

Inv. 2096.

Nous avons eu la chance de rapprocher cette languette étroite de *P. Fior.* 174 qu'elle complète à gauche, en laissant parfois une lacune d'une ou deux lettres entre les deux fragments. Les quelques lettres de leur fragment avaient suffi aux papyrologues italiens pour reconnaître dans le texte un *ἀπολυσιδιον*. Nous imprimons le document entier, en séparant les fragments par un pointillé. Apianos y donne à Héroninos l'ordre de livrer à Palas des *kéramia* de

vin, dont il doit se faire donner décharge. On rappelle qu'Apianos est un intendant général ou un locataire de biens impériaux, comme Alypios, cf. *Ostr. Osl.*, p. 45. Palas et Héroninos, leurs subordonnés, sont des collègues voisins. Pour la rédaction, ces ἀπολυσίδια peuvent se ramener à quatre types : 1° ceux qui sont simplement des ordres de livraison écrits par un scribe, *P. Fior.* 243, 244, 246, 253; 2° ceux qui, outre l'ordre de livraison, portent, écrite par une deuxième main, la confirmation de cet ordre, sous une forme variable, *P. Fior.* 123, 124, 136, 139, 143, 144, 146, 147, 179, 196; 3° ceux qui, outre l'ordre de livraison, portent, écrite par le bénéficiaire, une attestation de prise en charge, *P. Fior.* 197; 4° ceux qui portent à la fois l'ordre, sa confirmation et l'attestation de prise en charge, *P. Fior.* 141, 234, 235. Cette attestation de prise en charge semble n'être, en somme, qu'une quittance provisoire, si l'on en juge par *P. Fior.* 141 : παρέλαβον . . . ὧν λόγ(ον) δώσω. Le présent ἀπολυσίδιον et le suivant, n'étant pas complets, ne peuvent être classés.

Π(αρά) : Ἄπιανοῦ
 Ἀπόλυσον Παλαῶ
 φροντισίῃ Φιλωτερίδος
 εἰς [τά] : παρ' αὐτῶ [ἀ]ν[α-]
 5 λώ[μα] : τα ὧν λόγον
 δώ[σ] : ει λαμβάνων
 παρ' αὐτοῦ γράμματα
 τῆς : παραλήψεως
 οἵ[νο] : υ κερὰ [μία ἔ]ξ κα.

AU DOS.

10 *P. Rein.* ἩΡΩΝΙΝΩΙ φρ
P. Fior. Σαθρῶ γ' (ἔτους) μεχείρ ε

« D'Apianos. Livre à Palas, régisseur de Philotéris, pour les dépenses de sa régie, dont il donnera le compte, en exigeant de lui une attestation de prise en charge, 6 kèramia de vin . . . »

112. ORDRE DE SYROS À HÉRONINOS.

Théadelphie.

15 × 8

Milieu III^e siècle.

Inv. 2079.

Les éditeurs italiens ont publié en partie, *P. Fior.* II 258*, p. 251, le texte de cet ἀπολυσίδιον. Ils avaient bien senti que la lecture cursive, qu'on leur avait transmise, était « *in gran parte certamente errata* » et avaient rectifié certains passages. L'écriture est celle de la première main de *P. Fior.* 244, ordre de livraison émanant aussi de Syros. Ce personnage, auquel nous ne voyons pas de titre officiel, semble transmettre les ordres de son maître Alypios (*P. Fior.* 252, 10) à son « très cher Héroninos », parfois non sans aigreur (*P. Fior.* 250). Le papyrus est utilisé déjà au recto, comme d'habitude chez les gens d'Alypios, et l'on y voit encore des traces insignifiantes de lettres. Il est de très mauvaise qualité : les fibres supérieures ont été rongées et il y a des trous.

Σύρος Ἡρωνεῖνω
 τῷ Φιλ(τάτῳ) χαίρειν.
 Πάραδος Εἰρηναίῳ
 Φρ(οντισίῃ) Εὐημερίας
 5 ἀφ' ὧν ἔ[χει]ς παρὰ
 σοὶ ὄξους ὑλισιὰ
 δίχω(ρα) δύο χωροῦντα
 ὥστ' . . . αγν. . . αιο.
 ὧν λόγ(ον) δώ[σ(ει)] κ[α]ὶ δέξαι
 10 παρ' αὐτοῦ γ[ράμ(ατα)] τῆς παρα-
 λήμψ[εως]. Ἐρρῶσθαί
 σε εὐχομαι

traces de lettres

« Syros à son très cher Héroninos salut. Livre à Eirénaios, régisseur d'Echéméria, sur la provision de vin ordinaire que tu as chez toi deux dichóra filtrés . . . , dont il donnera le compte et reçois de lui une attestation de prise en charge. Je te souhaite une bonne santé . . . »

6. Sur *ῥξος*, vin de basse qualité, cf. *P. Fior.* 147, 7 et la note. Le mot *ῥλισιά* ne se rencontre qu'ici dans la correspondance d'Héroninos, mais il figure au *Wörterbuch* de Preisigke avec quelques références.

8. La formule qui se présente le plus souvent après *χωρεῖν*, c'est *εἰς τὰ παρ' αὐτῶ ἀναλώματα*, qu'on ne saurait lire ici, ni non plus *ὡστ' εἰς τιναγμόν* ou une tournure avec *ὑπέρ*.

113. REQUÊTE D'AURÉLIOS ÉPIMACHOS À ANTONIOS PHILOXÉNOS.

Caminoi.

20 × 9

Vers 263.

Inv. 2087 recto.

Aur. Épimachos, forgeron du village de Caminoi, dont la vue s'est affaiblie avec l'âge, réclame humblement la protection d'Antonios Philoxénos. Ce dernier personnage figure en 240 dans *P. Fay.* 63, où son *χειριστής* est cité à propos d'un paiement et en 264 dans *P. Lond.* 1210 (*P. Fior.* II 271**, p. 236) pour donner décharge à Héroninos, par l'intermédiaire de son *χειριστής* (= *φροντιστής*, cf. *Ostr. Osl.*, p. 46, n. 2) de quatre livraisons de vin successives. On le trouve aussi de la même façon mentionné dans *P. Strasb.* 6, 7 et 8 (cf. *P. Fior.* II, p. 62) à propos de reçus du *φόρος προβάτων*, entre 256 et 276. C'est vraisemblablement lui, enfin, qui est nommé dans *P. Ryl.* 237, 11, au sujet d'une affaire assez obscure. Son rayon d'action semble être aux confins des districts de Thémistès et de Polémon, dans les villages d'Évhéméria, Sentrepaei, Caminoi, Bébrychos. Il avait épousé Aur. Appiana Diodora, appelée aussi Posidonia, *matrona stolata*, cf. *Ostr. Osl.*, p. 45-46. Il est appelé *κράτιστος* et *ἀπὸ ἐπιτρόπων* dans les textes de Strasbourg. Le fait qu'Aur. Épimachos s'adresse à lui en le nommant non seulement *κύριος*, mais *δέσποτα*, montre aussi que c'était un grand personnage, collègue sans doute d'Alypios et d'Apianos. La lettre se trouve datée approximativement par le texte suivant écrit au verso, qui est du 5 novembre 262. Dans l'entourage d'Héroninos, on utilisait les versos, même ceux des lettres reçues récemment. L'écriture est une cursive régulière et soignée, vu le destinataire. Elle ne doit pas être de

la main du vieux forgeron aux yeux usés. Les fibres supérieures du papyrus ont été déchirées par le frottement; l'encre a disparu ou fortement pâli à l'extrémité des lignes à droite, surtout vers le milieu de la requête.

Τῷ κυρίῳ μ[ο]υ Ἀντωνίῳ
Φιλοξένῳ.

Παρά Αὐρηλίου Ἐπιμάχου
χαλκῆως ἀπὸ κώμης Κᾶ-
5 μείνων. Δι' εὐχῆς μοί ἐσσι,
δέσποτα, παρὰ τοὺς πόδας [σο]υ
ὑπηρετεῖν. Διὸ δέομαι [ὅπως]
μου ἄνθρωπον πρεσβύτην
καὶ σχεδὸν τοῖς ὀφθαλμοῖς ἀμ-
10 β[λ]υωπήσαντα ἐλεήσις, ὅπως
συντηρήσης με ἀπὸ ἀσ[θενεί-]
ας, ἵνα σου τὰ ἔργα ὅσα β[ούλει τε-]
λέσω ἄνευ μισθοῦ, ἐμοί[σου]
σίδηρον παρέχοντος ...[.....]
15 ἄνευ πρᾶ[.....]
προήρημαι ὑπηρετή[σ]ιν [...] .
εως καί, εἰ δόξει, ἐπ[ανελ]θῶ[ν]
ἐν τῇ ἡμετέρᾳ κώμῃ Κᾶ[μεί-]
νων ἐκεῖσε ἐργάζεσθαι [τοῦ]ς μ[α-]
20 θητάς μου ἐν τῇ αὐτῇ [ὄ]ντας
καὶ δεοί[νους τῆς ἐ[μ]ῆς διατά-]
ξεως· ἐπίτ[ε]ρε δὲ Σαραπ[ίω-]
νι φροντιστῆ Βέβρυχος ὅσα
ἔχω ἐκεῖσε ἀπολύσαι πρ[ό-]
25 σ τὸ ὅσα βούλει ἔργα, ὡς ἔφης,
ἀποπληρώσω καὶ διὰ παν-
τός τῇ τύχῃ σου χάριτας ὁμο-
λογεῖν.

Διευτύχει

L. 8-10. Lire ἀνθρώπου πρεσβύτου, ἀμβλυωπήσαντος. — L. 19-21. Lire

τῶν μαθητῶν, ὄντων, δεομένων. — L. 22. Lire ἐπίτρεψον. — L. 26. Lire ἀποπληρώσειν.

« A mon seigneur Antonios Philoxénos, de la part d'Aur. Épimachos, forgeron du village de Caminoi. Mon vœu, maître, est d'accomplir mon service à tes pieds. Aussi demandè-je ta pitié pour moi, homme d'âge, aux yeux presque affaiblis, pour que tu me gardes de l'indigence, afin que j'accomplisse les travaux que tu veux, sans salaire, avec le fer fourni par toi. . . je préfère accomplir mon service. . . et, s'il te plaît, une fois de retour dans notre village de Caminoi, y travailler, puisque mes apprentis sont domiciliés dans le même village et ont besoin de ma direction. Donne l'ordre aussi à Sarapion, régisseur de Bébrychos, de me délivrer ce que j'y possède, afin que j'accomplisse les travaux que tu veux, comme tu le dis, et que perpétuellement je déclare ma gratitude envers ta fortune. Sois heureux. »

5. Δι' εὐχῆς, cf. *BGU* 531, 5, *P. Oxy.* 1409, 12 et, pour cet emploi de διά, H. LJUNGWIK, *Beiträge zur Syntax der spätgriechischen Volkssprache*, p. 26.

8. ἄνθρωπον πρᾶσσύτην, emploi abusif de l'accusatif, de même que lignes 19-21, là où on attendrait des génitifs, ici, comme apposition, plus bas, comme génitif absolu. Dans *P. Oslo* 124, le vieux Théabennis demande à être exempté de l'impôt des tisserands διὰ τὸ ἀσθενῆ με εἶναι τῇ ὀράσει καὶ ὑπὸ γήρους συνεχόμενον.

11-12. ἀσ[θενεία]ας, si notre restitution est juste, il s'agirait ici de la misère du vieillard et non plus de son infirmité. Sur les deux sens des mots ἀσθενεία et ἀσθενής cf. le commentaire de M. Hombert et Cl. Préaux à un papyrus bruxellois, *Chr. d'Ég.*, n° 24 (1937), p. 261-262.

12. Complément peut-être un peu long, suggéré par la ligne 25. En somme, bien qu'une telle proposition ne figure pas explicitement dans ce que nous avons lu de la requête, Épimachos semble proposer ses services, sans rétribution, en échange de la nourriture et de l'entretien, comme un vrai serviteur d'Antonios. Παρὰ τοὺς πόδας σου, ligne 6, fait penser à παραμένειν et παραμονή.

17. ἐπ[ανελ]θῶ[ν], simple conjecture provisoire.

21-23. Faute de trouver ailleurs un emploi comparable du mot, nous donnons à ce substantif un sens dérivé de ses deux premiers sens dans le

Wörterbuch de Preisigke : décision impériale, ordonnance officielle. Toute la rédaction de la requête est très guindée.

22-23. Un Sarapion, régisseur de Bébrychos, figure *P. Fior.* 24, 23. Si de cette coïncidence frappante on peut conclure à l'identité des deux personnes, il faudrait changer la date de ce papyrus, qui serait du milieu du III^e siècle et non du II^e. Bébrychos (*P. Teb. II, App. II*), ἐποίκιον ou χωρίον, au sud ou sud-ouest du district de Polémon, non loin sans doute de Κάμινος, qui est dans le même district (Βέβρυχος, Grenfell-Hunt, Βεβρυχος, Preisigke).

114. ORDRE D'ISCHYRION À HÉRONINOS.

Théadelphie.

20 × 9

5 novembre 263.

Inv. 2087 verso.

Écrit au verso du texte précédent. Le papyrus est venu on ne sait comment aux mains d'Ischyryon, qui l'a utilisé. Ce personnage, dans la correspondance, n'a pas de titre officiel. Il s'adresse toujours à Héroninos sans la salutation initiale, par la formule παρά, et quelquefois le ton paraît même assez sec, *P. Leipz.* 107 (*P. Fior.* II, p. 163). Il semble être le bras droit d'Alypios, dont il ne fait que transmettre les ordres : ordres de livraisons de vin, ordres de prêter ses bestiaux, ordres de nourrir des attelages de passage, *P. Fior.* II 199, 200, 203, 204, 206, 207. Ischyryon, ici, commande à Héroninos de nourrir des bœufs envoyés pour charrier du bois. L'écriture de la première main est celle de *P. Fior.* 202, celle de la deuxième main est celle de la deuxième main de *P. Fior.* 199, celle d'Ischyryon lui-même.

Π(αρά) Ἰσχυρίωνος.

Τοῖς ἀποσταλεῖσι ταυ-

ρικοῖς ἐπὶ ξύλα

δὸς τὰς συνήθεις

5 τροφάς.

2^e main Ἐρρῶσθαι

σε εὐχομαι.

2^e main, en bas Ἡρωνεῖνωι Φρ(οντισίῃ)

Λ ια Ἀθύρ θ

« D'Ischyron. Aux attelages de bœufs envoyés pour le bois, donne la nourriture habituelle. Je souhaite que tu te portes bien. »

2. Les animaux de passage sont, en général, des bœufs ou des chameaux, *P. Fior.* II 206.

2. La mention du bois, bois de chauffage, de construction ou de charonnage est fréquente dans la correspondance, *P. Fior.* II 129, 140, 152, 153, 158, 203, 247, 251.

4. On se règle toujours sur l'habitude dans ce milieu, cf. *κατὰ τὸ ἔθος*, *P. Fior.* II 120, 6; 133, 5; 188, 3; 198, 7; *ἐξ ἔθους*, *P. Fior.* 180, 8 ou *καθὼς ἔθος ἐστίν*, *P. 115* 16-17. Enfin, l'adjectif *συνήθης* est constamment accolé à *τροφή* et à *δαπάνη*.

7. Ici, comme *P. Fior.* 207, la *φρόντις* n'est pas mentionnée. D'habitude Ischyron ajoute : Thrasô ou Théadelphie.

115. LETTRE D'ALYPIOS À HÉRONINOS.

Théadelphie.

25 × 17

septembre 261?

Inv. 2077 verso.

Alypios écrit à Héroninos, pour l'informer de l'arrivée d'un soldat, qui doit activer, dans l'intérêt général, des travaux en retard aux canaux du village. Cette lettre importante s'éclaire, croyons-nous, à la lumière de deux textes : *P. Fior.* II 273 et *P. Oxy.* 1409, le premier, qui concerne la question particulière des canaux de Théadelphie, le deuxième, celle de l'entretien des canaux en général. 1° *P. Fior.* 273 est une lettre d'Alypios à Héroninos sur le même sujet, datée du 13 Epeiph de l'an 7 (juillet 260), c'est-à-dire antérieure d'un an à la nôtre (si notre lecture douteuse est correcte). Héroninos y dit, en parlant des gens du bourg, lignes 5-7 : « pour nous . . . nous travaillerons à notre canal, *ἡμεῖς δὲ . . . ἐργασόμεθα εἰς τὴν ἡμῶν διώρυγα* » et il semble demander qu'on invite les gens de Taurinos, le bourg voisin, à venir, lignes 9-11, « afin que nous travaillions en commun au nouveau canal, *ἵνα κοινῇ ἐργασόμεθα εἰς τὴν καινὴν διώρυγα* ». Il suggère, lignes 11-19,

d'envoyer dix *potamitai* qui, payés par les gens de Sathrô, activeront la besogne du nouveau canal, tandis que les gens du village, lignes 19-21, « se réserveront le travail à partir des écluses, *καὶ οἱ κωμήται ἀπὸ τῶν ζυγμάτων ἐργάσονται (sic)*. » D'où il semble résulter qu'en dehors du canal particulier du village de Théadelphie-Sathrô (*εἰς τὴν ἡμῶν διώρυγα* de *P. Fior.*, *ἐν τῇ κωμητικῇ (διώρυγι)* de notre texte), il y avait un second, un nouveau canal, *ἡ καινὴ διώρυξ*. Celui-ci paraît être un canal de jonction, qui communiquait par une écluse avec le canal de Sathrô, par une autre avec le canal de Taurinos. Les gens des deux villages entretenaient seuls leur canal particulier, à partir des écluses (*ἀπὸ τῶν ζυγμάτων*, *P. Fior.* 273) et par un travail en commun le canal de jonction. 2° *P. Oxy.* 1409, de 278, donc postérieur de plus de quinze ans à notre texte, est une circulaire du stratège et du diécète relative aux travaux des canaux et des digues, ligne 3 : *περὶ τῆς τῶν χωμάτων ἀπεργασίας καὶ τῆς τῶν διωρύχων ἀνακαθάρσεως*, où est indiquée expressément, comme ici, la nécessité pour tous les habitants de coopérer à la besogne, dans leur intérêt particulier et dans l'intérêt général (cf. *infra*, n. 7-8). On sait que les travaux d'entretien sont exécutés au moyen des corvées, dont nous avons de nombreuses attestations. Sur toutes ces questions, cf. A. Ch. JOHNSON, *Roman Egypt*, p. 7 et seq. et la bibliographie, p. 723.

Π(αρά)

Ἀλυπίου

Ἐπεὶ φροντίδα ποιοῦμαι [τῶ]ν διαφερόντων
 ἡμεῖν ἐν τῇ Σαθρῶ, ἔμα[θ]ον δὲ παρὰ Σύρου ἐν-
 λιπές τι ἔργον εἶναι ἐν τῇ διώρυγι πρὸς τοῖς
 5 ζυγώμασιν, χρήζειν τε τὸ ἔργον ἀνά-
 κης, ἀπέσειλα πρὸς ὑμᾶς σίρατιώτην,
 ἵνα ἀπὸ τῶν ὠφελουμένων πάντων
 ἡ ἐργατεία βληθῇ καὶ ταχέως τὸ ἔργον
 γένηται πρὶν τοῦ ποτισμοῦ τοῦ
 10 κατεπείγοντος πρὸς τὸ εὐμαρῶς τὰ
 ὕδατα πάντας ἡμᾶς ἔχειν, ἀλλὰ
 καί, εἴ τι δέοιτο, ἐν τῇ καινῇ διώρυγι
 καὶ ἐν τῇ κωμητικῇ γένηται ἵνα
 πανταχόθεν τὰ ὕδατα ἔχειν

15 δυνηθῆτε, τὴν δὲ δαπά-
νην τοῦ σίρα[τιώτου] καθὼς
ἔθος ἐστὶν ὑμῖν παράσχετε. Ἐρρω-
σθαί σε εὐχο-
μαι

20 L θ Θῶθ γ Ἡρωνεῖνω φρον(τισίῃ) Σαθ(ρώ).

Dans la marge gauche Π(αρά) Ἀλυπίου Ἡρωνεῖνω φρον(τισίῃ) [Σαθ(ρώ)].

« D'Allyrios. Comme je me soucie de nos intérêts à Sathró et que j'ai appris de Syros qu'il y a quelque retard dans le travail du canal près de la jonction et que le travail réclame l'urgence, je vous ai envoyé un soldat, afin que tous ceux qui y ont intérêt se mettent à la besogne et que l'ouvrage se fasse vite, avant l'arrosage pressant, pour que tous nous ayons les eaux facilement et pour qu'en outre, si besoin est, le travail se fasse au nouveau canal et au canal du village, pour que vous puissiez avoir les eaux de tous les côtés. Quant à la dépense du soldat, comme c'est l'habitude chez vous, fournissez-la. Je souhaite que tu te portes bien. An 9 (?), 3 (?) Thoth. »

2. Sur Syros, cf. P. 112 introd.

5. Sur ζυγάμασιν, cf. P. Fior. 273, n. 20.

6. Il est évident que le soldat n'est pas un aide, mais qu'il usera de contrainte à l'égard des récalcitrants. C'est son rôle dans les textes de la correspondance, où il apparaît : R. Rein. 52 = P. Fior. 137* et 151.

7 et seq. Cf. P. Oxy. 1409, 9 et seq. : ὡς χρὴ σύμπαντας τοὺς γεωργοὺς ταῦτα ἀπεργάζεσθαι ἤδη μετὰ πάσης προθυμίας ἐπὶ τὰ διαφέροντα αὐτοῖς πρὸς τὸ δημοσία τε πᾶσιν καὶ ἰδίᾳ ἐκάστω σύμφερον· τὴν γὰρ ἀπὸ τῶν ἔργων τούτων γεινομένην ὠφελίαν πάντας εἰδέναι πέπεισμαι. Ὅθεν διὰ φροντίδος ὑμῖν τοῖς σίρατηγοῖς καὶ τοῖς δεκαπρώτοις γενέσθω ἐπειξαι μὲν ἅπαντας ἀντιλαβέσθαι τῆς ἀναγκαιοτάτης ταύτης ἐργασίας.

9. πρὶν a ici le sens et la construction de πρὸ.

10. Cf. P. Oxy. 1409, 18 : ἵνα εὐμαρῶς τὴν ἐσομένην τῶν ὑδάτων εἰσροίαν ὑποδέχωντο πρὸς ἀρδείαν τῶν ἐδαφῶν.

13. γένηται, s. e. ἔργον, dépend encore de ἵνα ligne 6.

15. Héroninos était toujours prié de fournir la nourriture aux gens et aux animaux de passage, cf. P. 114 n. 4.

21. Quand l'adresse est répétée en travers dans la marge, c'est plus souvent dans la marge gauche (*P. Fior.* 154, 156, 175) que dans la marge droite (*P. Fior.* 158).

116. LETTRE DE SARAPIÏON À ZOÏS.

Provenance inconnue.

12 × 11

III^e siècle.

Inv. 2124.

Lettre de Sarapiôn à sa mère Zoïs pour s'excuser des soupçons d'indifférence, que son silence a pu faire naître, et protester de sa tendresse filiale. Ce billet pourrait passer pour insignifiant, s'il n'évoquait le souvenir d'enfants ingrats, comme ceux de *P. Enteuxéis* 25 et 26 et ne remettait en mémoire les sentences monostiques de Ménandre : *καλὸν τὸ γηρᾶν, γηροβόσκον ἀν ἔχης* (MILNE, *Journ. Eg. Archaeol.* VIII (1922) 156) et *ικανῶς βιώσεις γηροβοσκῶν τοὺς γονεῖς* (TAIT, *Greek ostraca Petrie* 405). Les protestations de Sarapiôn, bien qu'elles n'aient pas la spontanéité et la chaleur de celles d'Apiôn, dans la fameuse lettre de *BGU* 423, ont un indéniable accent de sincérité et de tendresse. Écriture exercée, où les lettres ont parfois des tracés différents; sillons de pliage apparents; l'adresse a pu disparaître dans une déchirure.

Σαραπίων Ζωίδι τῇ μητρὶ χαίρειν.

Ἐπειδὴ σὺν Θεῷ καὶ γὰρ νομίζω σε ἀσπάσα-
σθαι, μὴ δοκεῖ μ[ε] μηδὲ ἐν σοὶ πεπομφέναι.

Οἶδας γάρ, κἂν μὴ σοὶ γράφω, ὡς τίθεμαι

5 τὰ πρὸς σέ, κυρία· ὅμως ἐὰν [ἤδ]η πρὸς σέ
ἐρχόμενον εὐρω, πέμψω ἵνα αὐτοῦ

[.....]...αρω. Ἀσπάσαι τοὺς κυρίου

[μου ἀδελ]φούς καὶ τοὺς ἡμῶν πάντας.

Ἐρρωσό μοι

10 [κυρία μ]ήτιρ

[date impériale τοῦ] κυρίου Παχῶν ιε

« Sarapiôn à Zoïs sa mère salut. Puisque, grâce à la divinité, je pense moi aussi à te saluer, ne crois pas que je ne t'aie pas même envoyé un seul message. Car tu sais bien, même si je ne t'écris pas, dans quelles dispositions je suis à ton égard, mère respectée. Cependant si désormais je trouve quelqu'un qui aille vers toi, je l'enverrai, afin que . . . Salue mes frères respectés et toute notre parenté. Porte-toi bien pour moi, mère respectée. Année . . . de . . . notre Maître, 15 Pachón. »

2. $\sigma\upsilon\nu$ $\Theta\epsilon\omega$ est une formule à la fois païenne et chrétienne, cf. GHEDINI, *Lettere cristiane*, p. 75 n. 14.

3. Sarapiôn semble reproduire les paroles de sa mère. $\text{Μηδὲ ἐν σοὶ πεπομφέναι}$ rappelle $\mu\eta\ \sigma\eta\mu\alpha\tilde{\nu}\alpha\iota\ \mu\omicron\iota\ \mu\eta\delta\epsilon\ \epsilon\nu$ de *BGU 1078*, 4 = WILCKEN, *Chrest.* 59.

117. LETTRE DE SON FRÈRE (?) À EUTYCHÈS.

Provenance inconnue.

16 × 13

Fin du III^e siècle.

Inv. 2127.

Les mutilations du papyrus (le haut et le bas manquent) et le vague des formules rendent incertaines pour nous les circonstances dans lesquelles cette lettre a été écrite. Le destinataire en est un certain Eutychès; l'auteur de la lettre est ou sa sœur ou, plus vraisemblablement, son frère, si $\tau\omega\ \epsilon\iota\delta\acute{o}\tau\iota$ (t. 1) se rapporte à l'auteur de la lettre, et non à une tierce personne. Entre autres suppositions, on peut faire la suivante. Eutychès, peut-être à la suite de revers, aurait été recueilli chez son frère, dont la fortune est administrée par un intendant. Ses malheurs l'auraient rendu triste et ombrageux. Pendant une absence de son frère, qui voyage en Haute-Égypte, il supporte mal, semble-t-il, l'idée de n'être pas considéré comme le chef provisoire de la propriété (l. 4-5). Il a dû se plaindre de cette prétendue infériorité. Son correspondant essaie de le raisonner et de lui remonter le moral. Il lui répète qu'il est, en ce moment, le seul maître de la propriété, qu'il peut demander à l'intendant l'argent dont il a besoin, qu'on lui revaudra largement les services qu'il voudra bien rendre; surtout on l'invite à ne pas perdre courage. Le style de la lettre est aisé; il trahit la patience et l'affection compatissante

du correspondant pour son frère. L'écriture est une cursive très liée, non sans élégance.

.....
 εἴ τι ἂν ποιήσεις, τῷ εἰδότηι ποιεῖς,
 εἰδὼς σαυτῷ ὅ[τι τόν] τῶνον ἀπο-
 λαμβάνεις. Γράψ[ον μοι, ἄ]δελφε,
 [π]αρακαλῶ. Οὐδενὶ ἀφῆκα τὸ χω-
 5 [ρί]ον, εἰ μὴ σύ. Εἰδὲ εἰς χρεῖαν
 ἔχης κέρμα, ἀπόλαβε παρὰ Ἀκυλεί-
 [ν]ου. Μὴ ἐξέλθῃς τῇ ἀναβάσει
 ἕως ἂν κλεινοσλατήσης τ[ὸ] ἡμι-
 συ τοῦ χωρίου καὶ γράψον μοὶ σύ.
 10 Τὰ νῦν, ἀδελφε, μὴ ὀλ(ιγ)οψυχήσης·
 κατέλαβά σε ἤδη. Μὴ ἀμε-
 λήσης γράψαι μοὶ ἐπιστολὴν, εἰδὼς
 ὅτι εἴ[τι] ἂν ποιή[σεις], λαμβάνεις
 αὐτὰ [τ]ετραπλᾶ. Ἐν Ἐρμώνθει ἔγρα-
 15 ψα τὴν ἐπιστολὴν ταύτην· ἀφῆ-
 κα δ' Ἀκυλείνω[ν] ἐπίτροπόν μου

Dans la marge gauche, en travers :

[...]ρα[...]π[.....]:[...]ων μὴ ἔχε προσγε

Au dos : ἀπόδος Εὐτύχηι

L. 5. Lire σοί, ιδέ. — L. 8. Lire κλειδοσλατήσης. — L. 12. Lire ἐπιστολὴν ou plutôt (cf. l. 15) ἐπιστόλι(ο)ν.

« . . . si tu fais quelque chose, tu le fais pour quelqu'un qui s'en rend compte, te rendant compte que tu en reçois l'intérêt. Écris-moi, mon frère, je t'en prie. Je n'ai confié la propriété à personne qu'à toi. Vois si tu as besoin d'argent, demande-le à Aculeinos. Ne sors pas au moment de la crue, sans avoir fermé l'écluse qui commande la moitié de la propriété et écris-moi. Pour le moment, mon frère, ne perds

pas courage, puisque désormais je t'ai pris chez moi. Ne néglige pas de m'écrire une lettre, te rendant compte que si tu fais quelque chose, tu le reçois au quadruple. Je t'écris cette lettre à Hermonthis. Je renvoie Aculeinos mon intendant. . . »

9. *κλεινοσλατήσης*, en rapprochant de *κλεινίον* = *κλειδίον*, dans le sens de fermeture d'écluse, cf. PREISIGKE, *Wörterbuch s. v.*, nous avons pensé à un verbe composé *κλειδοσλατειν*, dont ce serait ici le premier exemple.

11. *κατέλαβα*, pour la forme, cf. MAYSER, *Gramm.* I, p. 368, *P. Ross. Georg.* III, 3, 11, *P. Bouriant* 25, 9; pour le sens, il nous a paru, sans certitude absolue, résulter du contexte.

15. Le sens de *ἀφῆκα* n'est pas sûr; nous comprenons que l'auteur de la lettre voyageait avec son intendant et l'a renvoyé à son domicile, porteur du message pour Eutychès.

118. LETTRE DE SA FILLE À THATOUS(?)

Provenance inconnue.

21 × 9

Fin du III^e siècle.

Inv. 2125.

Entre les formules initiale et finale, une seule phrase montre l'objet de cette lettre : une fille annonce à sa mère qu'elle est prête à rendre un menu service, à tailler un vêtement sans doute pour une parente. L'auteur et la destinataire de ce billet appartiennent certainement à un milieu très humble, où la vie quotidienne est faite de petits soucis matériels, que l'entraide familiale s'efforce de dissiper. L'écriture est une onciale raide et inculte; les fautes habituelles de prononciation et de syntaxe sont très nombreuses.

Κυρία μου μητρι
 ἢ θυγάτηρ χαίρων.
 Πρὸ μὲν πάντων
 εὐχομε ὑμᾶς ὀλο-
 5 κληρῶν. Ἐπὶ Ταήσι(ο)ν

ἐξῆλθεν, τὰ λι-
 νά(ρ)ια ἀπόσιλόν
 μοι αὐούτά· ἦάν
 τέμνω τὸ κολόβι(ο)ν
 10 Κυρίλλ[ης], ἐσαπο-
 στέλλω αὐούτῃ.
 Ἀσπάζομε τὰς
 ἀδελφάς μου καὶ
 τὰ πέζα αὐού-
 15 τῶν. Ἀσπάζον-
 τέ σε τὰ π[έ]ζα
 μου. Ἐρ[ρω]ῦσθαι
 ὑμᾶς εὐχ[ομαι]
 πολλο[ῖς] χρό-
 20 νοῖς κ[αί]
 ὑγι[αίνειν].

Au dos : Θατοῦ· μητρὶ παρὰ τῆς θυγατρὸς.

« A ma dame ma mère sa fille salut. Avant tout, je souhaite votre parfaite santé. Puisque Taésion est partie, envoie-moi le tissu de lin lui-même. Si j'arrive à couper la camisole de Cyrilla, je la lui envoie. Je salue mes sœurs et leurs enfants. Mes enfants te saluent. Je souhaite que vous soyez longtemps bien portants. »

6. λιναια est sans doute une faute pour λινά(ρ)ια, à moins qu'il ne faille entendre λινεα, forme non contractée.

7, 11, 15. αὐούτά et ses formes semblent résulter d'une prononciation dédoublée de la diphtongue.

9. κολόβιν est pour κολόβιον, comme Ταήσιν pour Ταήσιον (ce dernier ne figure pas dans le *Namenbuch* de Preisigke); c'est un sous-vêtement sans manche.

10. ἐσαποστέλλω, une seule référence dans PREISIGKE, *P. Petr.*, III, 42, H 7, 9.

14, 16. πέζα est une triple altération de l'orthographe correcte, παιδιά.

119. FRAGMENT DE LETTRE.

Provenance inconnue.

14 × 8

II^e siècle.

Inv. 2084.

τῆ] τιμιωτάτη χαίρειν.
] καὶ Μυρισμῶ καὶ Θεώνι
] παρα τοῦ Μυρισμοῦ
] ὁ Μυρισμός ἐλα[β]εν
 5] εἰ διὸ γράφω σοι ἦν[α] εἰ-
 δῆς] μενος [.] Ἀσπάζου
] ν καὶ Ἀλεξάνδραν.
 [Ἐρρω]σθαί σε εὐχομαι
 καὶ ὑγ]αίνειν.

2-4. Μυρισμός n'est connu que par les ostraca de Strasbourg.

120-143. OSTRACA.

120-132. QUITTANCES DES BANQUES.

120. Inv. 2198. Thèbes, 27 décembre 140 av. J.-C. 7,5 × 7,5. Cassure du bas rectiligne, les autres, courbes. Rouge, éteint par places en grisaille. Écriture nette et régulière en lignes bien droites.

Ἔτους λα Χοίαχ β̄. Τέ(τακται) ἐπὶ τὴν [ἐν Διὸς πό(λει)]
 τῆι με(γάλη) τρά(πεζαν), ἐφ' ἧς Ἡρακλείδης, [ἀπὸ τιμῆς]
 ὀθονίων βασιλικῶν λα L Ψεν[χῶνσις]
 Πατήμιος δισχιλίας / β̄

5 Ἡρακλείδης τρά(πεζίτης) β̄
 une ligne de démotique au dos.

« 31^e année, 2 Choiach. A versé à la banque de Diospolis, dont le préposé est

Héracléidès, sur le prix des lins royaux de la 31^e année, Psenchônisis, fils de Patémis, deux mille drachmes, soit 2000. Héracléidès, banquier, 2000.»

2. Cet Héracléidès figure aussi dans **121** et il est connu par ailleurs, cf., entre autres, KÜHN, *BGU* VI, 1376; VIERECK, *Strasb. Ostr.*, 13, 15 = WILCKEN, *Chrest.*, 308; TAIT, *Gr. Ostr. Bodl.*, 68, 69, d'après lequel il resta en fonction de la 30^e à la 41^e année d'Évergète II. Cf. CALDERINI, *Censimento topografico delle banche dell'Egitto, Aegyptus* 18, 271.

3. Sur le monopole productif des *ὀθόνια* (*ὀθονιρά*) et son organisation, cf. WILCKEN, *Ostr.*, I, 266, *Grundz.*, 245 et seq., *Chrest.*, 308 *introd.* et WALLACE, *Taxation in Egypt*, 440 et 483.

4. Psenchônisis doit être l'intermédiaire — économiste ou agent de l'économiste — entre les *λινοπῶλαι*, dont il recueille les versements, et les caisses publiques. Il figure aussi dans **121**, **122**, **123**. Il était déjà connu par VIERECK, *Strasb. Ostr.*, 15, 16; TAIT, *Gr. Ostr. Cambr.*, 6. D'après ces textes, pour cette 31^e année et pour ce monopole, il a versé, par versements mensuels, d'abord chez Héracléidès, le 2 Choiach, 2000 drachmes; le 15 Mécheir, 2000 drachmes; le 2 Pachôn, 1000 drachmes; ensuite chez Hermophilos, le 30 Payni, 1000 drachmes; le 8 Epeiph, 560 drachmes, soit 6560 drachmes. Si on y ajoute les 2000 drachmes versées le 2 Pharmouthi chez Héracléidès par Harpaësis (*BGU* 1376), on arrive au chiffre de 8650 drachmes, pour 6 mois seulement, et sans doute pour une partie de la ville.

121. Inv. 2200. Thèbes, 15 mai 139 av. J.-C. 8 × 5. Trapèze légèrement tronqué; fond rose, surface blanchâtre; écriture pâteuse, quoique petite, et très liée.

Ἔτους λα Παχῶν β. Τέ(τακται) ἐπὶ τῆ[ν]
 ἐν Διό(ς) πό(λει) τῆι με(γάληι) τρά(πεζαν), ἐϑ' ἧς Ἡρακλειδ[ης]
 ἀπὸ τιμῆς ὀθονίων βασ[ιλικῶν]
 τοῦ λα L Ψειχῶ(νσις) Πατήμ[ιος χιλίας]

5

| λ

« 31^e année, 2 Pachôn. A versé à la banque de Diospolis Magna, dont le préposé

est Héracléidès, sur le prix des lins royaux de la 31^e année, Psenchônisis, fils de Patémis, mille drachmes. Soit 1000.»

2-3. Cf. les notes du texte précédent.

5. La cassure nous prive du visa du banquier.

122. Inv. 2196. Thèbes, 27 mars 138 av. J.-C. 11 × 6. Pentagone irrégulier, grisâtre. Écriture épaisse, qui se tasse et s'amenuise aux fins de lignes.

ἔτους λβ Φαμενώθ β̄. Τέ(τακται) ἐπὶ τὴν
 ἐν Διό(ς) πόλ(ει) τῆι με(γάληι) τρά(πεζαν), ἐφ' ἧς Ἐρμό(φιλος) σ/ λινύ(φων)
 Ψευχῶσις Πατήμιος δισχιλί(ας)
 / ἔ Ἐρμό(φιλος) τρα(πεζίτης)
 5 ἔμς

I. 2. φ λιν^υ.

«32^e année, 2 Phaménôth. A versé à la banque de Diospolis Magna, dont le préposé est Hermophilos, pour l'impôt du 1/200 des tisserands de lin, Psenchônisis, fils de Patémis, deux mille drachmes. Soit 2000. Hermophilos, banquier, 2046.»

2. Hermophilos figure aussi, comme banquier, dans **122**, **123** et WILCKEN, *Ostr.* II, 344 (139), 345 (138); VIERECK, *Strasb. Ostr.* 17 (138), 23 (121); TAIT, *Gr. Ostr. Bodl.* 70 (138), *Cambr.* 6 (139). Cf. CALDERINI, *op. laud.* 271.

σ/ λινύ(φων), un grand embarras subsiste pour cet impôt. Kühn a publié *BGU VI*, 1359-1363 cinq ostraca émanant d'une banque d'Apollinopolis Magna, datés de 121 à 95 av. J.-C. et donnant des quittances de sommes qui varient entre 1 talent 2000 drachmes et 665 drachmes (une seule fois avec une majoration de 4 o/o, sur le reçu le plus ancien) pour un impôt dont le nom se présente sous les formes : ισ(), ισίε(), ισίεων λινύ(φων). Il rejette la suggestion de P. M. Meyer *is* = *eis* τέ(λος) λινύφων, la lecture inintelligible *ισίεων* lui paraissant sûre. TAIT, *Gr. Ostr. Bodl.*, 77 et 85 publie deux ostraca émanant d'une banque de Thèbes, qui donnent quittance en 133 av. J.-C. de 1000 drachmes, plus une majoration de 2 o/o et en 117

de 1 talent, plus une majoration de 4 o/o, pour un impôt $\sigma(\tau\epsilon\omega\nu)$ λιný(φων). D'autre part, VIERECK, *Strasb. Ostr.*, 17 et 23 semble avoir pour le premier mot de l'impôt la même abréviation que nous : σ/. Il propose, d'après Wilcken, avec hésitation, d'entendre $\sigma = \text{διακοσιοστής λιný(φων)}$, opinion à laquelle nous nous rallions, au moins provisoirement. En tout cas, notre Psenchônisis paraît spécialisé dans les tissus. Sur le τέλος λιnýφων, cf. P. M. MEYER, *Griech. Tex.*, p. 140; sur les λιnýφαντεῖα, en dernier lieu, O. GUÉRAUD, *Enteuxeis*, 5. Cf. aussi WALLACE, *op. laud.* 194 et 198 et Cl. PRÉAUX, *Economie royale des Lagides*, p. 112, n. 9.

3. Sur Psenchônisis, cf. 120 n. 4.

5. Sur le fait que le nombre βμς est supérieur au premier et sur ce que peut représenter cette différence (versements antérieurs dans le cours du mois, selon Wilcken, agio pour les paiements en cuivre au lieu d'argent, selon Milne) cf. la discussion de la question et les différents taux de cette différence dans P. M. MEYER, *Griech. Tex.*, p. 122 et E. KÜHN, *BGU VI*, p. 94, qui ne sont satisfaits par aucune des explications proposées. Ici le taux d'augmentation est de 2,3 o/o; pour le même impôt et la même date, il est de 2,15 o/o dans le texte suivant et de 4,2 o/o dans VIERECK, *Strasb. Ostr.* 17; enfin, il n'y a pas de majoration *ibid.* 23. Ces divergences ne facilitent pas la solution du problème.

123. Inv. 2197 Thèbes, 27 mars 138 av. J.-C. Deux morceaux; ensemble 11 × 4,5. Quadrilatère allongé, rougeâtre. Écriture rapide et fine, le calame est levé le moins possible.

Ἔτους λβ Φαμε(νῶθ) β̄. Τέ(τακται) | ἐπὶ τὴν ἐν Διὸς πό(λει) τῆι με(γάληι)
 τρά(πεζαν)

ἐφ' ἧς Ἐρμόφιλος σ | λιný(φων) Ψευχ|ῶσις Πατήμιος

τετρακισχιλίας / | Δ Ἐρμ(όφιλος) τρα(πεζίτης)

Δπς

deux lignes de démotique

L. 2. φ λιný.

« 32^e année, 2 Phaménoth. A versé à la banque de Diospolis, dont le préposé est

Hermophilos, pour l'impôt du 1/200 des tisserands de lin, Psenchônisis, fils de Patêmis, quatre mille drachmes. Soit 4000. Hermophilos, banquier, 4086.»

2. Sur le banquier et la taxe, cf. **122** n. 2 et sur le payant **120** n. 4.

4. Sur ce chiffre supérieur au premier, cf. **122** n. 5. Le taux de la majoration est ici de 2,15 o/o.

124. Inv. 2206 Thèbes, 21 avril 109 (?) av. J.-C. 10,5 × 8. Hexagone irrégulier, fond rouge, surface grisâtre. Écriture nette et rectiligne, pâteuse par endroits.

Ἔτους η Φαρμουῦ(θι) ἑ. Τέ(τακται) ἐπὶ τὴν ἐν Διὸς πό(λει)
 τῆι με(γάληι) τράπεζαν (τρίτης) περισ(τερώνων) ὀγδούου L
 Πτολεμαῖος Πρωτάρχου
 τρισχιλίας ἑξακ(οσίας) / ἴχ
 5 Ἐρμ(όφιλος)? τρα(πεζίτης)
 Δτκ

L. 2. ἴ περ̄.

« 8^e année, 5 Pharmouthi. A versé à la banque de Diospolis Magna, pour l'impôt du 1/3 des pigeonniers, de la 8^e année, Ptolémaïos, fils de Protarchos, trois mille six cents drachmes. Soit 3600. Hermophilos (?) banquier 4320.»

1. L'écriture paraît assigner le texte à la fin du n^e siècle; il s'agirait donc du règne de Soter II, comme dans TAIT, *Gr. Ostr. Bodl.* 88, qui concerne le même impôt.

2. En ce qui concerne la suppression de la formule : ἐφ' ἧς X, cf. TAIT, *op. laud.* 84 et 88. Ici le banquier (est-ce encore un Hermophilos, comme dans les textes précédents?) n'est nommé que dans le visa.

(τρίτης) περισ(τερώνων), il suffit de voir le soin avec lequel sont mentionnés la superficie des pigeonniers et, le cas échéant, le fait qu'ils sont vides (cf. par exemple *P. Teb.* 62, 49; 79, 71; 86, 15) et aussi les détails des locations de pigeonniers, cf. K. Sp. GAPP, *A lease of pigeon-house with brood, Trans. Amer. philol. Ass.* 64, 89-97 en 255/256, pour se rendre compte qu'ils sont matière imposable. Ils sont, en effet, frappés de deux taxes à l'époque

ptolémaïque et à l'époque romaine : la *τρίτη περισσερ(ε)ώνων* et le *πηχισμός περισσερ(ε)ώνων*, cf. TAIT, *Gr. Ostr. Bodl.* 84 et ses références. Il s'agit ici de la première, connue par WILCKEN, *Ostr.* II 1228; *P. Petr.* III, 119; *P. Hib.* 112; *P. Teb.* 84 et 571 (*descr.*) *BGU* 1377; TAIT, *op. laud.* 84 et 88. Sur la taxe, cf. WILCKEN, *Ostr.* I, p. 279 et WALLACE, *op. laud.* p. 69 et les notes et Cl. PRÉAUX, *op. laud.* p. 238-240. A Tebtynis (*P. Teb.* 84), nous la voyons affectée au Dieu Socnebtynis; dans les autres cas, elle est levée au profit du gouvernement par des fermiers, qui déposent leurs versements dans des banques, par exemple à Diospolis et à Hermonthis. A l'époque romaine, nous voyons par *P. Ryl.* 213 et 261 (Antonin ou Commode) qu'elle relève de la *διοίκησις*.

6. Sur la différence des deux chiffres, cf. 122 n. 5. Le taux de majoration est ici particulièrement élevé, 20 o/o, comme dans TAIT, *op. laud.* 88, reçu du même impôt 114 av. J.-C.

125. Inv. 2209 Hermonthis, 24 avril 148 ou 22 avril 137 av. J.-C. 8 × 7,5. Pentagone irrégulier, pointu en bas, rougeâtre. A partir de la 3^e, les lignes montent vers la droite. L'écriture est fine et onduleuse.

Ἔτους λγ Φαμενώθ κη
 Τέ(τακται) ἐπὶ τὴν ἐν Ἐρμώ(νθει) τρά(πεζαν)
 (τετάρτης) ἀλι(έων) Μεμνο(νείων) τοῦ αὐτοῦ L
 Παμώνθης Τεῶτος
 5 καὶ ὁ μέ(τοχος) χα(λκοῦ) χιλίας ὀκτα-
 κοσίας λω
 Ἐρμόδω(ρος) τρα(πεζίτης) ἄρλ

L. 3. Δ̄.

« 33^e année, 28 Phaménóth. Ont versé à la banque d'Hermonthis pour le quart des pêcheurs de Memnoneia, pour la même année, Pamonthès, fils de Téós et son associé mille huit cent drachmes. Soit 1800. Hermoddros, banquier, 2130. »

1. L'écriture permet d'hésiter entre les années de Philomètor et celles d'Évergète II, d'où la double date proposée en tête.

3. Sur la taxe, cf. WILCKEN, *Ostr.* I, p. 137; KÜHN, *BGU VI*, p. 97; WALLACE, *op. laud.* p. 219-221; Cl. PRÉAUX, *op. laud.* p. 206-207 et *P. Oslo* 89-91. Le nom de l'impôt est suivi, comme ici, d'un génitif de lieu dans WILCKEN, *Ostr.* II 1347 (Diospolis) et *BGU VI* 1314-1318 (Éléphantine). Pour des renseignements généraux sur la pêche et les pêcheurs, cf. M. L. BESTA, *Pesca e pescatori nell'Egitto greco-romano, Aegyptus* II 67 et seq.

7. Sur la différence des deux chiffres, cf. 122 n. 5. Le taux de majoration est ici de 18, 33 o/o. AMUNDSEN, *Ostr. Oslo*, p. 16-17 ne cite pas de banquier d'Hermonthis pour la 33^e année d'Évergète II. Hermodôros ne figure pas dans la liste de CALDERINI, *op. laud.* p. 274-275.

126. Inv. 2210 Hermonthis, 26 juin 148 ou 24 juin 137 av. J.-C. 10 × 7,5. Trapèze irrégulier, rougeâtre, parsemé de plaques blanches. Écriture fine, nette et rectiligne.

Ἔτους λγ Παῦνι β
 Τέ(τακται) ἐπὶ τὴν ἐν Ἐρμ(ώνθει) τρα(πεζαν) παντοπω(λῶν)
 Μεμνο(νειών) τρίτου καὶ λ L Θερμοῦθις
 χα(λκοῦ) χιλίας πεντακοσίας / λϕ
 5 Ἐρμόδω(ρος) τρα(πεζίτης) λω

L. 2. παντοπῶν.

« 33^e année, 2 Payni. A versé à la banque d'Hermonthis pour la taxe des brocanteurs de Memnoneia, pour la 33^e année, Thermouthis, mille cinq cents drachmes de cuivre. Soit 1500. Hermodôros, banquier, 1800. »

1. Pour la date, cf. 125 n. 1. Toutefois, comme, d'une part, le banquier est le même dans ces deux textes et comme, d'autre part, le payant est sans doute le même dans ce texte et le suivant, on incline à croire à la date d'Évergète II plutôt qu'à celle de Philomètor.

2. La taxe établie sur les brocanteurs (?) est encore mal connue. WILCKEN, *Ostr.* I 216 et II 347-348 n'en cite que deux exemples, où la taxe se présente avec l'abréviation ambiguë ἐπιζη() παντοπωλῶν, qu'on ne savait comment résoudre. TAIT, *Gr. Ostr. Bodl.* 81 apporte le mot de l'énigme : ἐπιζητήσεως

παντοπωλήριου, mais *ibid.*, 95, la forme (s'il s'agit de la même taxe?) est simplement παντοπω(λῶν), comme ici, et **127** παντο(πωλῶν) et même sans adjonction de la localité. D'après *P. Teb.* 841 (114 av. J.-C.), la taxe est une τετάρτη, qui, dans ce texte, est perçue par Alkimos, ὁ πρὸς τῆι (τετάρτη) τῶν ταριχηρῶν καὶ πανταπωλῶν Ὄξυρύχων. La taxe est levée par un fermier, qui fait ses versements à la banque, ici, d'Hermonthis, ailleurs, de Diospolis Magna; cf. *PSI* 692, οἱ ἀσχολούμενοι τὴν παντοπωλικήν, d'après WALLACE, *op. laud.* p. 208. Dans nos deux textes les deux chiffres du reçu et du visa sont dans le rapport 15 : 18 (augmentation de 20 o/o), tandis que TAIT, *ibid.* 81, signale dans des ostraca de 165-129 av. J.-C. le rapport 13 : 15. Cf. aussi *P. Oxy.* 520, relatif à la vente du παντοπόλιον d'un nommé Charès, qui semble avoir été confisqué par l'État.

3. Même personnage que dans **127**.

5. Même banquier que dans **125**. Sur la différence des deux chiffres, cf. n. 2 et **122** n. 5. Le taux de majoration est aussi de 20 o/o dans **124** et **125**.

127. Inv. 2202 Hermonthis, 6 juin 114 av. J.-C. 10 × 6. Pentagone irrégulier, rougeâtre; dos noir qui s'effrite par écailles; écriture pâteuse, rectiligne et très liée.

Ἔτους γ Παχῶν ἰθ'. Τέ(τακται) ἐπὶ τὴν
ἐν Ἐρμ(ώνθει) τρά(πεζαν) παντο(πωλῶν) Με(μνονείων) τοῦ αὐτοῦ L Θερμοῦθις
τρῖς(χιλίας) ; ἴ ; ἴχ

L. 2. παντ̄.

« 3^e année, 19 Pachón. A versé à la banque d'Hermonthis, pour la taxe des brocanteurs de Memnoneia, pour la même année, Thermouthis, trois mille drachmes. Soit 3000 drachmes. 3600 drachmes. »

1. Pour la date cf. **126** n. 1. Il n'est pas impossible qu'il y ait une distraction du copiste : γ au lieu de λγ. En ce cas, au lieu du règne de Sôter II, nous retrouverions celui d'Evergète II et la date 137. Thermouthis serait bien le même individu que dans **126** et il effectuerait des versements mensuels, comme nous avons vu **120** n. 4, pour les lins royaux.

128. Inv. 2199 Thèbes, 12 février 18 av. J.-C. 9 × 7. Trapèze presque régulier, rouge, lisse, avec des plaques plus claires. Écriture grêle et nettement formée, assez élégante.

Σειιάτου Μαιεύρις
 καὶ Ἡῶρος Σει(ά)του υἱὸς
 τετάχ(αται) λαογ(ραφίας) ιβ L γ κ
 L ιβ Καίσα(ρος) Μεχ(εῖρ) ιθ
 5 Κέφα(λος) τραπ(εζίτης)

L. 1. Lire Σειιάτος Μαιεύριος.

«*Seeios, fils de Maieuris, et Hôros, fils de Seeios, ont payé pour la capitation de la 12^e année 20 drachmes. 12^e année de César, 19 Mécheir. Képhalos, banquier.*»

1. Les deux contribuables, malgré le double nom Séeios, Séeios, sont certainement le père et le fils. On a donc la filiation : Maieuris, Séeios, Hôros. Vu la persistance bien connue des noms dans une famille, il est vraisemblable, d'après les dates, que notre Hôros est le père de Maieuris, contribuable du texte suivant et de plusieurs reçus dans VIERECK, *Strasb. Ostr.* 41, 42, 50, 54, 55. En combinant les renseignements de ces textes, on peut établir la filiation : Pétéarp —, Seianos, Maieuris, Seiatos, Hôros, Maieuris, pour une période qui va de 19 av. à 40 ap. J.-C. Il n'est pas impossible que nous ayons leurs descendants dans MILNE, *Theb. Ostr.* 44, 45, 50, 120. Maieuris, Harphmoïs, Maieuris, ce qui mènerait la famille jusqu'en 126. Les derniers paient leurs contributions pour Agora-Nord.

3. Le taux de la capitation est le même qu'à Charax, Ophieion, Agora Boôn, Agora Nord, etc. Sur la *λαογραφία*, cf., en dernier lieu, Cl. PRÉAUX, *Ostraca Wilbour*, 5-13 introd.; *Économie royale des Lagides* p. 380 et seq., WALLACE, *op. laud. passim*.

5. Képhalos est un banquier connu de Diospolis Magna, WILCKEN, *Ostr.* II 1340-1343, MILNE, *Theb. Ostr.* 80, VIERECK, *op. laud.* 54, 55, CALDERINI, *op. laud.* p. 273. On peut suivre à sa banque la transformation du formulaire des quittances par l'emploi alterné des mots *τέτακται* et *διαγεγράφηκεν*.

129. Inv. 2211. Thèbes, 7 septembre 40 ap. J.-C. 8 × 5,5. Presque rectangulaire, rougeâtre. Cursive très rapide : les mots courants ne sont guère que des lignes onduleuses.

Δια(εγράφηκεν) Μαιεῦρις Ὁρου ὑπ(ἐρ) χω(ματικοῦ) δ L
 ἔξ τετροβολ(ον) | ς f πρ(οσδιαγραφόμενα) — C L ε Γαίου
 Καίσαρος Αὐτοκράτορος
 Σεβαστοῦ Σεβαστοῦ ἱ Ε() σεσ(ημείωμαι)

L. 2. τετροβολ^λ.

« A versé Maieuris, fils d'Héros, pour la taxe des digues de la 4^e année, 6 drachmes 4 oboles, soit 6 drachmes 4 oboles, frais additionnels 1 obole 1/2 (au statère). 5^e année de Gaius César empereur Auguste, 10 Auguste. Visa de E(). »

1. Sur ce personnage et sa famille, cf. **128** n. 1.
2. Sur le χωματικόν, cf. WILCKEN, *Ostr.* I 355, MILNE, *Theb. Ostr.* 97 et seq. introd.; AMUNDSSEN, *Ostr. Osl.* 8-11 notes; Cl. PRÉAUX, *Ostr. Wilb.* 14-19, introd.; WALLACE, *op. laud. passim*. Sur les frais additionnels de 1 obole 1/2 au statère, cf. WILCKEN, *Arch.* IV 146 (= VIERECK, *Strasb. Ostr.* 54) et Cl. PRÉAUX, *op. laud.* 14 note. Cf. aussi **130**, **131**.

130. Inv. 2204. Thèbes, 27 mars 35 ap. J.-C. 7 × 6. Carré presque régulier, rougeâtre. Écriture menue et rectiligne.

Διαγεγρά(φηκεν) Ἀμμώνιος
 Παναμέ(ως) ὑπ(ἐρ) λαογ(ραφίας) κβ L † δέκα
 καὶ βαλ(ανευτικοῦ) μίαν ὀβολόν | † ια — καὶ τὰ
 προσδ(ιαγραφόμενα) ἔξ — C . L κβ Τιβερίου
 5 Καίσαρος Σεβαστοῦ Φαμε(νώθ) λ̄
 Πετεμε(νώφης) πρ(α)κτωρ

L. 4. τ = — C.

« A payé Ammónios, fils de Panameus, pour la capitation de la 22^e année, 10 drachmes, et pour la taxe des bains 1 drachme, une obole, soit 11 drachmes

1 obole et des frais additionnels à raison de 1 obole 1/2 (au statère). 22^e année de Tibère César Auguste. 30 Phaménouth. Pétéménophis, percepteur. »

2. Sur la capitation, cf. **128** n. 3; sur le βαλανευτικόν, Cl. PRÉAUX, *Ostr. Wilb.* 14-19, introd. et sur la perception simultanée des deux taxes, *ibid.*, p. 37. Cf. aussi WALLACE, *op. laud. passim.*

4. Sur la formule ἐξ — C, cf. **129** n. 2.

6. Pétéménophis est encore attesté comme percepteur en 34/35 et 37/38, WILCKEN, *Ostr.* II 377 et 1552, peut-être même jusqu'en 40, *ibid.*, 378, 381-386. Cf. aussi la liste complémentaire de WALLACE, *op. laud.* p. 478.

131. Inv. 2212. Thèbes-Ophieion, 9 septembre 81. 9 × 7. Rectangle presque régulier, rougeâtre. Écriture fine, nette et rectiligne.

Διέ(γραψεν) Παπόνης Παμώνθ(ου) [ὑπ(έρ) χω(ματικοῦ)]
 ὑπ(έρ) χω(ματικοῦ) Ὠφίή(ου) γ L (ἐξ f / ς f κ[αὶ προσδ(ιαγραφομένα) — C]
 L δ Ἀυτοκράτορος Τίτου τοῦ
 κυρίου μ(ηνός) Σεβαστοῦ ιβ.

5 Παν() σ(εσημείωμαι)

L. 1. La fin de la ligne semble lavée. — L. 3. τουτου, souligné d'un trait.

« A versé Paponès, fils de Pamonthès, pour la taxe des digues, à Ophieion, de la 3^e année, six drachmes 4 oboles, soit 6 drachmes 4 oboles et les frais additionnels de 1 obole 1/2 (au statère). 4^e année de l'empereur Titus notre maître, 12 Auguste. Visa de Pan(). »

2. Sur cette taxe et les frais additionnels, cf. **129** n. 2.

3. C'est, à notre connaissance, le premier texte daté de la 4^e année de Titus, mort le 13 septembre 81, 4 jours plus tard que notre texte et dont les 27 mois de règne se répartissent, d'après le comput égyptien, sur 4 années.

132. Inv. 2213. Thèbes-Kérameia (?), 182 ou 214 ap. J.-C. 9 × 8,1. Forme d'un écusson, rose; écriture très fine.

Φαμενώθ γ τοῦ κβ L ὀνόματο(ς)
 Ψευμώθου Ψόιτος ὑπ(έρ) ἡμισίας

λαογρα(φίας) Κερ(αμείων) ; πέντε = / ; ε =
 Ὄρ(ος) σε(σημείωμαι)
 5 2^e main ΔΕΤΕ

L. 3. Κερ douteux, très effacé. — L. 5. Ces lettres semblent étrangères au texte. — L. 6. Lettres peu discernables : φ, α ou δ, κ ou β, ει.

« 3 Phaménoth de la 22^e année. Au nom de Psenmôthès, fils de Psoïs pour la moitié de la capitation de Kérameia, cinq drachmes 2 oboles, soit 5 drachmes 2 oboles. Visa de Hôros. »

1-3. Comme cette formule ne se rencontre que dans la deuxième moitié du I^{er} siècle et au III^e siècle, il ne peut s'agir, vu le chiffre d'années, que du règne de Commode ou de Caracalla. Sur la capitation, cf. 128 n. 3.

Cette façon d'acquitter la capitation en deux ou plusieurs versements est bien connue; même formule, en 174, dans TAIT, *Gr. Ostr. Ashmol.* 46, pour Charax, où la capitation n'est que de 10 drachmes; cf. les taux comparés, WILCKEN, *Ostr.* I 238.

5-6. Lettres qui nous semblent étrangères au texte.

133-137. QUITTANCES DÉLIVRÉES

PAR LES PRÉPOSÉS AUX RECETTES.

133. Inv. 2214 Thèbes? 27 juillet 104 av. J.-C. 12×10. Morceau convexe avec des traces d'une décoration formée de deux lignes parallèles pointillées en creux; gris ocré; écriture épaisse et rectiligne.

Ἡρακλείδης τελών(ης)
 ἔχω εἰς τὴν τελωνίαν
 τῆς ἰχθυρᾶς χα(λκοῦ) δραχμᾶς ζ.
 Ἔτους ιγ' τοῦ καὶ ι, Ἐπίφ ιγ.

L. 3. Lire ἰχθυρᾶς.

« Héracléidès, fermier, j'ai reçu pour la ferme de la pêche 7 drachmes de cuivre.
Année 13^e et 10^e, 13 Epeiph. »

1-3. Notre ostracon est une quittance délivrée par le fermier à un contribuable. Sur la taxe, cf. WILCKEN, *Ostr.* I 137 et seq. et ses références au t. II; y ajouter TAIT, *Ostr. Bodl.* 79, 80 et Cl. PRÉAUX, *op. laud.* cf. 201-207. Les ostraca, sur lesquels est basée son étude, sont, en général, des versements effectués aux banques par les fermiers; les chiffres en sont variables, mais le plus souvent élevés. Deux reçus, au contraire, lui semblent délivrés par les fermiers au contribuable: 1029, quittance «de la taxe annuelle», sans chiffre indiqué et 1233, où le chiffre de 400 drachmes nous paraît bien élevé pour être la taxe payée par un seul contribuable. Ne serait-ce pas une quittance donnée par le fermier à un collecteur particulier, payé par lui, pour lever la taxe à sa place? D'ailleurs, les lectures sont plusieurs fois douteuses. Notre ostracon se rapproche plutôt pour la modicité du chiffre de WILCKEN, *Ostr.* II 343: Λ λα Παῦνι κθ ἔχει Πρωτογέν(ης) παρὰ Παμύτου ἰχθυικῶν τοῦ Παῦνι τ β γ. Mais la rédaction du nôtre est personnelle (ἔχω) et, le nom du contribuable étant omis, on doit admettre, s'il n'y a pas de négligence, que c'est une quittance au porteur. C'est la première fois, croyons-nous, qu'est mentionné à l'époque ptolémaïque un *τελώνης ἰχθυηρᾶς* c'est-à-dire le personnel qui a pris à ferme la *τετάρτη ἀλιέων* ou *τετάρτη ἰχθυικῶν*. Pour l'époque romaine, cf. *P. Teb.* 308 et 329, *P. Oslo* 89-91.

134. Inv. 2195. Thèbes, 29 août 119 ap. J.-C. 6,5 × 5. Rougeâtre et rugueux, avec des plaques grises. Petite et fine cursive expédiée.

Χεσφ[μ]όις πράκ(τωρ) ἀργυρ(ικῶν)
 Παναμεύς Ἐριέως δι(ἀ)
 Ἡρακλήου(ς) Ἀπάθου. Ἐσχ(ον) ὑπ(έρ) γεω(μετρίας)
 γ Λ ρυπ(αράς) δραχ(μάς) δέκα ἕξ / γ ις Λ δ
 5 Ἀδριανοῦ Καίσαρος τοῦ κυρίου
 Θῶτ ᾗ Πανίσκο(ς) σεσημ(είωμαι)

L. 2. Lire Παναμεῖ. — L. 6. Lire Θῶθ.

« Chesphmoïs, percepteur des taxes en argent, à Panameus, fils de Hérieus, par l'intermédiaire de Héraclès, fils d'Apathès. J'ai reçu pour la taxe de géométrie de la 3^e année, seize drachmes de billon, soit 16 drachmes. Année 4 d'Hadrien César, notre Maître, 17 Thoth. Visa de Paniscos. »

1. Chesphmoïs est connu, entre autres, par WILCKEN, *Ostr.* II, 1241, 1570; P. MEYER, *Griech. Texte Ostr.* 26; P. LEIPZ. *Ostr.* 69; MILNE, *Theb. Ostr.* 94; VIERECK, *Strasb. Ostr.* 197, 198, 200, des années 2 à 12 d'Hadrien. La plupart de ces textes sont, comme celui-ci, visés par Paniscos. Sur la fonction, cf. en dernier lieu Cl. PRÉAUX, *Ostr. Wilb.*, p. 37 et WALLACE, *op. laud. index.*

3. Héraclès, f. d'Apathès, intermédiaire du contribuable doit être le père d'Eponychos-Apathès de **135** et de **137**, auquel il a donné le nom de son grand-père. Cet Eponychos-Apathès figure dans P. LEIPZ. *Ostr.* 71 de 131, comme fils d'Héracléios et petit-fils d'Apathès et dans VIERECK, *Strasb. Ostr.* 199, 208, 210, 213, 218, 220-226, 228, 353, 447, de 129 à 150 ou 178 ap. J.-C. Son double nom a souvent provoqué des confusions, cf. VIERECK, *Strasb. Ostr.* 208, 222, 225, et ici **137** et peut-être P. LEIPZ. *Ostr.* 71.

γεω(μετρίας), sur cet impôt, cf. en dernier lieu Cl. PRÉAUX, *Ostr. Wilb.* 35-39 et WALLACE, *op. laud., index.* Étant donné que les mêmes terres supportent à la fois la taxe de géométrie et une taxe sur les produits du sol, on est amené à penser que la taxe de géométrie, impôt foncier, frappe la possession de la terre et est évaluée d'après la superficie, fixée par le cadastre annuel, d'où son nom.

135. Inv. 2205. Thèbes-Charax, 21 mars 129 ap. J.-C. 14 × 8. Morceau convexe, fond rouge, surface blanchâtre. L'écriture, effacée par endroits, est menue et tassée.

Πανίσκο(ς) καὶ μ(έτοχοι) ἀπαι(ηται) Ἐπωνύχω τῷ καὶ Ἀπάθῃ Ἡρακλήου.
Ἐσχο(μεν) ὑπ(έρ) λαο(γραφίας) καὶ βαλ(ανευτικοῦ) ιγ ς Χά(ρακος) ρυπ(αράς)
ς δώδεκα / ρυπ(αράι) ς ιβ L ιγ Ἀδριανοῦ
Καίσαρος τοῦ κυρίου Φαμενώθ κε.

« Paniscos et les collecteurs associés, à Eponychos Apathès, fils d'Héraclès. Nous avons reçu pour la capitation et la taxe des bains de la 13^e année, à Charax, douze

drachmes de billon, soit 12 drachmes de billon. Au 13 d'Hadrien César notre Maître, 25 Phaménoth. »

1. Sur les *ἀπαιτηταί*, cf. WILCKEN, *Ostr.* I 609-610, OERTEL, *Liturgie* 204-207 et WALLACE, *op. laud., index*. Ceux-ci sont connus par WILCKEN, *Ostr.* II 670. Sur la famille du contribuable, cf. 134 n. 3.

2. Sur ces deux taxes, cf. en dernier lieu Cl. PRÉAUX *Ostr. Wilb.*, p. 37 et seq. et WALLACE, *op. laud., index*.

136. Inv. 2194. Thèbes-Charax, 18 septembre 135 ap. J.-C. 7×6. Quadrilatère irrégulier, rougeâtre, écriture extrêmement rapide, pâteuse vers la fin.

Ἀσκληῶς καὶ Σωτήρ πρᾶκ(τορες) ἀργ(υρικῶν) Χά(ρακος)
 Πασή(μει) Κεφάλου. Ἐσχομεν ὑπ(έρ) ἐνοικ(ίου) κ λ
 ἀ(πὸ) Κεφάλωνο(ς) Γυμνικο(ῦ) ῥυπ(αράς) δραχ(μάς)
 τέσσαρες / ῥυπ(αράς) ; δ λ κ Ἀδριανοῦ
 5 τοῦ κυρίου Θῶθ κα.

Ἀσκληῶς σεσημ(είωμαι) ; δ

L. 4. Le dernier ε n'est guère qu'une petite ligne plongeante.

« Asclas et Sôter, percepteurs des impôts en argent de Charax, à Pasémis, fils de Képhalos. Nous avons reçu pour l'impôt du loyer de la 20^e année des mains de Képhalôn, fils de Gymnicos, quatre drachmes de billon, soit 4 drachmes de billon. An 20 d'Hadrien notre Maître, 21 Thóth. Visa d'Asclas, 4 drachmes. »

1. Les deux percepteurs sont connus par WILCKEN, *Ostr.* II 576, 579, 1427, 1477, 1570; P. LEIPZ. *Ostr.* 73; VIERECK, *Strasb. Ostr.* 225, 226; Cl. PRÉAUX, *Ostr. Wilb.* 35 et ici 137. Chacun d'eux opère seul ou associé avec d'autres, WILCKEN, *Ostr.* II 567, 581-585, 587, 645 1248; VIERECK, *Strasb. Ostr.* 280. Un Asclas, seul ou avec des associés est *ἀπαιτητής* à Thèbes en 132-142; TAIT, *Gr. Ostr. Ashm.* 41; en 133, *ibid.* 39; en 139 et 141, WILCKEN, *Ostr.* II 596, 1250, 1329.

2. On sait que, d'après WILCKEN, *Ostr.* I, p. 192, l'impôt du loyer est payé par le propriétaire d'après les revenus locatifs de ses immeubles, mais Cl. PRÉAUX, *Ostr. Wilb.*, p. 57 s'étonne à la fois de la modicité des paiements

(de quelques oboles à 8 drachmes) et du paiement de cette taxe en même temps que d'autres taxes personnelles. Cf. WALLACE, *op. laud.*, *index*.

3. *P. Leipz. Ostr.* 73 est un reçu délivré à Képhalos γυμνικός en 136 (WILCKEN, *Archiv.* IV, p. 480 doute du complément Κέφαλ(ος?); de même VIERECK, *Strasb. Ostr.* 213 de 130/131). Certainement, c'est le même individu que notre Κέφαλων, intermédiaire de Pasémis. PREISIGKE, *Wörterbuch s. v.* ne donne qu'une référence pour γυμνικός et c'est *P. Leipz.* 73; il le traduit par *Leiter der Leibesübungen*. Comme il n'est pas habituel dans cette formule qu'un nom propre soit suivi d'une indication de métier au lieu du patronyme, et comme le *Namenbuch* cite des noms d'homme tels que Γυμνάσιος, et Γύμνος, notre Γυμνικός est plutôt un nom d'homme. VIERECK, *op. laud.* est également hésitant à ce sujet.

137. Inv. 2201 Thèbes-Charax, 21 décembre 135 ap. J.-C. 9×7. Trapèze presque carré, rouge avec des plaques blanches; écriture assez fine, nette, rectiligne. Le dos est noir.

Ἀσκληῶς καὶ Σωτήρ πρᾶκ(τορες) ἀργ(υρικῶν) Χά(ρακος)
 Ἐπωνύχῳ Ἡρακλή(ου) τοῦ κ(α)ί
 Ἀπάθου. Ἐσχομεν ὑπ(έρ) τέλ(ους) ἀλιτικ()
 μυλω() κ L ρύπ(αράς) δραχ(μάς) ὀκτώι Ϛ
 5 / ρύπ(αράς) Ϛ η Ϛ L κ Ἀδριανοῦ
 τοῦ κυρίου Ἀδριανοῦ κ̄ε
 Ἀσκληῶς σεσημ(είωμαι) Ϛ η Ϛ
 Σωτήρ σεσημ(είωμαι) Ϛ η Ϛ

L. 2-3. Lire τῶ καὶ Ἀπάθῃ.

«Asclas et Sôter, receveurs des impôts en argent de Charax, à Eponychos-Apathès, fils d'Héraclès. Nous avons reçu pour l'impôt des . . . de la 20^e année huit drachmes de billon 3 oboles. An 20 d'Hadrien notre Maître, 25 Hadrien. Visa d'Asclas, 8 drachmes 3 oboles. Visa de Sôter, 8 drachmes 3 oboles.»

1. Sur ces receveurs, cf. **136** n. 1.

2. Pour le contribuable et l'erreur commise ici à propos de son double nom cf. **134** n. 3.

3. La lecture ἀλιτικ() μυλω() nous semble sûre, sinon l'orthographe du scribe. Étant donné que le contribuable de VIERECK, *Strasb. Ostr.* 224 et 226 est notre Eponychos-Apathès, qui, dans 224, verse, comme ici, 8 drachmes 3 oboles au receveur Camètis de Charax, la 19^e année d'Hadrien, ὑπ(έρ) τέλ(ους) ἀληθικ() μυομεν() et qui, dans 226, verse deux fois 4 drachmes aux mêmes receveurs qu'ici, Asclas et Sôter, la 21^e année d'Hadrien, toujours ὑπ(έρ) τέλ(ους) ἀληθικ() μυομεν(), nous nous demandons s'il ne s'agit pas du même impôt payé pendant trois années consécutives par le même contribuable. Quel est cet impôt? Mon excellent collègue et ami, P. Collomp, à qui j'ai demandé de relire les deux ostraca de Strasbourg, a bien voulu — qu'il en soit ici cordialement remercié — m'envoyer un facsimile des abréviations en cause et une minutieuse consultation que je vais résumer. Mais je tiens à dire d'abord que les deux ostraca sont très difficiles à déchiffrer, spécialement 226, et que Viereck a un grand mérite de les avoir lus. Pour 224, ἀλιθι^x est plus vraisemblable que ἀληθι^x et μυλων() « paraît au-moins beaucoup plus probable que μυομεν() ». Pour 226, ἀληθι() reste possible, mais les lettres notamment λ et θ sont minuscules. Pour l'autre mot, μ et υ sont sûrs, mais la lecture de ce qui suit varie selon l'éclairage. Avec un éclairage vif, on lit μυλ; avec un éclairage discret, la queue de l'υ relevée à droite semble terminée par un point, qui peut passer pour ο et la lettre au-dessus pourrait-être un μ mutilé. Quoi qu'il en soit, qu'est-ce qu'un impôt ἀλιτικ() μυλων()? PREISIGKE, dans le *Wörterbuch* ne connaît ni ἀλιτικός, ni ἀληθικός, ni ἀλητικός, mais seulement ἀλειτικός de *P. Ryl.* 321 et σιταλειτικός de *BGU* 405, 7 et 11. Nous savons par *P. Ryl.* 167, de 39 ap. J.-C., que les meuniers avaient à payer des impôts de deux sortes : 1^o τὰ ὑπὲρ τοῦ μυλαίου δημόσια (l. 18) et τὸ ὑποκείμενον (l. 21). Les premiers frappaient le moulin, les autres devaient être proprement la patente. Si une boulangerie, comme c'était fréquemment le cas, était annexée au moulin, le meunier-boulangier paie en plus la τετάρτη ἀρτοποιῶν. On ne peut guère songer ici à un impôt ἀλειτικ(ῶν) μυλων(ικῶν) (pour μυλωνικός = meunier, cf. *P. Lond.* 335 = WILCKEN, *Chrest.* 323) parce que ἀλειτικός semble ne s'appliquer qu'aux choses. Aussi, quoique μυλών, au lieu de μυλαῖον, ne se trouve, d'après PREISIGKE, *Wörterbuch* s. v. qu'à l'époque byzantine, nous pensons à un impôt ἀλειτικ(ῶν) μυλών(ων), impôt sur les moulins en exercice

(*ἐνεργός* cf. *P. Ryl.* 321 : *μυλαῖον ἐνεργόν*) ou sur les moulins, qui ne font que moudre le grain, sans qu'une boulangerie leur soit annexée. Hypothèse provisoire. Même incertitude dans WALLACE, *Taxation in Egypt*, p. 353.

138-143. QUITTANCES DÉLIVRÉES

PAR LES FONCTIONNAIRES DES GRENIERS PUBLICS.

138. Inv. 2203. Thébaïde, n^e siècle avant J.-C. 11 × 9. Heptagone pointu en bas, rouge; le dos, noir, s'en va par écailles; écriture très fine, penchée vers la droite. La fin de la troisième avait été lavée et l'écriture s'y est un peu étalée.

Ἔτους ι Παῦνι ιβ. Παρα-
 δέδωκεν εἰς τὸ καθῆκον
 ἄχυρον τοῦ ι Λ Πορευέσθις Ἐφονύχο[υ]
 ρυπε τέσσαρ(α) μῶια δ/δ
 5 Προῖτος

L. 4. ρυ semble sûr, puis π ou γι ou τι, ε douteux.

« 10^e année, 12 *Payni*. A livré pour la contribution de paille de la 10^e année, *Poregebthis*, fils d'*Ephonychos*, 4 mesures soit 4. *Proitos*. »

1-5. Sur la contribution de paille, cf. WILCKEN, *Ostr.* I 163-165 et ses références. Notre reçu ressemble tout à fait à *Ostr. Wilb.* 71, que Cl. Préaux rapproche avec raison de TAIT, *Ostr. Bodl.* 238 et 239, auxquels on peut joindre, à titre de renseignements, 230 et seq. Tous ces textes datent des règnes de Philomètor ou d'Évergète II. Le nôtre est certainement aussi du n^e siècle. Le nom de Proïtos, l'économe qui donne ici son visa se retrouve *Ostr. Wilb.* 71, daté de 129 et *Ostr. Bodl.* 238 de 140 et 239 de 129. Mais il semble bien qu'il n'y ait là qu'une coïncidence, qui prouverait la faveur persistante d'un nom dans une région, peut-être dans une famille. Notre 10^e année est celle de Philomètor 172/171 ou de Sôter II 108/107.

139. Inv. 2193. Thèbes, 25 juillet et 31 août 125 ap. J.-C. 10,5 × 5. Cassures irrégulières; gris-rose et rugueux; écriture heurtée, rude et inégale.

Μέτρ(ημα) Θησ(αυροῦ) μη(τροπόλεως) γενή(ματος) θ L Ἀδριανῦ
 Καίσαρος τοῦ κυρίου Μεσορῆ $\bar{\alpha}$ ὑ(πέρ) Με(μνονείων) Φατρ(ήους)
 Τεῶτ(ος) δι(ὰ) Ἰῆρου Θοτσύτο(υ) ζ τέσσαρες ἡμισυ
 τέταρτον / ζ δ \angle d. Ἄλ(λο) Θάθ γ τοῦ ι L
 5 ὀνό(ματος) τοῦ (αὐτοῦ) δι(ὰ) τοῦ (αὐτοῦ) ζ ἕκτον / ζ ζ Ψ... σεσ(η-
 μείωμαι)
 2^e main (?) $\overset{\Delta}{\pi}$ έχει

L. 3 et 5. \uparrow = διὰ. — L. 5. ζ = αὐτοῦ.

« Versement au grenier de la métropole sur la récolte de la 9^e année d'Hadrien César notre Maître, 1^{er} Mésorè, pour Memnonia (versement) de Phratrès, fils de Téôs, par l'intermédiaire de Thotsutès, quatre artabes de blé, une demie, un quart, soit, 4 art. de blé $1/2$ $1/4$. Autre versement du 3 Thóth de la 10^e année, au nom du même, par l'intermédiaire du même, un sixième d'artabe de blé, soit $1/6$ d'art. de blé. Visa de Ps... »

1. Sur les μετρήματα = σιτικά τελέσματα, cf. WILCKEN, *Ostr.* I, p. 201 et MILNE, *Theb. Ostr.*, p. 139.

3. Il se peut que Phatrès, fils de Téôs, soit le fils de Téôs, fils de Phatrès, *Theb. Ostr.* 78, de 100 ap. J.-C.

140. Inv. 2215. Thèbes, 29 juin 159 ap. J.-C. 11,5 × 10. Hexagone très irrégulier; rougeâtre avec plaques plus claires; Lourde et laide écriture, toute en lignes onduleuses.

Συναίρε(μα) Θη(σαυροῦ) Κά(τω) τοπ(αρχίας)
 γεν(ήματος) κβ L Ἀντωνίνου Καίσαρος
 τοῦ κυρίου Ε(πίφ) ε Θυγ(ατρὸς)
 Παμίνιος Ψανσῶς ὑπ(έρ)
 5 Ἄνω το(παρχίας) ζ β κδ και Σενμώθ(ιος)
 Κήτιο(ς) (ὁμοίως) γ κδ και ὀνό(ματος) Θυγ(ατρὸς)

Παμίνο(ς) Ψανσῶς ὑπ(ἐρ) Κά(τω) τοπ(αρχίας)
 πυροῦ ἀρτ(άβας) τρεῖς ἕκτον
 τετρακ(αιεικοσίων) ζ γ κδ μη

L. 5. Lire Ψανσῶτος. — L. 9. Erreur dans les fractions.

«Versement au grenier de la toparchie d'aval sur la récolte de la 22^e année d'Antonin César notre Maître, 5 Epeiph (versement) de la fille de Paminis, fils de Psansnós, pour la toparchie d'amont, 2 artabes de blé $1/24$ et de Senmóthis, fille de Kétis, de même, 3 $1/24$ et au nom de la fille de Paminis, fils de Psansnós, pour la toparchie d'aval, 3 artabes de blé, un sixième, un vingt-quatrième, soit 3 art. $1/24$ $1/48$.»

1. La formule συναίρεμα Θησαυροῦ, d'après P. M. Meyer et J. G. Tait est synonyme de μέτρομα Θησαυροῦ. Les exemples n'en sont pas très nombreux et sont parfois mutilés, cf. entre autres P. M. MEYER, *Griech. Texte Ostr.* 80; VIERECK, *Ostr. Brux. Berl.* 59; *Strasb. Ostr.* 425; TAIT, *Greek. Ostr. Petr.* 157. Ces documents proviendraient des localités à l'ouest de Thèbes, comme Memnonia et Hermonthis. Le fait est sûr pour l'ostracon 1092 de la Bodléienne, publié par BILABEL, *Aegyptus* XI (1931), p. 388, qui provient du village de Pentacómia, voisin d'Hermonthis, dans l'ἄνω τοπαρχία.

141. Inv. 2216 Thèbes-Sud et Ouest, 29 juillet 173 ap. J.-C. 10 × 10,5. Pentagone irrégulier, rougeâtre avec des taches jaunâtres. Écriture fine et onduleuse, effacée par endroits.

Μέ(τρομα) Θησ(αυροῦ) μη(τροπόλεως) γενή(ματος) ιγ ζ Αύρηλιου
 Ἀντωνίνου Καίσαρος τοῦ κυρίου Μεσο(ρῆ) ε̅
 ὑπ(ἐρ) Νό(του καὶ Λιβός) ὀνό(ματος) Μένχεω(ς) Χιλιάρχο(υ) διὰ
 Ὄρου υἱοῦ ζ μ[ι]αν ἡμισυ τέταρτον.

5 Ἄλ(λο) τῆ α(ὕτῆ) ἡ(μέρα) ὁμοίως ζ δύο διμυρ[ον]
 ὄγδοον. Ἄλ(λο) τῆ α(ὕτῆ) ἡ(μέρα) ζ τρι[τον]
 ὄγδοον / ε / ζ ε Ἀμώ(νιος) σεση(μείωμαι) ζ ε
 quatre lignes de démotique.

« Versement au grenier de la métropole sur la récolte de la 13^e année d'Aurélius Antonin César notre Maître, 5 Mésorè, pour le quartier Sud et Ouest, au nom de Menchès, fils de Chiliarchos, par l'intermédiaire de son fils Hôros, 1 artabe de blé une demie, un quart. Autre versement, le même jour, 2 artabes de blé deux tiers, un huitième. Autre versement le même jour, un tiers, un huitième d'artabe de blé. Soit 5. Total 5 artabes de blé. Visa d'Amónios, 5 art. de blé. »

7. Ἀμώ(νιος) donne de même son visa, MILNE, *Theb. Ostr.* 121 en 163.

142. Inv. 2207 Thèbes-Charax, 25 juillet 218 ap. J.-C. 10 × 7,5. Pentagone irrégulier, rougeâtre avec des traces blanchâtres. Écriture fine et anguleuse, penchée vers la droite.

Μέ(τρημα) Ξησ(αυροῦ) μη(τροπόλεως) γενή(ματος) β ς Μάρκων
 Ὀπελλίων Σεουήρου Μ[ακρίνου]
 καὶ Ἀντωνίνου Διαδουμειανοῦ
 Καισάρων τῶν κυρ[ίω]ν Μεσο(ρή) β
 5 ὑπ(έρ) Χά(ρακος) ὀνόμ(ατος) Ἰερακαπόλλων(ος) Παμώθ(ου)
 ς δύο ἕκτον / ς β̄ Πασημῖς σ(εσημείωμαι)

« Versement au grenier de la métropole sur la récolte de la 2^e année de Marcus Opellius Sévère Macrin et de Marcus Opellius Antonin Diaduménien, Césars, nos Maîtres, 2 Mésorè, pour Charax, au nom d'Hieracapollôn, fils de Pamôthès, deux artabes de blé, un sixième, soit 2 art. de blé 1/6. Visa de Pasémis. »

1. Les textes datés du court règne de Macrin et de Diaduménien sont rares. Dans *P. Leipz.* 79, Opellios ne figure pas dans les noms de Macrin; la nomenclature est exactement la nôtre dans VIERECK, *Strasb. Ostr.* 404 et 405. Dans *P. Lond.* 351 chacun a sa nomenclature personnelle. *P. Lond.* 351 est daté du 4 juin 218; *Strasb. Ostr.* 404 est des 26 juin et 5 juillet, 405 du 3 juillet. Le règne des deux empereurs était terminé depuis le 8 juin, jour de la bataille d'Antioche, mais Macrin mourut seulement le 21 ou le 22 juin à Archelaïs et Diaduménien fut pris à Zeugma à une date inconnue, cf. H. J. BASSETT, *Macrinus and Diadumenianus* (Menaska 1920), notamment p. 75. En tout cas, à la date de notre texte, 26 juillet 218, la nouvelle du

changement de règne n'était pas parvenue en Haute-Égypte. Sur le temps variable que met à parvenir en Égypte la nouvelle d'un changement de règne, cf. 91 introd.

143. Inv. 2208. Thèbes-Charax, 228/229 ap. J.-C. 9,5 × 6,4. Pentagone irrégulier; brun rouge, dos noir; écriture épaisse et nette, penchée à droite.

Μέ(τρημα) Ξησ(αυροῦ) μη(τροπόλεως) γενή(ματος) η ς Μάρκου Αὐρηλίου
 Σεουήρου Ἀλεξάνδρου Καίσαρος τοῦ κυρίου
 ὑπ(έρ) Χά(ρακος) ὀνό(ματος) Πειμ() Χεσμῆσιος καὶ Βησᾶτ(ος) Θεῶτος
 [Ϸ] τέσσαρες ς η... ἄλλ(ο) τοῦ ὀνό(ματος) τῶν (αὐτῶν) Ϸ ἑνδεκα
 5 [ἦ]μισυ / Ϸ ιε L... ἄλλ(ο) ὀνό(ματος) τῶν (αὐτῶν)
 Ϸ ἕκτον Αὐρήλιο(ς) σ(εσημείωμαι)

L. 4. Après le chiffre de l'année, une lettre ronde, suivie d'un point surmonté d'un μ.

L. 5. Après le sigle de la demi, trois traits superposés, deux lettres ou signes indiscernables et deux traits parallèles.

«*Versement au grenier de la métropole sur la récolte de la 8^e année de Marc Aurèle Sévère Alexandre César, notre Maître, pour Charax, au nom de Pei (?), fils de Chesmèsis, et de Bésas, fils de Théôs, quatre artabes de blé; 8^e année, autre versement, au nom des mêmes, onze artabes de blé, une demie, soit 15 art. 1/2; autre versement, au nom des mêmes, un sixième d'artabe de blé. Visa d'Aurélios.*»

ADDENDUM.

P. 19, n° 82. M^{lle} G. Malz vient précisément de publier trois nouveaux poèmes de Dioscoros, en plus ou moins bon état, trois suppliques en hexamètres : *Three Papyri of Dioscorus at the Walters Art Gallery, Amer. Journ. of Philol.* LX (1939) 170-177.

INDEX.

I. — TEXTES LITTÉRAIRES.

- Ἄραων*, 59, 10.
ἄβρασαξ, 88, 14, 20, 40.
ἀγαυός, 77, 2.
ἀγαλίζειν, 59, 11.
ἄγιος, 59, 7; 88, 16.
ἀγιως, 82, 20.
ἄδειν, 60, 1.
αἴξ, 89, 5.
αἰρεῖν, 78, 44, 47.
αἰτία, 62, 34.
ἀκακία, 60, 4.
ἀκατασκευάσιος, 62, 28.
ἀκατάσκευον, 62, 32.
ἀκηδιᾶν, 60, 13.
ἀκούειν, 61, 4.
ἀκριβής, 82, 8.
ἄκριτος, 82, 14.
ἀλείφειν, 59, 13.
ἀλλά, 62, 22; 75, 8; 88, 43.
Ἄλωεύς, 83, 12.
Ἄμφιτρύων, 83, 14.
ἀμφότερος, 62, 29.
ἄμωμος, 60, 2.
ἄν, 79, 4; 80, 13.
αναξαρναξα, 88, 27.
ἀνατολή, 89, 3.
αναχαζα, 88, 25.
ἀνεξέργαστος, 62, 32.
ἀνέχειν, 83, 22.
ἀνήρ, 77, 4, 7; 78, 25; 80, 13.
ἄνθρωπος, 62, 2; 83, 9; 85, 2.
ἀνομία, 60, 12.
ἀντιλέγειν, 88, 42.
ἀξία, 62, 21.
ἄξιος, 82, 6.
ἀόρατος, 62, 8, 15, 28, 34.
ἀπαρτίζειν, 62, 31.
ἀπέναντι, 59, 29.
ἀπό, 82, 2.
ἀπόβλητος, 62, 24.
ἀποδιδράσκειν, 83, 26.
ἀποκνεῖν, 62, 20.
ἀποκρύπτειν, 62, 13.
ἀπολείπειν, 62, 21.
ἀποπίπτειν, 80, 4.
ἀποστρέφειν, 60, 17.
ἀρετή, 78, 1; 82, 14.
Ἄρης, 83, 10.
ἀριθμός, 86, 8.
ἄριστος, 82, 7.
Ἄριστοτέλης, 85, 3.
ἀρκεῖν, 78, 9.
αρουηλ, 88, 34.
αρουηου, 88, 34.
ἀρσενικός, 86, 15.
ἄρτος, 59, 23.
ἀσώματος, 88, 36.
ἀτελής, 62, 31.
ἀτιμάζειν, 78, 19, 27.
ἀττικός, 81, 16.
αὐλή, 59, 3.
αὔριον, 89, 4.
αὐτός, 59, 6, 8, 11, 12, 14; 62, 1, 13, 24; 64, 2; 80, 3; 82, 18; 83, 17; 87, *passim*.
ἀφιέναι, 80, 14.
ἀφορίζειν, 62, 19.
βαριαμβω, 88, 19.
βάσκανος, 82, 6.
βασυμια, 88, 23; 30.
βεζεβυθ, 88, 17, 39.
βελιας, 88, 34.
βελιωας, 88, 34.
βιασανδρα, 88, 2.
βοήθεια, 62, 23.
βούλημα, 62, 22.
Βριμώ, 88, 1.
βυθιεζεν, 88, 18.
βυθός, 62, 14.
γάρ, 62, 5, 21; 78, 20, 45; 80, 2; 82, 12.

- γε*, 78, 12; 82, 18.
γενεά, 59, 16.
γένεσις, 88, 37.
γένος, 79, 3; 82, 4, 15.
γῆ, 62, 16, 22, 30, 31, 33.
γίγνε-θαι, 62, 29; 78, 7, 53; 80, 6, 8; 88, 43.
γνώμη, 82, 11.
γράφειν, 78, 6; 82, 20; 89, 4.
γραφή, 62, 22.
δέ, 62, 27; 78, 23, 29, 38, 42, 47; 79, 4; 80, 8, 11; 82, 12; 83, 8, 13.
δέησις, 60, 14.
δεῖν (lier), 83, 12; 88, 34.
δεῖνα, 89, 1.
δεσπότης, 82, 5.
δέχεσθαι, 77, 1; 82, 5.
δῆλος, 80, 8.
δημοκηδεμών, 82, 16.
δημόσιος, 78, 33.
διά, 62, 12, 33; 80, 10; 88, 16.
Δίδυμοι, 89, 3.
δικαίος, 77, 8.
Διογένης, 85, 1.
Διόσκορος, 82, 2.
διπλοῦς, 82, 14.
δίπλωμα, 82, 21.
δύνασθαι, 62, 4.
δύο, 82, 20.
δύσκεια, 78, 41.
δῶρον, 77, 1.
ἐάν, 62, 22; 78, 53; 80, 8.
ἐγκώμιον, 82, 2.
ἐγώ et ses cas, 60, 3, 5, 6, 15, 16; 61, 1, 3, 4, 5; 88, 42.
εἰ, 62, 21; 81, *passim*; 82, 7.
εἰκῆ, 78, 30.
εἶναι, 62, 2, 5, 9, 19, 27, 31, 34; 78, 8, 11; 83, 7; 85, 2; 88, 1.
εἰς, 62, 6; 82, 2.
εἰσακούειν, 60, 15; 61, 1.
εἶτα, 78, 39.
ἐκ, ἐξ, 62, 2; 64, 5; 80, 4.
ἐκατός, 78, 9.
ἐκκλησία, 62, 26.
ἐκπίπτειν, 62, 23.
ἐλαιον, 59, 3.
ἐμός, 82, 18.
ἐν, 59, 4, 28; 60, 2; 62, 14.
ἐναντίον, 60, 14.
ἐνδιᾶν, 84, 2.
ἐνδύειν, 59, 10, 12.
ἐνεργητικός, 86, 16.
ἐνθύμημα, 78, 18.
ἐνικός, 86, 16.
ἐξανακερωνιθα, 88, 20, 26.
ἐξαπατᾶν, 78, 4.
ἐξέναι, 80, 5.
ἐξῶθεν, 59, 22.
ἐπαινος, 78, 51; 82, 13.
ἐπί, 59, 30; 78, 4, 29, 37, 38, 40, 43.
Ἐπίδλτης, 83, 11.
ἐπικαλεῖν, 88, 36.
ἐπικεῖσθαι, 62, 13.
ἐπιπολάζειν, 62, 3.
ἐπιπρόσθησις, 62, 12.
ἐπιτιθέναι, 59, 17, 26.
ἐπιφάνεια, 62, 3.
ἐπιχειρεῖν, 78, 50.
ἐργάζεσθαι, 60, 11.
ερηκισιθφηαραραχααραηφ-θισικηρε, 88, 16, 39.
ἐρευνα, 62, 21.
ἐρχεσθαι, 78, 36.
ἔτι, 61, 4; 62, 31.
εὖ, 78, 12.
εὐήκοος, 88, 43.
εὐφενής, 77, 7.
εὐκαταφρόνητος, 62, 19.
εულαμω, 88, *passim*.
Εὐρωπαϊή, 77, 3.
εὐφυής, 82, 7.
ἔχειν, 78, 35, 42.
Ζεὺς, 83, 7.
Ζηλοῦν, 78, 28.
Ζητεῖν, 64, 3.
ἦ, 62, 1, 2.
ἠγεῖσθαι, 62, 16; 79, 1.
ἠγήτωρ, 77, 7.
ἦδη, 83, 4; 88, 5, 31, 33, 43.
ἠμεῖς et ses cas, 79, 4; 82, 12; 88, 42, 43.
ἡμέρα, 60, 18.
ἡμέτερος, 62, 11.
Ἡρακλῆς, 83, 6.
Ἡρη, 83, 13.
ἦχος, 83, 27.

θάλασσα, 62, 8.
θεατής, 62, 1.
Θεοδώρα, 88, 43.
θεός, 62, 7, 27; 77, 4.
Θηβαίς, 82, 2.
θηλάζειν, 84, 6.
Θῆλυς, 89, 5.
θηρῶν, 78, 22.
θηρίον, 78, 37, 43.
θυμός, 88, 4, 29, 32, 35, 41.
θύρα, 59, 2.
θυσιαστήριον, 59, 1, 5.

ιακινθου, 88, 30.
ἴδιος, 78, 32.
ἰέναι, 78, 31, 40.
ἴνα, 83, 21.
Ἰούλλη, 88, 42.
ἱποχθων, 88, 3.
Ἰσοκράτης, 82, 11.
ιω, 88, 17, 19, 39.

καθορᾶν, 62, 4, 10.
καλός, 83, 2.
καλεῖν, 78, 10; 80, 1.
καλλίκομος, 77, 5.
καλός, 82, 5.
κάλυμμα, 59, 17.
καλύπτειν, 62, 17.
καλῶς, 78, 34.
καρδία, 60, 4, 9.
κατά, 62, 15; 83, 15; 88, 1.
καταδεῖν, 88, 34.
κατανικανδρα, 88, 2.
καταπέτασμα, 59, 17, 22, 29.

καταριθμεῖν, 79, 5.
κατασκελετεύειν, 80, 3.
κατασπᾶν, 88, 37.
κατευθύνειν, 61, 2.
κατέχειν, 88, 4, 29, 31, 32, 40.
κατοκνεῖν, 82, 19.
κερασφακερνας, 88, 28.
κιβωτός, 59, 18.
κλίτος, 59, 21.
κοινός, 78, 24.
κραζειν, 61, 1.
κρατερός, 83, 11, 12.
κραυγή, 60, 16.
κρείσσων, 79, 1.
κρίνειν, 62, 25.
κρίσις, 60, 1.
Κρονίων, 77, 6.
κτῆμα, 78, 34.
κύειν, 80, 8.
κύκλος, 59, 3.
κυνηγέτης, 78, 43.
κυνικός, 85, 1.
κυρία, 88, 1.
κύριος, 59, 19, 24, 27, 31; 60, 1, 15; 61, 1, 2, 5; 82, 2; 88, 14, 37.

λακι, 88, 2.
λακιμου, 88, 2.
λαμβάνειν, 80, 12.
λαμψαμαζων, 88, 22.
λαμψαμερω, 88, 21.
λανθάνειν, 80, 5.
λέγειν, 78, 5; 82, 6, 11.
λενταμαουθ, 88, 39.
λογισμός, 82, 8.

λόγος, 82, 4, 10, 17; 83, 23.
λούειν, 59, 9.
λύειν, 83, 5.

μαζός, 83, 15.
μαρτύριον, 59, 9, 18, 25.
μασκελλι, 88, 3.
μασκελλω, 88, 3.
μέγας, 82, 16; 88, 36.
μέλλειν, 86, 12.
μέν, 62, 9, 30; 78, 13, 20, 37, 39, 48; 80, 6; 83, 10.
μενάνδρειος, 82, 11.
Μένανδρος, 82, 10.
μερμεριου, 88, 20, 40.
μέσος, 81, 9.
μετοχή, 86, 15.
μή, 60, 17; 62, 9, 20, 23; 78, 19, 46; 80, 8; 82, 7, 19; 88, 42.
μηνύειν, 63, 2.
μήτε, 78, 31, 32.
μικρός, 80, 4.
μισεῖν, 60, 8.
μισθός, 62, 20.
Μωϋσῆς, 59, 19.

ναί, 88, 14.
νεκρός, 64, 5.
νεκυδαίμων, 88, 1.
νέος, 78, 22; 82, 15.
νικᾶν, 78, 46.
νόσος, 80, 10.
νόστος, 83, 4.
νοῦς, 62, 10; 88, 41.
νυκτοδρομα, 88, 2.

νύμφη, 77, 5.

νῦν, 62, 15.

ξένος, 82, 19.

ἑδός, 60, 2.

οἰκεῖος, 62, 6.

οἰκοδομή, 63, 26.

οἶκος, 60, 5.

ὀλβιοδαίμων, 82, 16.

ὀλβιος, 82, 4.

ὀλως, 62, 32.

ὀμοτίμως, 62, 29.

ὀνειδος, 78, 11.

ὄνομα, 88, 17.

ὀπλομυρτιλοπληξ, 88, 19,
24.

ὀπως, 88, 42.

ὀραῦν, 64, 4.

ὀρατός, 62, 11.

ὀργή, 88, 4, 30, 31, 35, 40.

ὀρεοβαζαγρα, 88, 3.

ὀρκίζειν, 88, 1.

ὀs et sa déclinaison, 62, 9,
11, 15; 78, 11; 88, 4,
30, 32, 35, 41, 42;
89, 1.

ὀσπερ, 62, 6.

ὀταν, 80, 2.

ὀτε, 83, 13.

ὀτι, 61, 4, 5; 62, 1, 2;
78, 48; 80, 8; 88, 36.

ὀύ, οὐκ, οὐχ, 62, 4, 19,
24; 80, 8; 82, 6; 83,
2, 26; 84, 2, 4.

οὐδέ, 78, 8; 83, 5.

οὐδεῖς, 78, 7.

οὖν, 62, 8, 34; 78, 14;
80, 13.

οὐπω, 62, 1, 5.

οὐρανός, 62, 30.

οὗτος, 80, 6, 11.

οὐχί, 83, 8.

ὀφθαλμός, 60, 6; 61, 5;
62, 9.

οχλοβαζαρω, 88, 15.

ὀπαιδέειν, 61, 3; 78, 2.

ὀπαις, 77, 6.

ὀπαιός, 82, 10.

ὀπάναγνος, 63, 1.

ὀπανέντιμος, 82, 15.

ὀπανόλβιος, 82, 4.

ὀπαντελῶς, 62, 24.

ὀπανύ, 82, 7.

ὀπανά, 59, 2; 77, 5; 78, 12.

ὀπανάσσις, 60, 8.

ὀπανάγγεγμα, 78, 15.

ὀπαρακεῖσθαι, 84, 2.

ὀπαραινεῖν, 78, 15.

ὀπαρέχειν, 62, 27; 78, 35.

ὀπᾶς, 59, 6; 60, 11; 78,
24, 48; 79, 4.

ὀπατήρ, 59, 14; 77, 1, 4.

ὀπᾶμιος, 88, 4, 30.

ὀπᾶμις, 88, 32, 35, 41.

ὀπελώριος, 83, 16.

ὀπερί, 89, 2.

ὀπεριάπειν, 89, 2.

ὀπεριτιθέναι, 59, 2-3.

ὀπέτεσθαι, 84, 5.

ὀπίπειν, 61, 6.

ὀπιάξ, 82, 20.

ὀπλεῖστον, 84, 2.

ὀπλεονεξία, 78, 30.

ὀπλούσιος, 78, 21.

ὀπνεῦμα, 62, 24.

ὀποιεῖν, 86, *passim*.

ὀποῖος, 62, 33.

ὀπολέμιος, 78, 45.

ὀπόλις, 78, 49; 82, 12.

ὀπόλύς, 79, 2.

ὀπονηρός, 60, 10.

ὀπόνος, 78, 52.

ὀποτε, 82, 19, 20; 88, 1.

ὀπότε, 60, 3.

ὀπράξις, 79, 5.

ὀπρέπειν, 82, 5.

ὀπρό, 60, 6.

ὀπροαίρεσις, 79, 3.

ὀπροκυνητε(?), 88, 1.

ὀπρός, 59, 21, 26; 61, 1,
5; 62, 20; 80, 2.

ὀπροσάγειν, 59, 12.

ὀπροσαγορεύειν, 62, 7.

ὀπροσευχή, 60, 13; 61, 4.

ὀπροσήκειν, 79, 1.

ὀπροσλέγειν, 62, 16.

ὀπροσπιθέναι, 59, 19, 23.

ὀπρόσωπον, 86, 8.

ὀπροφασίζεσθαι, 61, 3.

ὀπρόφασις, 61, 3.

ὀπρώτον, 78, 47.

ὀπρώτος, 83, 2; 88, 37.

ὀπυριπεγαυξ, 88, 4.

ὀπῶς, 62, 29.

ὀραδάμανθος, 77, 8.

ὀρήμα, 86, 2, 9.

ὀρηξιχθων, 88, 3.

ὀρήτωρ, 82, 7.

Ῥωμανός, 82, 2.

Σαβαωθ, 88, 38.

σάρξ, 62, 10.

σημαίνειν, 62, 15.

σίδηρος, 62, 14.

σισισρω, 88, 14.

σισιφερμου, 88, 14.

σκαμβές, 60, 9.

σκεπάζειν, 59, 18.

σκεῦος, 59, 6.

σκηνή, 59, 1, 2, 20, 21, 25.

σκοπός, 82, 18.

σοφιστής, 78, 9, 14, 21.

σοφός, 82, 10, 17.

στολή, 59, 10.

στόμα, 80, 9.

σύ et ses cas, 60, 1; 61, 1;

82, 5, 21; 88, 1, 36.

συγκροτεῖν, 82, 19.

συμφύειν, 80, 9.

συνάγειν, 62, 5, 7.

συνέργεια, 62, 25.

συνιέναι, 60, 2.

συντάττειν, 59, 19, 24,

27, 31.

συντρέχειν, 82, 18.

σύστημα, 62, 6.

σφάδρα, 80, 6, 8.

σῶμα, 62, 13.

σωματοειδής, 88, 36.

σωφροσύνη, 82, 12.

τανίσφυρος, 77, 3.

ταχύς, 80, 7; 88, 5, 32,

33, 43.

-τε, 77, 8; 80, 5; 83, 11.

τέκνον, 84, 6.

τελεῖν, 82, 13.

τέλειος, 62, 34.

τετράπους, 84, 1, 3.

τιθέναι, 59, 2.

τίκτειν, 88, 4, 30, 32,

35, 41, 42; 89, 1.

τιμᾶν, 78, 26.

τίς, 64, 3; 84, 1, 3, 5.

τις, 62, 26, 32.

Τισάτε, 88, 5, 31, 33,

35, 41.

τλᾶν, 83, 10, 13, 15.

τοίνυν, 82, 18.

τοιούτος, 87, *passim*.

τόπος, 64, 4.

τράπεζα, 59, 20.

τράχηλος, 89, 2.

τρόπος, 59, 24, 27.

τύπτειν, 81, *passim*.

τύχη, 78, 25; 82, 15.

ύγρός, 80, 3.

ύδωρ, 62, 4, 5.

υῖός, 59, 8, 12.

ύμεῖς et ses cas, 82, 6.

ύπάρχειν, 62, 12.

ύπερβαίνειν, 82, 17.

ύπερμενής, 77, 6.

ύπέρξηρος, 80, 7.

ύπερτυτελικός, 81, 3.

ύπό, 62, 17.

ύποβρύχιος, 62, 2.

ύστέρα, 80, 2.

ύστερον, 62, 7.

Φαίνειν, 80, 13.

Φαμεταθασμαζαριανα, 88, 29.

Φάναι, 62, 27.

Φέρειν, 77, 1.

Φεύγειν, 83, 6.

Φιλοπονία, 78, 54.

Φίλος, 78, 38, 40; 83, 7.

Φιλόσοφος, 78, 17, 23.

Φνουκενταδαωθ, 88, 3.

Φνουσοβηλ, 88, 14.

Φοῖνιξ, 77, 2.

Φρήν, 88, 41.

Φρουεῖν, 78, 12.

Φύειν, 62, 9; 82, 14.

Φυλάττειν, 78, 15; 89, 1.

Φύσις, 62, 11; 79, 2; 82, 13.

Φῶς, 88, 37.

χαλεπός, 80, 11.

χαράσσειν, 82, 21.

χάρις, 62, 26.

χιτών, 59, 13.

χιμγ, 82, 1.

χμουχ, 88, 34.

χνουωρ, 88, 14.

χρίειν, 59, 4, 5, 11.

χρῖσμα, 59, 4.

χρόνος, 79, 4; 82, 21; 86,

2, 9.

χρυσοῦς, 59, 28.

χωρεῖν, 63, 3.

ψάλλειν, 60, 2.

ώκός, 83, 16.

ώρα, 89, 4.

Ωριγένης, 88, 42.

ώς, 62, 10, 14.

II. — EMPEREURS, ANNÉES DE RÈGNE.

AUGUSTE.

Καίσαρα Αὐτοκράτορα Θεοῦ υἱὸν Δία
Ἐλευθέριον Σεβαστόν (ὁμνύω), 99, 2-4.

Καίσαρος . . . ἔτος, 99, 9.

Καίσαρος (L ιβ), 128, 4.

TIBÈRE.

Τιβερίου Καίσαρος Σεβαστοῦ (ἔτους
δωδεκάτου), 103, 1; (L κβ), 130, 4-5.

TIBÈRE OU NÉRON.

. . . Κλαυδίου Καίσαρος Σεβαστοῦ
Γερμανικοῦ αὐτοκράτορος (ἔτους δωδε-
κάτου), 106, 1-2, 11.

CALIGULA.

Γαίου Καίσαρος Αὐτοκράτορος Σε-
βαστοῦ (L ε), 129, 2-4.

CLAUDE.

Τιβερίου Κλαυδίου Καίσαρος Σε-
βαστοῦ Γερμανικοῦ Αὐτοκράτορος (ἔτους
δεκάτου), 95, 7-10.

TITUS.

Αὐτοκράτορος Τίτου τοῦ κυρίου, 131,
3-4.

TRAJAN.

Αὐτοκράτορος Καίσαρος Νεροῦ
Τραιανοῦ Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ Δακικοῦ
(ἔτους δωδεκάτου), 98, 1-2.

Τραιανοῦ Καίσαρος τοῦ κυρίου (ὄγ-
δωι ἔτει), 98, 14.

HADRIEN.

Ἄδριανοῦ Καίσαρος τοῦ κυρίου (L δ),
134, 5; (L ιγ), 135, 3-4; (L θ), 139,
1-2.

Ἄδριανοῦ τοῦ κυρίου; (L κ), 136,
4-5; (L κ), 137, 5-6.

ANTONIN LE PIEUX.

Ἄντωνίνου Καίσαρος τοῦ κυρίου (κγ
ἔτους), 93, 11; (L κβ), 140, 2-3.

MARC AURÈLE.

Αὐρηλίου Ἄντωνίνου Καίσαρος τοῦ
κυρίου (L ιγ), 141, 1-2.

SEPTIME SÈVÈRE.

Λουκίου Σεπτιμίου Σεουήρου Εὐσε-
βοῦς Περτίνακος Καίσαρος τοῦ κυρίου
τύχη, 94, 16-19.

SEPTIME SÈVÈRE et CARACALLA.

Σεουήρου καὶ Ἄντωνίνου τῶν κυρίων
Εὐσεβῶν Σεβαστῶν (ἔτους . . .), 101,
8-9.

Αὐτοκρατόρων Καισάρων Λουκίου
Σεπτιμίου Σεουήρου Εὐσεβοῦς Περτί-
νακος Ἀραβικοῦ Ἀδιαθητικοῦ Παρθικοῦ
μεγίστου καὶ Μάρκου Αὐρηλίου Ἄντω-
νίνου Εὐσεβοῦς Σεβαστῶν (ἔτους . . .),
101, 18-22.

CARACALLA.

Ἄντωνεῖνου Καίσαρος τοῦ κυρίου
(ἔτους . . .), 100, 4.

Αὐτοκράτορος Καίσαρος Μάρκου Αὐρηλίου Σεουήρου Ἀντανεινίου Παρθικοῦ μεγίστου Βρεταννεικοῦ μεγίστου Εὐσεβοῦς Εὐτυχοῦς Σεβαστοῦ (ἔτους . . .), 100, 12-14.

MACRIN et DIADUMÉNIEN.

Μάρκων Ὀπελλίων Σεουήρου Μακρίνου καὶ Ἀντανίου Διαδουμενιανοῦ Καισάρων τῶν κυρίων (L β), 142, 1-4.

SÉVÈRE ALEXANDRE.

Μάρκου Αὐρηλίου Σεουήρου Ἀλεξάνδρου Καίσαρος τοῦ κυρίου (L η), 143, 1-2.

MAXIMIN (Auguste) et MAXIME (César).

Αὐτοκρ. Καίσαρος Γαίου Ἰουλίου Οὐήρου Μαξιμεινίου Εὐσεβοῦς Εὐτυχοῦς Σεβαστοῦ καὶ Γαίου Ἰουλίου Οὐήρου Μαξιμου τοῦ ἱερωτάτου Καίσαρος Σεβαστοῦ υἱοῦ τοῦ Σεβαστοῦ (L δ'), 91, 8-11.

III. — CONSULS, INDICATIONS, ÈRE D'OXYRHYNCHOS.

ARCADIUS et FLAVIUS RUFINUS.

μετὰ τὴν ὑπατείαν τοῦ δεσπότη ἡμῶν Ἀρκαδίου τὸ β καὶ Φλαουίου Ρουφίνου τοῦ λαμπροτάτου (392), 92, 1-2.

πρώτη ἰνδικτίων, 105, 4.

ἕκτη ἰνδικτίων, 102, 10; 107, 5.

ἔτους ρθ οη, 105, 4.

IV. — MOIS ET JOURS.

Ἀδριανός, 94, 24; 137, 6.

Ἀθύρ, 114, 9.

εἰκάς, 106, 2.

Ἐπειφ, 133, 4; 140, 3.

Θάθ, 105, 3; 115, 20;

134, 6; 136, 5; 139, 4.

Μεσορή, 139, 2; 141, 2;

142, 4.

Μεχέρ, 111, 11; 128, 4.

νεομηνία, 105, 3.

Παῦνι, 98, 3; 110, 14;

126, 1; 138, 1.

Παχών, 91, 11; 97, 5; 100,

14; 103, 1, 6, 9; 116,

11; 121, 1; 127, 1.

Σεβαστός, 129, 4; 131, 4.

Σεβαστός ἀνεικητου Θεοῦ

μεγάλου Σωτήρος, 95,

11-13.

Φαμενώθ, 101, 22; 122,

1; 123, 1; 125, 1; 130,

5; 132, 1; 135, 4.

Φαρμούθι, 92, 2; 107, 5;

109, 16; 124, 1.

Χοίαχ, 106, 2; 120, 1.

V. — DIVINITÉS.

Ἄθηνᾶ, 93, 4.

Ἀνίκητος Θεός μέγας Σω-

τήρ, 95, 12-13.

Θοῆρις, 93, 4; 94, 10,

25, 27.

Ἰσις, 93, 4; 94, 10.

Σαρᾶπις, 93, 5; 94, 11.

σύνναοι Θεοί, 93, 5; 94,

12.

VI. — NOMS DE PERSONNES.

Ἄβραάμ (Αὐρ.), 105, 11.	Ἄρπαῆσις, f. de Thonâs, p.-f. d'Harpaësis, 93, 2.	Γυμνικός, p. de Képhalôn, 136, 3.
Ἄέτιος (Φλ.), 92, 3.	Ἄρπαῆσις, p. de Thonâs, g.-p. d'Harpaësis, 93, 2.	Δημήτριος, 99, 5; 104, 4; 109, 2.
Αἰλία Μοῦσα, 96, 6.	Ἄρπαῆσις, f. d'Harthônis, p. d'Harthônis, 94, 3.	Δῆμος, 97, 9.
Ἄκυλεῖνος, 117, 6, 16.	Ἄρφαῆσις, f. de Naaraus, 106, 3.	E. . ., 129, 4.
Ἄλεξάνδρα, 119, 7.	Ἄσκληῶς, percepteur des impôts en argent, 136, 1, 6; 137, 1, 7.	Εἰρηναῖος, 112, 3.
Ἄλκιμήδης, 109, 7.	Ἄσκληπιάδης, stratège, 96, 1.	Εἰῶτ, cf. Αὐρ. Ἀλλάμωνος, 107, 2, 5, 7, 8.
Ἄλλάμωνος (Αὐρ.), 107, 2, 8.	Αὐρήλιος, 105, 17; 143, 6.	Ἐπίμαχος (Αὐρ.), 113, 3.
Ἄλύπιος, 115, 1, 21.	Αὐρήλιος Ἄβραάμ, f. de Thonios, 105, 11.	Ἐπώνυχος, ou Apathès, f. de Héraclès, 135, 1; 137, 2.
Ἄμμωνία, 97, 9.	Αὐρήλιος Ἀλλάμωνος ὁ καὶ Εἰῶτ, f. de Prépositos, 107, 2.	Ἐριεῦς, p. de Panameus, 134, 2.
Ἄμμώνιος, f. de Panameus, 130, 1.	Αὐρήλιος Ἀπολιναρίου, stratège, 94, 1.	Ἐρμιόνη, 96, 2.
Ἄμώνιος, 141, 6.	Αὐρήλιος Ἐπίμαχος, 113, 3.	Ἐρμόδωρος, banquier, 125, 6; 126, 5.
Ἄντωνιος Φιλόξενος, 113, 1.	Αὐρήλιος Εὐλόγιος, 92, 4, 14.	Ἐρμόφιλος, banquier, 122, 2, 4; 123, 2, 3; 124, 4(?).
Ἄντ. . . .ς, f. de Thei. . . ., 109, 1.	Αὐρήλιος Θεόδωρος, f. de Théodôros, 105, 14.	Εὐλόγιος (Αὐρ.), 92, 4, 14.
Ἀπάθης, p. de Héraclès, 134, 3.	Αὐρήλιος Φιλόξενος, f. de Joannès, 108, 15.	Εὐτύχης, 100, 1; 117, 18.
Ἀπάθης, ou Eponychos, f. de Héraclès, 135, 1; 137, 3.	Ἄφύγχιος, p. de Sourènos, 110, 7.	Ἐφάρμοστος?, 98, 5, 22.
Ἀπιάνας, 111, 1.	A. . . φος, 92, 8.	Ἐφόνυχος, p. de Porégèbthis, 138, 3.
Ἀπολιναρίου (Αὐρ.), stratège, 94, 1.	Βητᾶς, f. de Théôs, 143, 3.	Ζωῖς, 116, 1.
Ἀπολλ. . . , 100, 1.		Ἡρακλείδης, f. de Tiépolémos, 99, 11.
Ἀπολλόδωρος, f. de Apoll. . . , 98, 8.		
Ἀρθῶνις, p. d'Harpaësis, g.-p. d'Harthônis, 94, 4.		
Ἀρθῶνις, f. d'Harpaësis, p.-f. d'Harthônis, 94, 3.		
Ἀρχάδιος, 92, 1.		

- Ἡρακλείδης*, f. de Théon, 103, 35.
Ἡρακλείδης, banquier, 120, 2, 5; 124, 2.
Ἡρακλείδης, fermier d'im-pôt, 133, 1.
Ἡρακλῆς, f. d'Apathès, 134, 3.
Ἡρακλῆς, p. d'Eponychos-Apathès, 135, 1; 137, 2.
Ἡρωνῖνος, 111, 10; 112, 2; 114, 8; 115, 20, 21.
Θαῆσις, f. de Thônis, 93, 3, 11.
Θατοῦς, 118, 22.
Θει . . . , p. d'Ant. . . . , 109, 1.
Θεόδωρος (Αύρηλ.), 105, 14.
Θεόδωρος, p. d'Aur. Théodoros, 105, 15.
Θεόπεμπτος, f. de Christophoros, 107, 6.
Θερβ . . . , 104, 1.
Θερμουθάριον, 103, 7, 32.
Θερμουῦθις, 126, 3; 127, 2.
Θέων, p. de Héracléidès, 103, 36.
Θέων, 119, 2.
Θεῶς, p. de Bèsas, 143, 3.
Θόνιος, p. d'Aurélios Abraham, 105, 11.
Θοισύτης, p. de Hôros, 139, 3.
Θωνᾶς, f. de Harpaësis, p. de Harpaësis, 93, 2.
Θῶνις, p. de Thaësis, 93, 3, 12.
Ἰάκωβος, 107, 1.
Ἰερακαπόλλων, f. de Pamôthès, 142, 5.
Ἰεραῤ, 101, 10.
Ἰσχυρίων, 114, 1.
Ἰωάννης, p. d'Aur. Philoxénos, 108, 15.
Κέφαλος, banquier, 128, 5.
Κέφαλος, p. de Pasémis, 136, 2.
Κεφάλων, f. de Gymnicos, 136, 3.
Κῆτις, p. de Senmôthis, 140, 6.
Κυρίλλη, 118, 10.
Μαιεῦρις, p. de Sééiatos, 128, 1.
Μαιεῦρις, f. de Hôros, 129, 1.
Μαμερτεῖνος (Πετρ.), 96, 3.
Μεγχῆς, p. de Menchès, 106, 5.
Μεγχῆς, f. de Menchès, 106, 9.
Μέγχις, f. de Chiliarchos, 140, 3.
Μήουιος Ὀνωρατιανός, préfet d'Égypte, 91, 1.
Μοῦσα (Αἰλ.), 96, 7.
Μουσαῖος (?), 96, 2.
Μυρισμός, 119, 2, 3, 4.
Νααραῦς, p. d'Harphaësis, 106, 3.
Νικύς, 101, 2.
Νωρβανός, f. de Parou . . . , 96, 4.
Ὀνωρατιανός, cf. *Μήουιος*.
Οὐικτωρεῖνος (Φούριος), 93, 7.
Οὐῖσπέλλιος, 98, 17.
Παᾶπις, f. de Phlias, 103, 5, 10, 13, 14, 20, 22, 26, 29, 37.
Παλᾶς, 111, 2.
Παμίνης, f. de Psansnôds, 140, 4, 7.
Παμώθης, 142, 5.
Παμώνθης, f. de Téods, 125, 4.
Παμώνθης, p. de Paponès, 131, 1.
Παν . . . , 131, 5.
Παναμεῦς, f. de Hérieus, 134, 2.
Παναμεῦς, p. d'Ammonios, 130, 2.
Πανεχώτης, f. de Pausiris, 104, 5, 11, 16.
Πάνισκος, collecteur d'im-pôts, 135, 1.
Πάνισκος, 134, 6.
Παπόνης, f. de Pamônthès, 131, 1.
Παρου . . . , p. de Norbanos, 96, 4.
Πασῆμις, f. de Képhalos, 136, 2.

- Πασῆμις**, 142, 6.
Πατήμις, p. de Psenchôn-
 sis, 120, 4; 121, 4;
 122, 3; 123, 2.
Παυσίρις, p. de Panécho-
 tès, 104, 5.
Πειμ(), f. de Chesmèsis,
 143, 3.
Πεκύσις, f. de Sôter, p.-f.
 de Pétosarapis, 94, 5.
Πετεεῦς, p. de Taseus, 103,
 2, 31.
Πετμενωφίς, percepteur,
 130, 6.
Πετοσαράπις, p. de Sôter,
 g.-p. de Pékysis, 94, 7.
Πετράνιος Μαμερτεῖνος, pré-
 fet, 96, 3.
Πετράνιος, 108, 18.
Πετσεῖρις, f. de Hôros,
 103, 3, 12, 34.
Πορεγέθθις, f. d'Ephony-
 cos, 138, 3.
Πρεπόσιτος, p. d'Aur. Alla-
 monos, 107, 2, 5, 8.
Προῖτος, 138, 5.
Πρώταρχος, p. de Ptolé-
 maios, 124, 3.
Πτολεμαῖος, f. de Prôtar-
 chos, 124, 3.

Ρουφῖνος (Φλ.), 92, 2.

Σαραπίων, 113, 22; 116, 1.
Σαταβοῦς, 95, 5.
Σεείατος, f. de Maieuris,
 128, 1.
Σεμῶθις, f. de Kêtis, 140,
 5.
Σεπίμιος Ταῦλος (Φλ.),
 92, 6.
Σουρῆνος, f. d'Aphynchios,
 110, 5.
Στέφανος, 98, 12.
Σύρος, 112, 1; 115, 3.
Σωτήρ, f. de Pétosarapis,
 p. de Pékysis, 94, 6.
Σωτήρ, percepteur des im-
 pôts en argent, 136, 1;
 137, 1, 7.

Ταήσιον, 118, 5.
Τασεῦς, f. de Pétéeus, 103,
 2, 31.
Ταῦλος, cf. Φλ. Σεπίμιος.
Τετείς, m. d'Harthônis,
 94, 5.
Τεῶς, p. de Pamonthès,
 125, 4.
Τεῶς, p. de Phatrès, 139,
 3.
Τληπόλεμος, p. de Héra-
 cleidès, 99, 11.

Φανίας, 95, 1.
Φατρῆς, f. de Téos, 139, 2.
Φίλειος, 92, 7.
Φιλόξενος (Ἄντ.), 113, 2.
Φιλόξενος (Αὐρ.), 108, 15.
Φιλώτας, 99, 1.
Φλάουῖος Ἄέτιος, 92, 3.
Φλάουῖος Ρουφῖνος, 92, 2.
Φλάουῖος Σεπίμιος Ταῦλος,
 92, 6.
Φλιάς, p. de Paapis, 103,
 5, 37.
Φούριος Οὐικτωρεῖνος, 93,
 6.

Χεσμῆσις, p. de Peim... ,
 143, 3.
Χεσφούσις, percepteur des
 taxes en argent, 134, 1.
Χιλίαρχος, p. de Menchis,
 141, 3.
Χριστόφορος, p. de Théo-
 pemptos, 107, 6.

Ψ... , 139, 5.
Ψανσῶς, p. de Paminis,
 140, 4, 7.
Ψεμῶθης, f. de Psoïs,
 132, 2.
Ψευχῶνσις, f. de Patèmis,
 120, 3; 121, 4; 122, 3;
 123, 2.
Ψόσις, p. de Psenmôthès,
 132, 2.

ῶρος, p. de Petseiris, 103,
 4, 34.
ῶρος, f. de Séeiatos, 128, 2.
ῶρος, p. de Maieuris, 129,
 1.
ῶρος, p. de Thotsutès,
 139, 3.
ῶρος, f. de Menchis, 141,
 4.
ῶρος, 132, 4.
 ...os, stratège de l'Apol-
 lonopolite, 91, 1.

VII. — NOMS GÉOGRAPHIQUES.

Ἀλθαιεύς, 98, 10.	Κάμινοι, 113, 4, 18.	94, 8; 98, 6; 103, 1.
Ἄνω τοπαρχία, 140, 5.	Κάτω τοπαρχία, 140, 1, 7.	Πέρσης, 103, 4.
Ἀπολλωνοπολείτης, 91, 2.	Κεραμεῖα, 132, 3.	Περσίνη, 103, 2; 104, 2.
Ἄραβία, 101, 10.	Κοίτης, 98, 4.	Σαθρώ, 111, 11; 115, 3,
Ἄφροδιτόπολις, 100, 2.	Κοπλίτης νομός, 107, 2.	20.
Βέβρυχος, 113, 23.	Μεμνόνεια, 125, 3; 126, 3;	Σκιπῶου (ἐποίκιον), 110,
Διοκλητιανοῦ πόλις, 107, 7.	127, 2; 139, 2.	1-2.
Διδὸς πόλις ἢ μεγάλη, 120,	Μέση τοπαρχία, 103, 4.	Σιεφάνου κλήρος, 98, 12.
1; 121, 2; 122, 2; 123,	μοναστήριον Φελ . . . μο.,	Σύμη, 107, 3, 9.
1; 124, 1.	107, 1, 2.	Τανάις, 103, 4.
Ἐρμοπολίτης, 96, 1.	Μουσαῖον? 96, 2.	Τῆις, 92, 9.
Ἐρμῶνθις, 117, 14; 125, 2;	Μουχινῶρ, 93, 11.	Φιλωτερίς, 111, 3.
126, 2; 127, 2.	Νῆσος Σοκνοπαίου, 95, 2.	Χάραξ, 135, 3; 136, 1; 137,
Εὐημερία, 106, 2; 112, 4.	Νότος καὶ Λίψ, 141, 3.	1; 142, 5; 143, 3.
Ἡρακλεοπολίτης (ὁ ὑπὲρ	Ὀξυρυγίτης, 92, 3, 7; 99,	Ὠφιεῖον, 131, 2.
Μέμφιν), 98, 4.	7.	
Θηβαῖς, 103, 1; 104, 1.	Ὀξυρυγιτῶν πόλις, 108, 2.	
	Ὀξυρύγγων πόλις, 93, 3;	

VIII. — TITRES, MÉTIERS, FONCTIONS.

ἀββάς, 107, 1.	ἐμμέλεια, 92, 5.	λίνοφος, 122, 2; 123, 2.
ἀλιεύς, 125, 3.	ἐπίτροπος, 117, 16.	λογιστής, 92, 3.
ἀπαιτητής, 135, 1.	ἐρημοφύλαξ, 95, 3.	μέτοχος, 125, 5; 135, 1.
γεωργός, 99, 2.	ἡγεμάν, 93, 7; 96, 3.	νομικάριος, 107, 6.
δεκανός, 95, 3.	ἡγούμενος, 107, 1.	ὁ πρὸς τῇ πύλῃ, 95, 1.
δεσπότης, 92, 1; 113, 6.	ιατρός, 92, 4.	παντοπώλης, 126, 2; 127,
εἰρήναρχος, 92, 8.	ιερεύς, 94, 28.	2.
	ιεροτέκτων, 93, 4; 94, 8.	

πράκτωρ, 130, 6. πράκτωρ ἀργυρικών, 134, 1; 136, 1; 137, 1. πρεσβύτερος, 107, 1. ρίπαριος, 92, 7. στρατηγός, 91, 1; 94, 2; 96, 1.	στρατιώτης, 115, 6, 16. συνιεροτέκτων, 94, 14. τελώνης, 133, 1. τραπεζίτης, 120, 5; 122, 4; 123, 3; 124, 5; 125, 6; 126, 5; 128, 5. ύπατία, 92, 1.	φροντιστής, 111, 3, 10; 112, 4; 113, 23; 114, 8; 115, 20, 21. χαλκεύς, 107, 3, 9; 113, 4. χειρισμός, 94, 20.
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

IX. — POIDS, MESURES, MONNAIES.

ἀρταβή, 140, 8. δίχωρον, 112, 7. δραχμή, 103, 11, 13, 15, 28, 33; 104, 14, 16; 106, 7, 8; 133, 3; 134, 4; 136, 3; 137, 4. κεράμιον, 111, 9.	κοτύλη, 103, 16. μάνδαξ, 110, 8, 10. μέτρον θησαυροῦ, 100, 9. μέτρον μέγα, 101, 15. μάϊον, 138, 4. νομισμάτιον, 105, 2, 7, 12; 107, 3, 10.	ὄβολός, 130, 3. πενταξεσλιαῖος, 102, 4. τετραξεσλιαῖος, 102, 5. τετράβολον, 129, 2.
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

X. — IMPÔTS ET TAXES.

ἀλιτικ() cf. τέλος ἀλι- τικ() μυλω(). ἀργυρικά, 134, 1; 136, 1; 137, 1. βαλανευτικόν, 130, 3; 135, 2. γεωμετρία, 134, 3. δημόσια, 100, 10. διακοσιοστή λινύφων, 122, 2; 123, 2. ἐκατοστή, 95, 2. ἐνοίκιον, 136, 2.	ἰχθυρά, 133, 3. καθῆκον ἄχυρον, 138, 2-3. λαογραφία, 128, 3; 130, 2; 132, 3; 135, 2. μέτρημα, 139, 1; 141, 1; 142, 1; 143, 1. μυλω(), cf. τέλος ἀλι- τικ() μυλω(). πεντηκοστή, 95, 2.	συναίρεμα, 140, 1. τέλος ἀλιτικ() μυλω(), 137, 3-4. τελώνια, 133, 2. τετάρτη ἀλιέων, 125, 3. τιμὴ ὀθονίων βασιλικῶν, 120, 3; 121, 3. τιμὴ οἴνου, 121, 3. τρίτη περισίτερων, 124, 2. χωματικόν, 129, 1; 131, 1, 2.
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

XI. — INDEX GÉNÉRAL.

- ἀββάς*, 107, 1.
ἀβλαβής, 108, 8.
ἀγνεύειν, 94, 22.
ἀγράμματος, 108, 19.
ἀγυιά, 103, 5; 104, 5.
ἀδελφή, 118, 13.
ἀδελφός, 92, 7; 110, 5;
 116, 8; 117, 3, 10.
αἰρεῖν, 103, 22, 30.
ἀκούειν, 107, 7.
ἀλιεύς, 125, 3.
ἀλλά, 115, 11.
ἀλλάττειν, 102, 12.
ἄλλος, 103, 10, 15, 28,
 34; 104, 12; 108, 5;
 109, 4; 139, 4; 141, 5,
 6; 143, 4, 5.
ἀμβλυοπεῖν, 113, 10.
ἀμελεῖν, 117, 11.
ἀμπελοουργοῦ, 101, 11.
ἀμφότερος, 94, 7; 103, 4.
ἄν, 94, 29; 117, 1, 9, 13.
ἀνάβασις, 117, 8.
ἀνάγκη, 115, 5.
ἀναλαμβάνειν, 103, 6; 104,
 6.
ἀνάλωμα, 111, 4.
ἀναμφιβόλως, 107, 4.
ἀναχωρεῖν, 97, 1.
ἀνδροκοιτεῖν, 103, 18.
ἀνέγκλητος, 103, 22.
ἄνευ, 113, 13, 15.
ἀνήρ, 103, 3, 12.
ἀνθρώπινος, 103, 21.
- ἄνθρωπος*, 113, 8.
ἀντί, 103, 9.
ἀντίγραφον, 93, 1.
ἀντιπαραδιδόναι, 108, 12.
ἀνυπερθέτως, 101, 7; 105,
 9.
ἀξιούν, 108, 18.
ἀπαιτητής, 135, 1.
ἄπαξ, 103, 14.
ἀπελεύθερος, 100, 1; 101, 2.
ἀπεργάζεσθαι, 105, 2.
ἀπέχειν, 103, 12; 104, 15;
 139, 6.
ἄπληγος, 92, 11.
ἄπλοῦς, 105, 10; 108, 14.
ἀπό, 92, 4; 93, 3, 12, 14;
 94, 8; 98, 12; 99, 1;
 100, 3; 101, 7; 103,
 4, 5, 6, 33; 104, 4,
 5, 10; 105, 3; 107, 3,
 7, 9; 109, 9, 13; 110,
 1; 112, 5; 113, 4, 11;
 115, 7; 121, 3; 136, 3.
ἀπογράφειν, 93, 8.
ἀπογραφή, 93, 10.
ἀποδιδόναι, 101, 6; 103,
 14, 24; 105, 13; 106,
 9; 108, 10, 16; 117,
 18.
ἀπολαμβάνειν, 117, 2, 6.
ἀπολέγειν, 98, 13.
ἀπολείπειν, 96, 5; 109, 1.
ἀπολύειν, 111, 2; 113, 24.
ἀποπληροῦν, 113, 26.
- ἀποστέλλειν*, 109, 11; 114,
 2; 115, 6; 118, 7.
ἀποτίνειν, 103, 26; 106,
 13.
ἀργυρικά, 134, 1; 136, 1;
 137, 1.
ἀργύριον, 98, 21; 103, 11,
 13, 15, 27, 28, 33;
 104, 13; 106, 8; 109, 9.
ἀργυροῦς, 108, 9.
ἀρέσκειν, 102, 2.
ἀριθμός, 105, 1.
ἀριστερός, 103, 38.
ἄρουρα, 98, 16, 19, 23;
 99, 12; 100, 5.
ἄρταβή, 140, 8.
ἀρτίδιον, 94, 26.
ἀρτοκοπεῖον, 108, 1, 12.
ἀσθένεια, 113, 11.
ἀσπάζεσθαι, 116, 2, 7;
 118, 12, 15; 119, 6.
ἀστίχον, 92, 12.
ἀσφάλεια, 107, 4, 6, 7, 8.
αὐτίθεν, 103, 12.
αὐτίθι, 91, 3; 98, 17.
αὐτός, et ses cas, 92, 5,
 10; 96, 7; 97, 3, 6;
 98, 11; 100, 16; 103,
 5, 8, 9, 14, 15, 16,
 24, 27, 30, 36; 104,
 9, 10, 11; 105, 2, 15;
 106, 6; 107, 2, 4; 108,
 2, 3, 4, 12; 109, 11;
 111, 4, 7; 112, 10;

113, 20; 116, 6; 117, 14; 118, 8, 11, 14; 125, 3; 127, 2; 139, 5; 141, 5, 6; 143, 4, 5.
αὐτόσε, 109, 15.
ἀφιέναι, 117, 4, 15.
ἄχυρον, 100, 11; 138, 3.

βαλανευτικόν, 130, 3; 135, 2.
βάλλειν, 115, 8.
βασιλικός, 120, 3; 121, 3.
βέβαιος, 107, 5.
βιβλίδιον, 92, 6.
βλάδη, 101, 17.
βλάβος, 103, 27.
βορράς, 93, 14; 108, 1.
βούλεσθαι, 91, 7; 103, 24; 107, 4; 108, 11; 118, 12, 25.

γάλα, 103, 8; 104, 9.
γάρ, 109, 1; 116, 4.
γείτων, 98, 16; 100, 7.
γένημα, 101, 7; 139, 1; 140, 2; 141, 1; 142, 1; 143, 1.
γεουχεῖν, 96, 4.
γεωμετρία, 134, 3.
γεώργιον, 109, 3.
γεωργός, 99, 2.
γίγνεσθαι, 102, 5; 103, 21; 105, 9; 108, 3; 109, 10; 110, 9; 115, 9, 13.
γόνυ, 103, 38.
γράμμα, 100, 17; 103, 36; 105, 15; 111, 7, 10.

γραμμάτιον, 105, 10.
γράφειν, 100, 16; 101, 14; 103, 26, 36; 105, 15; 108, 14, 18; 109, 13; 116, 4; 117, 3, 9, 12, 14; 119, 5.
γυνή, 103, 35.

δάκτυλος, 106, 4.
δαπάνη, 103, 11; 115, 15.
δέ, 94, 22; 97, 6; 103, 8, 14, 15, 24, 25; 104, 9; 109, 2, 5, 6, 12; 113, 22; 115, 3, 15; 117, 16.
δεῖσθαι, 96, 7; 113, 7, 21; 115, 12.
δέκα, 130, 2; 134, 4.
δέκατος, 95, 7.
δεξιός, 98, 8; 106, 6.
δεσπότης, 92, 1; 113, 6.
δεσποτικός, 105, 1.
δέχεσθαι, 112, 9.
δή, 103, 12.
δηλοῦν, 91, 3.
δημόσιον, 103, 28.
δημόσιος, 92, 4; 99, 4; 100, 10.
διά, 92, 7; 103, 14; 105, 16; 108, 20; 113, 5, 26; 134, 2; 139, 3, 5; 141, 3.
διάγνωσις, 96, 8.
διαγράφειν, 129, 1; 130, 1; 131, 1.
διάθεσις, 92, 10.
διαθήκη, 96, 6.

διακεῖσθαι, 108, 1.
διακόσιοι, 102, 3, 14, 28.
διακοσιοστή, 122, 2; 123, 2.
διαπορεύειν, 97, 7.
διάταξις, 113, 21.
διαφέρειν, 115, 2.
διαφθείρειν, 103, 18.
διδόναι, 94, 26; 105, 6; 111, 6; 112, 9; 114, 4.
διεντυχεῖν, 113, 29.
δίκαιον, 108, 5.
δίμοιρος, 141, 5.
δίό, 113, 7; 119, 5.
δισχίλιοι, 120, 4; 122, 3.
δίχωρον, 112, 7.
διῶρυξ, 115, 4, 12.
δοκεῖν, 113, 17; 116, 3.
δόκιμος, 105, 1.
δουλεία, 103, 6.
δουλικός, 103, 32.
δραχμή, 103, 11, 13, 15, 28, 33; 104, 14, 16; 106, 7, 8; 133, 3; 134, 4; 136, 3; 137, 4.
δύνασθαι, 115, 15.
δύο, 99, 12; 103, 16, 32; 104, 9; 112, 7; 141, 5; 142, 6.
δάδεκα, 135, 3.
δωδέκατος, 98, 1; 103, 1; 106, 10.
ἐάν, 94, 22; 103, 21, 22, 24, 25, 30; 106, 12; 109, 1; 116, 4, 5; 117, 5; 118, 8.
ἐαυτοῦ et ses cas, 103, 3.

ἐγγράφως, 92, 9.
ἐγγυᾶν, 103, 35.
ἐγγυος, 103, 2, 12.
ἐγχειρεῖν, 103, 23.
ἐγὼ et ses cas, 91, 3, 6;
 93, 10, 11; 96, 6; 100,
 5, 10; 101, 4; 102, 2;
 105, 2, 4, 9, 10, 13,
 16; 107, 6; 108, 8, 17,
 20; 109, 8, 12; 110,
 4; 113, 1, 5, 8, 11,
 13, 20; 116, 2, 3, 9;
 117, 3, 9, 12, 16; 118,
 1, 8, 13, 17.
ἔθος, 115, 17.
εἰ, 105, 7; 113, 17; 115,
 12; 117, 1, 5, 13.
εἰδέναι, 100, 17; 103, 36;
 105, 15; 116, 4; 117,
 1, 2, 12; 119, 5.
εἶδος, 108, 13.
εἰκός, 106, 2.
εἴκοσι, 98, 15.
εἰματισμός, 103, 10; 104,
 11.
εἶναι, 100, 9; 101, 10,
 15; 103, 22, 29; 108,
 4, 19; 109, 8; 113, 5,
 20; 115, 4, 17.
εἶς, 105, 3, 7; 107, 3;
 110, 9; 116, 3; 130, 3;
 141, 4.
εἰς, 94, 29; 99, 8; 101,
 4; 103, 3, 6, 10, 14,
 28, 35; 104, 3; 105,
 12; 109, 14; 111, 4;
 133, 2; 138, 2.

εἰσιέναι, 100, 3.
ἐκ ου ἐξ, 91, 3; 92, 6; 98,
 21; 99, 4; 103, 13, 14,
 29, 30; 105, 6; 106,
 14; 109, 14; 130, 4.
ἐκαστος, 108, 9.
ἐκατόν, 106, 7.
ἐκβαίνειν, 100, 11.
ἐκβοᾶν, 91, 3.
ἐκεῖσε, 113, 19, 24.
ἐκπορεύεσθαι, 109, 13.
ἐκτισσις, 103, 3, 35; 104, 3.
ἐκτος, 102, 10; 107, 5;
 139, 5; 140, 8; 142, 6.
ἐκτρέφειν, 103, 32.
ἐλαιον, 103, 16.
ἐλεεῖν, 113, 10.
ἐλλείπειν, 103, 23.
ἐλλιπής, 115, 3.
ἐμός, 107, 5; 113, 21.
ἐμποκος, 109, 13.
ἐν, 93, 10; 94, 24; 98, 3;
 101, 7, 9, 10; 102, 8;
 11; 103, 1, 5; 104, 5;
 106, 2; 108, 2, 3, 4;
 113, 18, 20; 115, 3, 4,
 12, 13; 117, 14; 121,
 2; 122, 2; 123, 1; 124,
 1; 125, 2; 126, 2; 127,
 2.
ἐνδεκα, 143, 4.
ἐνεδρεύειν, 105, 5.
ἐνιαυτός, 103, 13, 15; 105,
 3, 5, 8.
ἐνιστάναι, 93, 8; 99, 8;
 102, 9; 103, 6; 104, 6,
 10; 105, 4; 106, 10.

ἐνοίκιον, 108, 8, 10, 17;
 136, 2.
ἐξ, 111, 9; 129, 2; 131,
 2; 134, 4.
ἐξακόσιοι, 124, 3.
ἐξαποστέλλειν, 109, 8.
ἐξεῖναι, 105, 4.
ἐξέρχεσθαι, 117, 8; 118, 6.
ἐξήκοντα, 101, 5; 103, 11,
 13, 15, 33.
ἐπακολουθεῖν, 91, 6.
ἐπάναγκες, 105, 6.
ἐπάναγκος, 103, 16; 104,
 8.
ἐπανέρχεσθαι, 113, 17.
ἐπεί, 115, 2; 118, 5.
ἐπειδή, 116, 2.
ἐπερωτᾶν, 105, 11, 14.
ἐπί, 96, 2, 3; 100, 4; 103,
 8, 15, 23, 24, 32; 105,
 2, 3; 108, 1, 13; 114,
 3; 120, 1, 2; 121, 1,
 2; 122, 1, 2; 123, 1,
 3; 124, 1; 125, 2; 126,
 2; 127, 1.
ἐπιβάλλειν, 103, 18, 21.
ἐπιγονή, 103, 4; 104, 4.
ἐπιγράφειν, 103, 34.
ἐπιδιδόναι, 92, 6, 14; 97,
 3; 104, 11.
ἐπιθεωρεῖν, 92, 8, 10.
ἐπικνεῖν, 103, 19.
ἐπιμέλεια, 103, 17.
ἐπιμέλεσθαι, 109, 5.
ἐπιστέλλειν, 92, 5.
ἐπιστολή, 117, 12 (?), 15.
ἐπιστόλιον(?), 117, 12.

- ἐπιτήδειος*, 108, 6.
ἐπιτιθέναι, 103, 7; 104, 7.
ἐπίτιμον, 103, 28.
ἐπιτρέπειν, 113, 22.
ἐπίτροπος, 117, 16.
ἐπιφέρειν, 101, 16.
ἐποίκιον, 110, 1.
ἐπίά, 98, 15; 108, 9.
ἐπ'ακαιδέκατος, 103, 5, 9.
ἐργάζεσθαι, 113, 19.
ἐργατεία, 115, 8.
ἐργάτης, 109, 2.
ἔργον, 113, 12, 25; 115, 4, 5, 8.
ἔρχεσθαι, 116, 6.
ἐσάγειν, 95, 5, 6.
ἐσαποστέλλειν, 118, 10.
ἕτερος, 103, 19, 22.
ἔτι, 103, 5, 8; 104, 9.
ἐτοίμως, 107, 4.
ἔτος, 94, 23; 98, 1, 7, 10, 14; 99, 9; 100, 4; 102, 9; 103, 1, 8, 11, 15, 32; 104, 13; 105, 4; 106, 5; 120, 1, 121, 1; 122, 1; 123, 1; 124, 1; 125, 1; 126, 1; 127, 1; 133, 4; 138, 1.
εὐαγής, 107, 1.
εὐγένεια, 108, 12.
εὐδοκεῖν, 103, 37.
εὐμαρῶς, 115, 10.
εὐρησιλογία, 106, 12.
εὐρίσκειν, 116, 6.
εὐσταθμος, 105, 1.
εὐχάρακτος, 105, 1.
εὐχεσθαι, 110, 13; 112, 12; 114, 7; 115, 18; 118, 4, 18.
εὐχή, 113, 5.
ἔχειν, 93, 14; 94, 20; 96, 7; 101, 3; 103, 27, 33; 105, 12; 106, 6; 107, 3, 4; 108, 7; 112, 5; 113, 24; 115, 11, 14; 117, 6, 17; 133, 2; 134, 3; 135, 2; 136, 2; 137, 3.
ἔως, 117, 9.
ζύγωμα, 115, 5.
ἦ, 94, 20; 103, 27.
ἡγεμονικός, 96, 8.
ἦδη, 116, 5; 117, 11.
ἡγούμενος, 107, 1.
ἡμεῖς et ses cas, 92, 1; 94, 26; 115, 3, 11; 116, 8.
ἡμέρα, 104, 6; 108, 9; 141, 5, 6.
ἡμέριος, 108, 10, 17.
ἡμέτερος, 113, 18.
ἡμιολία, 103, 27.
ἡμισυς, 98, 15; 108, 11; 117, 8; 132, 2; 139, 3; 141, 4; 143, 5.
ἡνίκα, 94, 21.
Θεός, 93, 5; 94, 10; 116, 2.
Θεοφιλέστατος, 107, 1.
Θηλάζειν, 103, 8.
Θηλυκός, 103, 6; 104, 7.
Θησαυρός, 139, 1; 141, 1; 142, 1; 143, 1.
Θυγάτηρ, 118, 2, 21; 140, 3, 6.
Θυγατριδῆ, 96, 6.
ἴδιος, 101, 4; 103, 8; 104, 9.
ἰερόν, 94, 9, 25.
ἴνα, 91, 6; 109, 6; 113, 12; 115, 7, 13; 116, 6; 119, 5.
ἰνδικτίων, 102, 10; 105, 4; 107, 5.
ἴσος, 103, 29.
ἰσίδαναι, 103, 9.
ἰχθυηρά, 133, 3.
καθά, 103, 26.
καθάπερ, 109, 4.
καθαρός, 100, 8.
καθήκειν, 138, 3.
καθότι, 103, 34.
καθώς, 115, 16.
καινός, 115, 12.
κάμηλος, 95, 5.
κατά, 93, 6, 9; 94, 23; 96, 4, 6, 8; 97, 3; 103, 3, 11, 16; 104, 13; 108, 2.
καταλαμβάνειν, 117, 11.
κατεπείγειν, 115, 10.
κάτω, 91, 2.
κελεύειν, 93, 6.
κένωμα, 101, 13.
κεράμιον, 111, 9.
κέρμα, 117, 6.

κλειδοστιατεῖν, 117, 8.
 κληρονόμος, 96, 5.
 κληῖρος, 98, 12.
 κοινωνικός, 93, 16.
 κολόβιον, 118, 9.
 κομίζεω, 109, 6.
 κοπρία, 103, 6.
 κοτύλη, 103, 16.
 κοῦφον, 102, 7.
 κράτιστος, 93, 7; 96, 3.
 κρειθο... , 99, 16.
 κρύπτειν, 97, 2.
 κτήμα, 101, 9.
 κυρία, 116, 5; 118, 1.
 κύριος (subst.), 103, 2,
 35; 104, 2; 110, 4;
 113, 1; 116, 7, 11.
 κύριος (adj.), 101, 15, 31;
 105, 10; 107, 4; 108,
 14.
 κώδιον, 109, 12.
 κώμη, 91, 2; 92, 8; 93,
 10; 98, 3; 99, 1; 113,
 4, 18.
 κωμητικός, 115, 13.
 λάγυρος, 101, 5.
 λαμβάνειν, 100, 11; 103,
 27; 111, 6; 117, 13;
 119, 4.
 λαμπρός, 92, 2.
 λαογραφία, 128, 3; 130,
 2; 132, 3; 135, 2.
 λέγειν, 108, 13.
 λευκόφαιος, 109, 12.
 ληνός, 101, 7.
 λιβάριον, 118, 6.

λινυφος, 122, 2.
 λίψ, 93, 14; 98, 17; 108,
 2.
 λόγος, 104, 13; 105, 12;
 108, 8; 111, 5; 112, 9.
 μαθητής, 113, 19.
 μάνδαξ, 110, 8, 10.
 μανθάνειν, 115, 3.
 μαρτυρεῖν, 107, 7.
 μέγας, 93, 6, 15; 94, 12;
 101, 15; 120, 1; 121,
 2; 122, 2; 123, 1.
 μελίχρως, 103, 38.
 μέμψις, 91, 5.
 μέν, 103, 22; 118, 3.
 μέντοι, 105, 7.
 μέρος, 93, 12.
 μέσος, 103, 4.
 μετά, 92, 1; 98, 13; 103,
 2, 27; 104, 2; 107, 5.
 μέτοχος, 125, 5; 135, 1.
 μέτρημα, 139, 1; 141, 1;
 142, 1; 143, 1.
 μέτρον, 100, 9; 101, 11,
 15.
 μή, 100, 16; 103, 18, 21,
 24, 26, 36; 105, 4,
 15; 116, 3, 4; 117, 5,
 8, 10, 11, 17.
 μηδέ, 103, 19; 116, 3.
 μηδεῖς, 91, 5.
 μήν, 94, 24; 95, 11; 97,
 7; 103, 6, 16; 105, 3;
 131, 4.
 μήτε, 94, 20; 105, 5.
 μήτηρ, 93, 3, 11; 94, 5;

98, 6; 116, 1, 10; 118,
 1, 21.
 μητρόπολις, 139, 1; 141,
 1; 142, 1; 143, 1.
 μισθός, 105, 3; 113, 13.
 μισθοῦν, 99, 4; 100, 15.
 μίσθωσις, 108, 7, 14, 16.
 μοναστήριον, 107, 1.
 μόνον, 110, 11.
 μόνος, 94, 23.
 μυλαῖον, 108, 3.
 μαῖον, 138, 4.
 νεκρός, 92, 11.
 νεομηνία, 105, 3.
 νεός, 100, 8.
 νέειν, 108, 1.
 νομή, 108, 7, 13.
 νομίζεω, 116, 2.
 νόμισμα, 104, 14.
 νομισμάτιον, 105, 2, 7, 12;
 107, 3, 10.
 νομικάριος, 107, 6.
 νομός, 96, 5; 106, 3; 107,
 2.
 νόσημα, 92, 12.
 νῦν, 117, 10.
 ξύλον, 114, 3.
 ὄβολός, 130, 3.
 ὀγδοήκοντα, 106, 7.
 ὄγδοος, 98, 14; 124, 2;
 141, 6, 7.
 ὅδε et ses cas, 96, 5.
 ὅθεν, 92, 10.
 ὀθόνιον, 120, 3; 121, 3.

οἰκία, 93, 9, 12; 103, 2.
 οἶκος, 98, 21; 103, 14.
 οἶνος, 101, 5, 6, 13; 102,
 11, 13; 111, 9.
 ὀκτακόσιοι, 125, 5.
 ὀκτώ, 106, 4; 137, 4.
 ὀλιγοψυχεῖν, 117, 10.
 ὀλοκληρεῖν, 118, 4.
 ὀμνύειν, 94, 15; 99, 2.
 ὀμοίως, 109, 2; 140, 6;
 141, 5.
 ὀμολογεῖν, 98, 5, 13, 18;
 101, 3; 103, 2, 7, 12,
 17, 22; 104, 1, 8; 105,
 11, 14; 106, 3, 9, 13;
 107, 3; 108, 15; 113,
 27.
 ὀμολογία, 103, 31.
 ὀμως, 116, 5.
 ὀνομα, 103, 7; 132, 1; 139,
 5; 140, 6; 141, 3; 142,
 5; 143, 3, 4, 5.
 ὀνος, 95, 6.
 ὀξος, 112, 6.
 ὀξίς, 92, 12.
 ὀξύτης, 102, 11.
 ὀπότεν, 107, 4.
 ὀπως, 113, 10.
 ὀρᾶν, 97, 8; 117, 5.
 ὄs et ses cas, 13, 14; 96,
 7; 98, 13, 16; 101,
 11; 103, 6, 7, 21, 25,
 30; 104, 6, 7; 109,
 13; 111, 5; 112, 5, 9;
 120, 2; 121, 2; 122, 2;
 123, 2.
 ὄσος, 113, 12, 23, 25.

ὄσπερ, 92, 13; 101, 6;
 108, 10.
 ὄσῆς, 103, 27.
 ὄτι, 100, 7; 117, 2, 13.
 οὐδεῖς, 96, 8; 117, 4.
 οὐδέπω, 103, 25.
 οὐλή, 103, 38; 106, 4.
 οὖν, 103, 16.
 οὗτος, 91, 5; 92, 10; 101,
 14; 103, 3, 7, 14, 23,
 24; 104, 3; 108, 6, 7;
 117, 15.
 ὀφείλειν, 103, 25.
 ὀφθαλμός, 113, 9.
 παιδίον, 109, 5; 118, 14,
 16.
 πανταχῆ, 101, 16.
 πανταχόθεν, 115, 14.
 παντοπόλης, 126, 2; 127,
 2.
 παρά, 91, 6; 92, 4; 93, 2;
 94, 3; 96, 2; 97, 9;
 98, 19; 101, 4, 7; 103,
 5, 12, 27; 104, 15;
 105, 2, 5, 9; 106, 6;
 107, 7; 109, 7; 111, 1,
 4, 7; 112, 5, 10; 113,
 3, 6; 114, 1; 115, 1,
 3, 21; 117, 6; 118, 21;
 119, 3.
 παράδεισος, 93, 15.
 παραδιδόναι, 103, 20; 112,
 3; 138, 1.
 παραθηλάζειν, 103, 19.
 παραλαμβάνειν, 103, 5;
 108, 14.

παρακαλεῖν, 117, 4.
 παραλήμψις, 111, 8; 112,
 10.
 παρασυγγραφεῖν, 103, 26.
 παραχρήμα, 106, 6.
 παραχωρεῖν, 98, 8.
 παρεῖναι, 105, 15.
 παρέχειν, 98, 22; 101, 12;
 102, 7; 107, 4; 108, 8;
 110, 3; 113, 14; 115,
 17.
 παῖς, 93, 16, 20; 100, 10;
 101, 16; 103, 2, 11,
 17, 30; 105, 10, 13;
 108, 5, 17; 109, 4; 113,
 26; 115, 7, 11; 116, 8;
 118, 3.
 πάσχειν, 103, 21.
 πέμπειν, 116, 3, 6.
 πεντακόσιοι, 126, 4.
 πενταξεσθιαῖος, 102, 4.
 πέντε, 98, 16, 20; 132, 3.
 πενήκοντα, 98, 10; 106, 5.
 περὶ, 91, 4; 92, 10; 96,
 7; 109, 2.
 περιγίγνεσθαι, 100, 6.
 περιοδεία, 109, 14.
 περιπίπτειν, 92, 12.
 περιστρεφών, 124, 2.
 πῖλα, 108, 4.
 πῖθος, 101, 12.
 πλήρης, 103, 13.
 πληροῦν, 103, 14; 107, 4;
 109, 7.
 ποιεῖν, 103, 17, 24, 26,
 34; 108, 16; 109, 4;
 115, 2; 117, 1, 13.

πόλις, 92, 5; 93, 3.
 πολύς, 118, 19.
 ποτισμός, 115, 9.
 πούς, 113, 6.
 πράκτωρ, 130, 6; 134, 1;
 136, 1; 137, 1.
 πράξις, 103, 29; 105, 9.
 πρεσβύτερος, 107, 1.
 πρεσβύτης, 113, 8.
 πρίν, 115, 9.
 πρό, 118, 3.
 προαιρεῖν, 113, 16.
 προγράφειν, 103, 29; 105,
 12, 13; 108, 16.
 προέρχεσθαι, 96, 2.
 προκεισθαι, 98, 23; 100,
 15; 101, 13; 103, 24,
 34, 35, 37; 105, 14;
 107, 5, 6; 108, 17.
 πρός, 93, 8; 94, 28; 95,
 1; 96, 7; 100, 7, 10;
 103, 18, 25; 109, 15;
 113, 24; 115, 4, 6, 10;
 116, 5.
 προσαγγελία, 97, 4.
 προσδιαγράφειν, 129, 2;
 130, 4; 131, 2.
 πρόσδοσις, 94, 20.
 προσομολογεῖν, 98, 18.
 προσίασις, 103, 17.
 προσλαττεῖν, 103, 20.
 προσφωνεῖν, 92, 9, 13.
 πρότερον, 93, 11.
 προχειρίζειν, 94, 13.
 προχρεία, 105, 6, 12.
 πρώτος, 103, 13; 105, 4.
 πύλη, 95, 1.

πυρός, 100, 8; 140, 8.
 ρυπαρός, 134, 4; 135, 3;
 136, 3, 4; 137, 4, 5.
 ρώνυσθαι, 109, 16; 110,
 12; 112, 11; 114, 6;
 115, 17; 116, 9; 118,
 17.
 σαυτοῦ et ses cas, 109, 5;
 117, 2.
 σεβαστός, 98, 21.
 σήκωμα, 102, 3, 14.
 σημειοῦν, 129, 4; 131, 5;
 132, 4; 134, 6; 136, 6;
 137, 7, 8; 139, 5; 141,
 7; 142, 6; 143, 6.
 σίδηρος, 113, 14.
 σιτικός, 100, 5.
 σός, 92, 5.
 στοιχεῖν, 107, 6.
 στρατιώτης, 115, 6, 16.
 σπρόβιλος, 108, 3.
 σπρωγυλοπρόσωπος, 103,
 38.
 σύ et ses cas, 92, 6; 97,
 3; 101, 4, 6, 12; 102,
 7, 8; 105, 2, 5, 7, 9;
 107, 3, 4; 109, 10, 13,
 15; 110, 12; 112, 6,
 12; 113, 6, 12, 27;
 114, 7; 115, 18; 116,
 2, 4, 5; 117, 5, 9,
 11; 118, 16; 119, 5.
 συγγραφή, 103, 3, 31;
 104, 3.
 συμφανής, 103, 21.

συμφωνεῖν, 105, 13; 108,
 17.
 σύν, 93, 15; 116, 2.
 συναίρεμα, 140, 1.
 συνήθης, 114, 4.
 σύνναος, 93, 5.
 συντηρεῖν, 113, 11.
 σχεδόν, 113, 9.
 σῶμα, 92, 11.
 σωμάτιον, 103, 7, 11, 19,
 20, 23, 32; 104, 7.
 τάξις, 91, 3.
 ταπητάριος, 105, 11.
 τάττειν, 120, 1; 121, 1;
 122, 1; 123, 1; 124, 1;
 125, 2; 126, 2; 127, 1;
 128, 3.
 ταυρικόν, 114, 2.
 ταχέως, 115, 8.
 -τε, 97, 3; 104, 15; 105,
 9; 115, 5.
 τελεῖν, 95, 4; 113, 12.
 τελειοῦν, 105, 16; 108, 20.
 τέλος, 137, 3.
 τελώνης, 133, 1.
 τελωνία, 133, 2.
 τέμνειν, 118, 9.
 τέσσαρες, 136, 4; 139, 3;
 143, 4.
 τέταρτος, 98, 15(?); 125,
 3; 139, 4; 141, 4.
 τετρακαιεικοστός, 140, 9.
 τετρακισχίλιοι, 123, 3.
 τετραξοστίατος, 102, 5.
 τετραπλοῦς, 117, 14.
 τετράβολοι, 129, 2.

- τέχνη, 105, 2.
τιθέναι, 103, 31; 107, 7;
116, 4.
τιθηνεῖν, 103, 8.
τιμή, 98, 20; 102, 2; 121, 3.
τίμιος, 119, 1.
τις, 103, 21; 115, 4, 12;
117, 1, 13.
τοιγαροῦν, 91, 4.
τόκος, 106, 8, 14; 117, 2.
τοπαρχία, 103, 4; 104, 2.
τόπος, 93, 14; 109, 15.
τράπεζα, 120, 2; 121, 2;
122, 2; 123, 1; 124, 2;
125, 2; 126, 2; 127, 2.
τραπεζίτης, 120, 5; 122,
4; 123, 3; 124, 5; 125,
6; 126, 5; 128, 5.
τρεῖς, 105, 1; 140, 8.
τρέφειν, 103, 8, 23, 25.
τριάκοντα, 102, 3; 108, 9.
τρισχίλιοι, 124, 4; 127, 2.
τρίτος, 124, 2; 126, 3;
141, 6.
τροφεία, 103, 10, 33.
τροφή, 114, 5.
τρύγη, 101, 7; 102, 8.
τύχη, 94, 19; 113, 27.

ὕγιαίνειν, 109, 6.
ὕδωρ, 115, 11, 14.
υἱός, 105, 11, 15; 107, 2,
8; 108, 15; 110, 6;
128, 2; 141, 4.
ὕλιστός, 112, 6.
ὕμεις et ses cas, 115, 6,
17; 118, 4, 18.

ὕπαναχωρεῖν, 105, 5.
ὕπάρχειν, 93, 10; 98, 11;
100, 5; 103, 30; 105,
10.
ὕπερ, 100, 16; 103, 11,
13, 36; 105, 15; 108,
18; 129, 1; 130, 2;
131, 1, 2; 132, 2; 134,
3; 135, 2; 136, 2; 137,
3; 139, 2; 140, 4, 7;
141, 3; 142, 5; 143, 3.
ὕπερθεσις, 106, 12.
ὕπηρετεῖν, 113, 7, 16.
ὕπό, 92, 5, 6; 93, 6; 94,
14, 27; 96, 6; 103,
10; 104, 11.
ὕπογρ. . . , 105, 17.
ὕπογραφή, 107, 5.

φαίνειν, 103, 25.
φαν. . . , 98, 17.
φάναι, 113, 25.
φίλος, 112, 2.
φόρος, 100, 6.
φούρναξ, 108, 4.
φρέαρ, 108, 6.
φροντίζειν, 91, 4; 109, 3.
φροντίς, 115, 2.
φροντιστής, 111, 3, 10;
112, 4; 113, 23; 114,
8; 115, 20, 21.
φρούριον, 97, 8.
φυλάττειν, 108, 8.
φυπε, 138, 4.

χαίρειν, 91, 2; 95, 4; 100,
2; 101, 3; 107, 3; 112,
2; 116, 1; 118, 2; 119,
1.
χαλλεύς, 107, 3; 113, 4.
χαλλός, 109, 7; 125, 5;
126, 4; 133, 3.
χάρις, 113, 27.
χείρ, 103, 14.
χειρισμός, 94, 20.
χιλίοι, 98, 21; 125, 5;
126, 4.
χορηγεῖν, 103, 9, 16.
χόρτος, 110, 7.
χρεία, 101, 4; 117, 5.
χρεωσιτεῖν, 107, 3.
χρήζειν, 115, 5.
χρησθήρια, 93, 15; 108,
5, 13.
χρόνος, 103, 8, 16, 23,
25; 118, 19.
χρυσίον, 105, 12.
χρυσός, 107, 3, 10.
χωματικόν, 129, 1; 131, 1,
2.
χωρεῖν, 112, 7.
χωρίον, 117, 4, 9.
χωρίς, 101, 17.

ψιλός, 93, 14.

ἀνεῖσθαι, 98, 19.
ὤς, 98, 7, 10; 100, 15;
106, 5, 14; 107, 5, 6;
108, 17; 113, 25; 116, 4.
ὤστε, 92, 8; 103, 7; 109,
10; 112, 8.
ἀφελεῖν, 115, 7.
. . . ἄτωρ, 100, 16.

XII. — QUELQUES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.

<p>α) = <i>πρότερον</i>(?), 96, 8. ζ = <i>αὐτοῦ</i>, 139, 5. Γ <i>πέρσ</i> = <i>τρίτη περισίε- ρεώνων</i>, 124, 2. †† = <i>γίνεται</i>, <i>passim</i>. Δ' = <i>τετάρτη</i>, 125, 3. ↑ = <i>διά</i>, 139, 3.</p>	<p>L = <i>ἔτος</i>, <i>passim</i>. ν^ο = <i>νομισμάτιον</i>, 105, 2. ν' = <i>πεντηκοστή</i>, 95, 2. παντο^ω et παν^υ = <i>παντο- πωλῶν</i>, 126, 2; 127, 2. ρ' = <i>ἐκατοστή</i>, 95, 2.</p>	<p>ϕ = <i>διακοσιοστή</i>, 122, 2; 123, 2. ᾶ = <i>talent</i>, 109, 7, 8, 9. ἔ = <i>τέτακται</i>, 120, 1; 121, 1; 122, 1; 123, 1; 124, 1; 125, 2; 126, 2; 127, 1.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CORRIGENDA.

<p>P. 14, l. 9 du texte grec, lire : [ἀρ]κεῖ P. 57, l. 7 — — τρύγη P. 58, l. 8 — — τρύγη</p>	<p>P. 70, l. 12 du texte grec, lire : <i>εὐγένεζιαν</i> P. 82, l. 5 — — τροφῆς P. 103, l. 2 — — Παναμεῦς</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

TABLE.

	Pages.
PRÉFACE	VII
59. Exode XL 5-14 et 19-25, III ^e siècle	1
60. Psaumes C 1-4 et 8 — CI 1-3, VIII ^e siècle	3
61. Psaume CXL sur une amulette, VII ^e siècle	4
62. Saint Basile, <i>Hexahemeron</i> , Hom. II 1, V ^e siècle	6
63. Prière à la Vierge, VI ^e siècle	7
64. Fragment d'homélie (?), VI ^e siècle	8
65-76. Fragments d'Homère (<i>descr.</i>)	9-11
65. <i>Iliade</i> I 1-8, III ^e siècle	9
66. <i>Iliade</i> III 33-43, II ^e /III ^e siècle	9
67. <i>Iliade</i> IV, VII, XII (bribes), IV ^e siècle	10
68. <i>Iliade</i> V 529-536, fin du II ^e siècle	10
69. <i>Iliade</i> XI 152-162, 185-193, V ^e siècle	10
70. <i>Iliade</i> XI 734-753, 772-790, VI ^e siècle	10
71. <i>Iliade</i> XIII 355-381, III ^e siècle	10
72. <i>Iliade</i> XXII 239-260, II ^e /III ^e siècle	11
73. <i>Odyssée</i> IV 87-105, II ^e /III ^e siècle	11
74. <i>Odyssée</i> IX 41-65, 94-101, IV ^e siècle	11
75. <i>Odyssée</i> X 287-299, époque d'Auguste	11
76. <i>Odyssée</i> XII 379-383, II ^e siècle	11
77. Hésiode <i>Catalogue</i> III, III ^e siècle	11
78. Xénophon <i>Cynégétique</i> XIII 5-14, II ^e siècle	12
79. Isocrate <i>Ad Demonicum</i> 10-11, II ^e siècle	15
80. Aristote <i>Histoire des animaux</i> X III 10 et X IV 2, II ^e siècle	16
81. Denys de Thrace, <i>Ars grammatica</i> , <i>Suppl. IV</i> , IV ^e siècle	17
82. Dioscoros d'Aphrodite, Poème, 2 ^e moitié du VI ^e siècle	19
83. Texte en prose avec citations de l' <i>Iliade</i> , fin du II ^e siècle	22
84. La devinette de la chauve-souris, II ^e siècle	24
85. <i>Ἀποθέγματα</i> , fin du II ^e siècle	25
86. Conjugaison du verbe <i>ποιεῖν</i> , VI ^e siècle	27
87. Exercice scolaire, II ^e /III ^e siècle	28
88. <i>Tabella defixionis</i> , IV ^e /V ^e siècle	29
89. Formulaire magique, IV ^e siècle	32
90. Exercice d'écriture copte	33

	Pages.
91. Lettre du préfet Mævius Honoratianus au stratège de l'Apollonopolite Heptacomia, 16 mai 235 ou 238.....	34
92. Rapport d'un médecin public, mars-avril 342.....	37
93. Bulletin de recensement, après 159/160.....	39
94. Déclaration sous serment de deux hiérotectes, 193-198.....	42
95. Laissez-passer de la douane, 8 septembre 49.....	46
96. <i>Litis denunciatio</i> , 133-135.....	48
97. Seconde dénonciation contre une évadée, III ^e /IV ^e siècle av. J.-C.....	50
98. Cession de terre catécique, 4 juin 109.....	51
99. Location de terre publique avec serment par Auguste, 30 av.-14 ap. J.-C.....	53
100. Bail de terre à blé, 212-217.....	55
101. Contrat de livraison de vin avec paiement anticipé, 198-209.....	56
102. Contrat de livraison de vin avec paiement anticipé, VI ^e siècle.....	58
103. Engagement de nourrice, 21 mai 26.....	59
104. Engagement de nourrice, 26.....	62
105. Engagement de service pour les intérêts d'un prêt, 24 août 432.....	64
106. Prêt d'argent, 51 ou 65.....	66
107. Garantie d'un prêt, 2 ^e moitié du VI ^e siècle.....	68
108. Location d'un moulin-boulangerie, VI ^e siècle.....	69
109. Lettre à un subordonné, avril-mai 131 av. J.-C.....	71
110. Ordre de fourniture de foin, 2 ^e moitié du III ^e siècle.....	74
111-115. Correspondance d'Héroninos.....	76-83
111. Ordre d'Apianos à Héroninos, 30 janvier 256.....	76
112. Ordre de Syros à Héroninos, milieu du III ^e siècle.....	78
113. Requête d'Aurélios Epimachos à Antonios Philoxénos, vers 263..	79
114. Ordre d'Ischyriion à Héroninos, 5 novembre 263.....	82
115. Lettre d'Alypios à Héroninos, septembre 261?.....	83
116. Lettre de Sarapiôn à Zoïs, III ^e siècle.....	86
117. Lettre de son frère (?) à Eutychès, fin du III ^e siècle.....	87
118. Lettre de sa fille à Thatous (?), fin du III ^e siècle.....	89
119. Fragment de lettre, III ^e siècle.....	91
120-143. Ostraca.....	91-108
120-132. Quittances des banques.....	91
133-137. Quittances délivrées par les préposés aux recettes.....	102
138-143. Quittances délivrées par les fonctionnaires des greniers publics.	108
INDEX.....	113